PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Juillet 2024

Étude de périmètre délimité des abords autour des monuments historiques

Fontaine des deux Bourneaux
Château de Buisson Rond
Maison des Charmettes
Domaine de Vidonne
Croix des brigands
Église de Lémenc
Rotonde SNCF

CHAMBÉRY (SAVOIE)

Chambéry vers 1780, Joseph-François-Marie De Martinel (1763 - 1829)
Source : Château des ducs de Savoie, Chambéry

CONTEXTE LEGISLATIF

La protection de tout nouvel édifice en qualité de monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'**une servitude de protection des abords de ce monument.** Ces dispositions sont codifiées à l'article L.621-30 (modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art.75) du code du patrimoine :

« I.-Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.
La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II.-La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L.621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.
En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci.
La protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé.
La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L.631-1 et L.631-2.
Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L.341-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles protégés au titre des abords. »

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, prévoit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les périmètres de protection modifiés (PPM) créés autour des monuments historiques sont régis par de nouvelles dispositions. Ils deviennent des « **périmètres délimités des abords** » (**PDA**). Au sein de ces périmètres, la notion de covisibilité n'existe plus et **tous les avis des architectes des Bâtiments de France sont conformes**. La procédure nouvelle est la suivante :

Article L.621-31 : « Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou carte communale.

A défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu, ou de carte communale, la décision est prise soit par l'autorité administrative, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre ne dépasse pas la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique, soit par décret en Conseil d'État, après avis de la Commission nationale du

patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre dépasse la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique.

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. Le périmètre délimité des abords peut être modifié dans les mêmes conditions. »

La décision de création d'un périmètre délimité des abords est prise par un arrêté du préfet de région. La nouvelle servitude doit être annexée au document d'urbanisme dans les conditions prévues aux articles L.153-60 et L.163-10 du Code de l'urbanisme.

Textes de référence :

- Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016
- Articles L.621-30 à L.621-32 du Code du patrimoine
- Articles R.621-92 à R.621-95 du Code du patrimoine
- Articles L.153-60 et L.163-10 du Code de l'urbanisme
- Article R.153-21 du Code de l'urbanisme
- Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables

1. ENJEUX

Le projet porte sur la modification de l'actuelle protection des abords de sept monuments historiques de la commune de Chambéry (Savoie) et de leurs périmètres de 500 mètres. Il vise à adapter les abords des monuments historiques aux espaces patrimoniaux et paysagers les plus intéressants sur le plan patrimonial et/ou participant à l'environnement du monument.

À ce jour, une modification du PLUi de Grand Chambéry est en projet. Dans le cadre de cette modification, et dans l'optique de prendre en compte les enjeux réels aux abords des monuments historiques du territoire, il est opportun d'étudier et d'adapter les périmètres de l'ensemble des monuments historiques rejaillissant ou étant à l'extérieur des secteurs des 2 périmètres de sites patrimoniaux remarquables de Chambéry.

Communes concernées :

Il convient de noter que plusieurs périmètres des abords visés par la présente étude concernent en plus de Chambéry les communes de Jacob-Bellecombette et Barberaz.

Les monuments historiques concernés :

L'étude menée sur l'ensemble de la commune de Chambéry intéresse 25 monuments historiques majoritairement dans les limites du site patrimonial remarquable. Ils sont détaillés dans la liste ci-dessous.

Afin de faciliter la lisibilité et la compréhension du rapport, les monuments historiques concernés par la création d'un PDA (périmètre délimité des abords) seront identifiés individuellement et feront l'objet d'une étude historique ainsi qu'une description architecturale plus développée. Chaque nouveau PDA sera illustré par une cartographie claire et précise et une synthèse globale justifiant les nouvelles délimitations du PDA. Une carte générale de Chambéry reprenant l'ensemble des PDA clôturera le rapport.

Liste des monuments historiques concernés par l'étude :

ANCIEN ARCHEVÊCHÉ, classé en totalité
CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE, classé en totalité ainsi que le Portail Saint Dominique
ANCIEN HÔTEL DE CHÂTEAUNEUF (18 - 22, RUE CROIX D'OR), sont inscrits : - la porte d'entrée sur rue - les façades et les toitures sur rue et cours - les deux escaliers des ailes latérales sur cours - la clôture de la cathédrale
ANCIEN HÔTEL DES MARCHES, sont inscrits : - la façade 1 rue Croix d'Or et la toiture
ANCIEN HÔTEL DIEU GRILLE (DISPARUE), seule la grille est classée
ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur
CATHÉDRALE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, classée en totalité
CHAPELLE DU LYCÉE DE GARÇONS (VISITATION), est classée : - la façade de la chapelle du lycée de garçons
CHÂTEAU DE BUISSON ROND, sont inscrits : - les façades et les toitures - le vestibule - l'escalier d'honneur - la salle de bal - le salon de compagnie - le salon de musique - la salle à manger - la bibliothèque et son décor - la chapelle

COUVENT DE LA VISITATION DE LÉMENC, est inscrite : - la tour du XVème siècle
EGLISE DE LÉMENC, sont classés : - la crypte et le sépulcre - inscrite en totalité (sauf parties classées)
CROIX DES BRIGANDS, inscrite en totalité
DOMAINE DE VIDONNE, est inscrite : - la maison, est classé : - le jardin
EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité
PORTAIL SAINT-DOMINIQUE, est classé : - le portail Saint Dominique
FONTAINE DES DEUX-BOURNEAUX, inscrite en totalité
FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité
HÔTEL DE MONTJOIE, sont classés : - la façade principale sur la place St Léger - l'escalier avec sa rampe et sa cage - les trois salons du deuxième étage
HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture
MAISON DES CHARMETTES, est classée en totalité
PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage
ROTONDE SNCF, inscrite en totalité
THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor
BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité

Après consultation de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, ces périmètres délimités des abords permettront de désigner les parties de la commune présentant un intérêt pour l'intégrité de la présentation des monuments historiques, leur conservation et leur mise en valeur.
Saisissant l'opportunité de ce nouveau document d'urbanisme et comme le prévoient les articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé aux communes concernées la modification des périmètres de protections actuels autour des monuments historiques pré-cités en créant des périmètres délimités des abords.

Ces propositions sont soumises à enquête publique conjointement à celle réalisée pour la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
L'élaboration de périmètres délimités des abords a pour enjeu d'entamer une réflexion sur les monuments historiques : leurs liens physiques, historiques, culturels et d'usages dans un souci d'homogénéité.

REPÉRAGE DES DIFFÉRENTES ZONES ÉTUDIÉES DANS LE RAPPORT

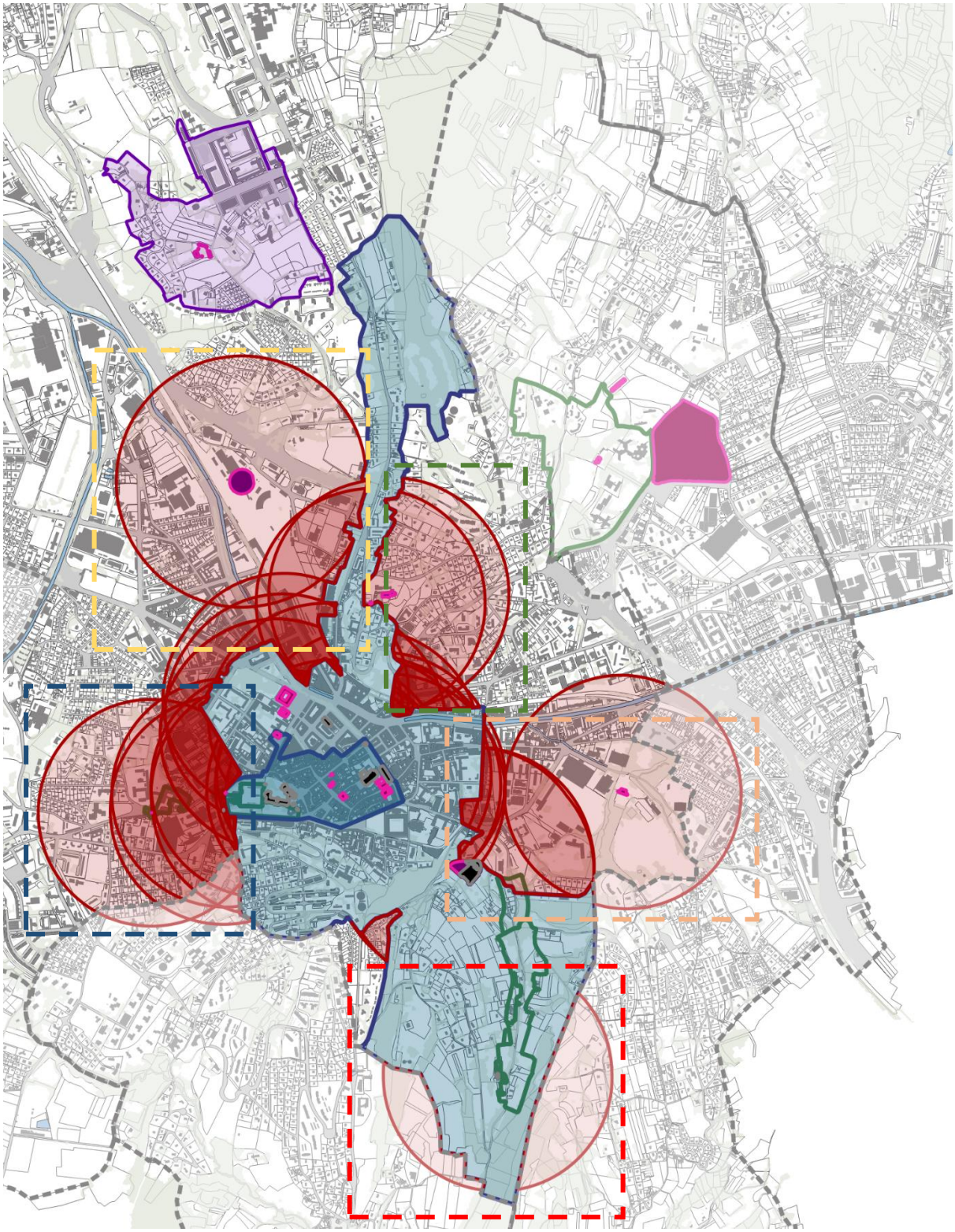

- L'ancien faubourg Maché
- Le quartier de la rotonde ferroviaire
- La colline de Lémenc
- L'ancien faubourg Montmélian
- Les Charmettes

- Périmètre de 500m des Monuments Historiques
- Périmètre délimité des abords

L'ANCIEN FAUBOURG MACHÉ

LA SITUATION URBAINE ET PAYSAGÈRE

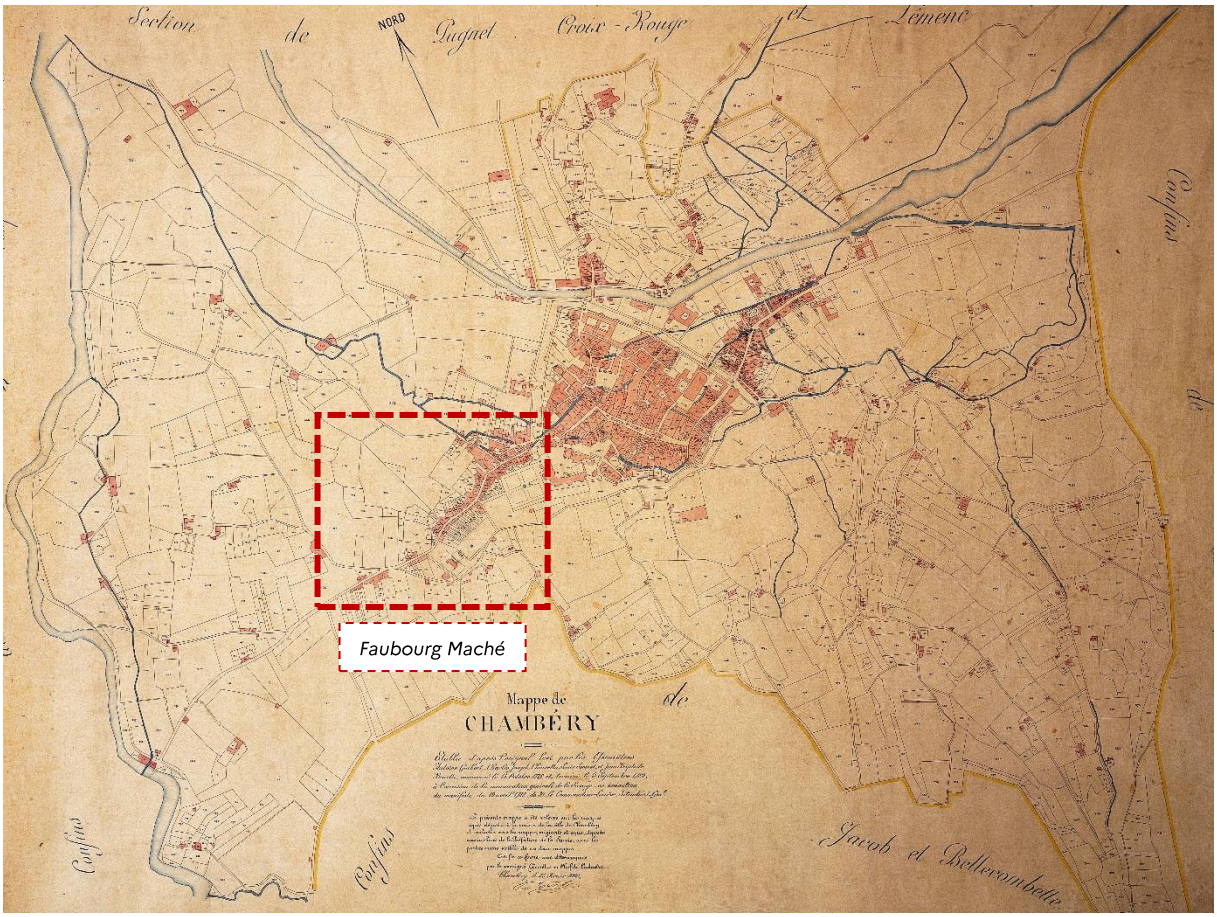

Copie de 1910 de la mappe originale de 1729 de la commune de Chambéry.
Signée Audibert, quartier-maître général.

La ville de Chambéry ne comptait pas moins de quatre faubourgs au début du XIV^{e} siècle. Hormis le faubourg Nezin, qui ne desservait que la campagne avoisinante, les trois autres (Maché, Montmélian et Reclus) permettaient un accès direct à Chambéry et formaient les trois grands axes de circulation de la ville.

Le Faubourg Maché s'étend sur environ 500 mètres à l'extérieur des remparts, le long de la route de France. Il est cité dans les archives dès 1315 et tiendrait son nom de *« Marescim »* le marais[1].

Il se compose d'une partie plate : le bas Maché, et d'une partie en pente : le haut-Maché. Le bas Maché correspond aux actuelles rues Sainte-Barbe, des Bernardines, des Tanneurs, de la Ronce et des Grenettes. Il est interrompu par la place de l'église Saint-Pierre qui donne accès à la route de Lyon. Le bas Maché possédait des habitations à deux étages, exceptionnellement trois. En revanche, le haut Maché était composé uniquement de bâtisses d'un seul niveau voire d'un étage. Le faubourg était composé de maisons exiguës de médiocres qualités qui possédaient néanmoins pour une grande partie un jardin en lanière en arrière de parcelles.

[1] *Chambéry, Les quatre Faubourgs, société des Amis du vieux Chambéry, p.9*

Le faubourg était desservi par trois axes principaux aujourd'hui disparus :
Le chemin de Bramafran montait vers la butte du château, le chemin du Covet à mi-pente du faubourg en direction de la plaine du Covet et le chemin de Massalaz, au sommet du faubourg, rejoignait le secteur du Chaney par la montée Saint-Sébastien.
L'ancien faubourg Maché comptait un nombre important d'auberges à la fin du moyen-âge, qui furent dès le XVI^{e} siècle, délaissées au profit du faubourg de Montmélian (à l'Est). L'accessibilité au faubourg Maché posait de nombreux problèmes de circulation, car l'étroitesse et la forte pente au milieu de l'axe provoquaient des accidents d'attelages.
Au XVIII^{e} siècle, les conditions d'hygiène et de vie des habitants du faubourg étaient insalubres et de nombreuses épidémies, telles que le choléra, décimèrent une grande partie de la population.
C'est également durant ce siècle que les autorités ont cherché des solutions pour contourner le faubourg devenu trop dangereux à la circulation. En 1822 les autorités décident de dévier la voie de communication de l'autre côté du château avec l'aménagement de l'avenue de Lyon. À la suite de ce changement, le faubourg Maché fut relégué au rang d'axe secondaire et son activité économique périclita.
Au début du XIX^{e} siècle, on évoque l'hypothèse de démolir Maché notamment à cause de sa vétusté, son insalubrité, mais également pour mettre en valeur le château en le dégageant des habitations. Dès les années 1900, les travaux de la rénovation du quartier par sa démolition-reconstruction commencent.
En 1922, l'hôtel de Lescheraines est transformé en hospice de la Charité avec plus de 400 lits. L'implantation hospitalière a continué avec l'édification non loin de la Charité d'une maternité, puis en 1923 d'une clinique privée Saint-Joseph.
C'est également à cette période que l'on transfert à l'entrée du parc de la nouvelle Charité le portail de l'hôtel Dieu. Cette grille en fer forgée de 1741 avait été restaurée en 1815 puis classée monument historique le 16 février 1900. Elle est très endommagée lors d'un orage à la suite de la chute d'une grue en 1971. Depuis elle n'a jamais été restaurée ni reposée.

Le portail de l'Hôtel Dieu avant la chute d'une grue
Source : Coll. Amis des Vieux Chambéry

Entre 1924 et 1931, la ville acquière à l'amiable une dizaine de logements côté château. En 1939 le maire écrit : *« la ville est propriétaire de tous les immeubles entre le n°17 et 33. Elle va commencer sa démolition et créer au droit de la rue des Bernardines une place de 38 mètres de longueur entre le mur du château et la rue ».*

En 1940, la ville acquière de nombreuses habitations afin d'établir des abris anti-aériens situés sous l'esplanade du château à 11 mètres de profondeurs. C'est également au cours de cette année qu'il est envisagé de construire un contrefort général de 37 mètres afin de consolider les soutènements du château.

En 1942, deux espaces du haut faubourg et du bas faubourg sont inscrits en tant que sites au titre du code de l'environnement par arrêté du 28 Octobre 1942. Le premier englobe :
les parcelles de 1037 à 1048, ainsi que le sol du chemin devant l'église Saint-Pierre et sa façade.
Le second site englobe la croix des Brigands ainsi qu'une partie des parcelles à proximité :
La parcelle de jardin située à l'arrière de la croix (parcelle 855)
La rue du Faubourg Maché (parcelle 887, 888, 884, 885)
Le chemin de Montjay
Les maisons bordant ces deux voies (parcelles 849, 885, 886, 887)
La création de ces sites intervient lors des premières modernisations du faubourg Maché et des premières destructions d'habitations notamment à proximité du monument historique de la croix des Brigands et de la fontaine des deux Bourneaux. Malgré ces protections, les projets de démolitions continueront à s'intensifier.

Dans les années 1960, on réfléchit à la construction d'un nouvel hôpital. C'est à Maché que l'emplacement est retenu ; le projet est élaboré en 1964 par l'architecte Salagnac et Ventura. Il consiste en un seul bâtiment « bloc » sur treize niveaux et 540 lits.

Le 1er août 1961 commence la démolition complète des immeubles côté impair (côté château). Elle concerne 60 logements soit 278 habitants pour une superficie de 5300 ^{2}.

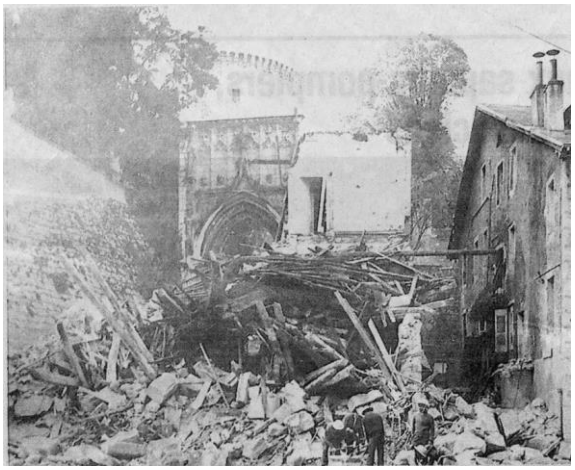

Destruction de la montée Brafman et des maisons du faubourg Maché
Source : Dauphiné libéré 1961

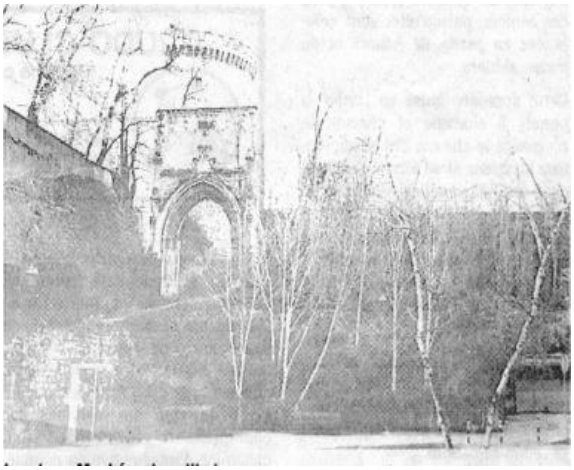

Montée Brafman et ancien faubourg Maché après destruction
Source : Dauphiné libéré 1964

Le faubourg après la démolition du côté impaire (vers le château)
Coll. Archives départementales, de la Savoie, (Fonds Henrard 3Fi1 113)

En 1969, l'hôtel de Lescheraines est détruit et le nouvel hôpital y est construit en janvier 1970. L'établissement est mis en service en 1972.

Le côté pair du faubourg sera démoli, lui, à partir de 1970. Les tours prévues initialement par la SICRU ayant été refusées par les riverains et associations, l'ensemble immobilier « Maché II » sera construit à l'écart de la route dès 1975 par le promoteur Robert Didier.

Photographie avant la destruction des dernières habitations du faubourg pour la construction du quartier du Covet
Source : Dauphiné libéré 1970

C’est également au cours de cette année que le quartier de logements collectifs de la Favorite est construit jusqu’en 1973.

Dernières habitations du faubourg haut avant la construction du quartier de la Favorite
Source : Dauphiné libéré 1961

Destruction totale avant amélioration du quartier de la Favorite et des hôpitaux
Source : Dauphiné libéré 1968

Le secteur de l’hôpital ne va cesser de s’étendre avec l’installation du service de médecine nucléaire, l’ouverture du SAMU en 1978, l’agrandissement de la maternité et la construction de l’école d’infirmière.

L'hôpital Jacques Dorstter mis en service en 1972
Source : Coll. Amis des Vieux Chambéry

En 1992, les dernières maisons situées en face de l'entrée de l'hôpital sont détruites. Les abords de la menuiserie Yvroud sont rachetés par le centre hospitalier pour y installer l'ensemble de l'administration dans les bâtiments appelé Tétras (1996).
En 2006, la maternité et reconstruite.
En 2007, la décision est prise de construire un hôpital neuf, un peu plus haut sur les sites de l'ancienne maternité et de la clinique Saint-Joseph.
Le nouvel hôpital est édifié à partir de 2011 et ouvre ses portes en 2015. En 2024, il ne reste plus qu'une dizaine d'habitations au niveau de la croix des Brigands, seuls vestiges du haut faubourg Maché.

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ACTUELS

L'ANCIEN FAUBOURG MACHÉ

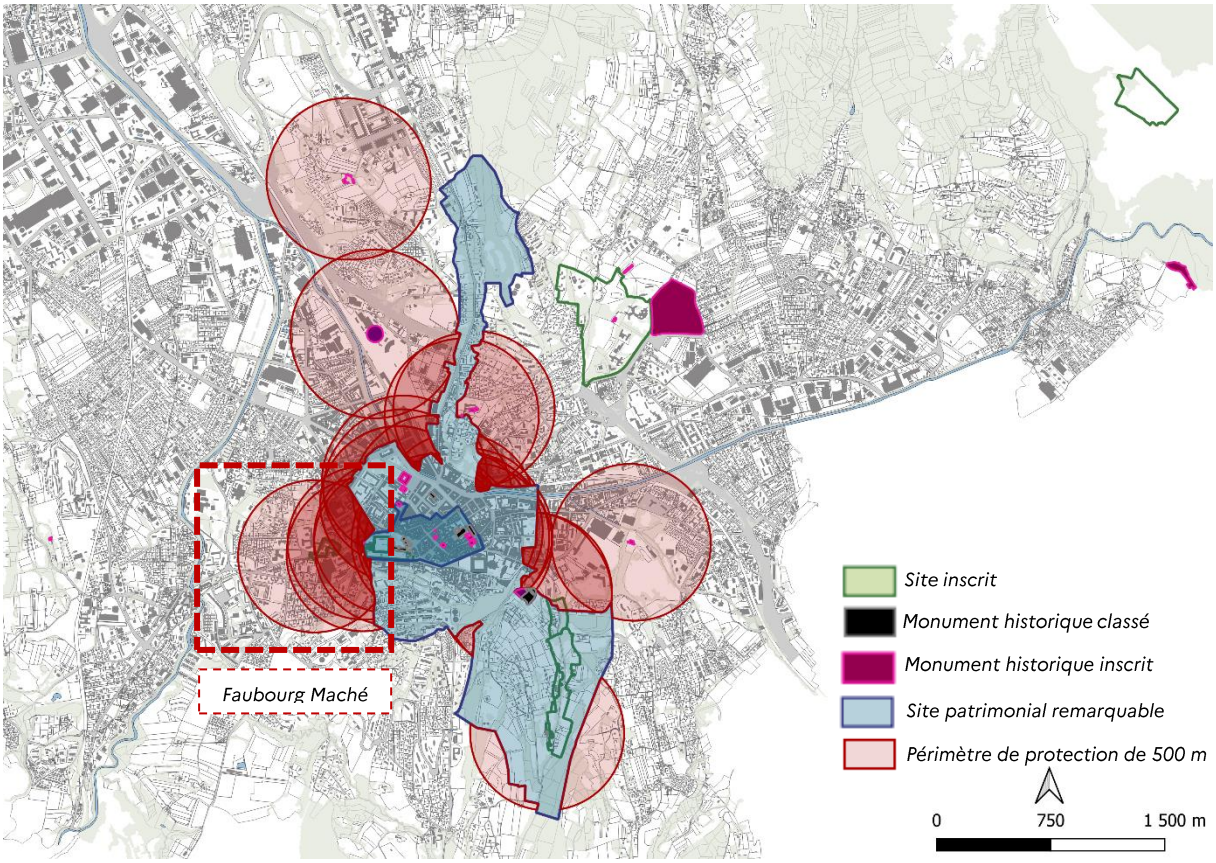

Périmètre de protection de 500 mètres avec le SPR et zonage du faubourg Maché

Monuments historiques concernés par l'étude du secteur de l'ancien Faubourg Maché :

CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE, classé en totalité ainsi que le Portail Saint Dominique
CROIX DES BRIGANDS, inscrite en totalité
EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité
FONTAINE DES DEUX-BOURNEAUX, inscrite en totalité
ANCIEN HÔTEL DIEU GRILLE (DISPARUE), seule la grille est classée
HÔTEL DE MONTJOIE, sont classés : - la façade principale sur la place St Léger - l'escalier avec sa rampe et sa cage - les trois salons du deuxième étage
HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures
CHAPELLE DU LYCÉE DE GARÇONS (VISITATION), est classée : - la façade de la chapelle du lycée de garçons
PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage
BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité
ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture

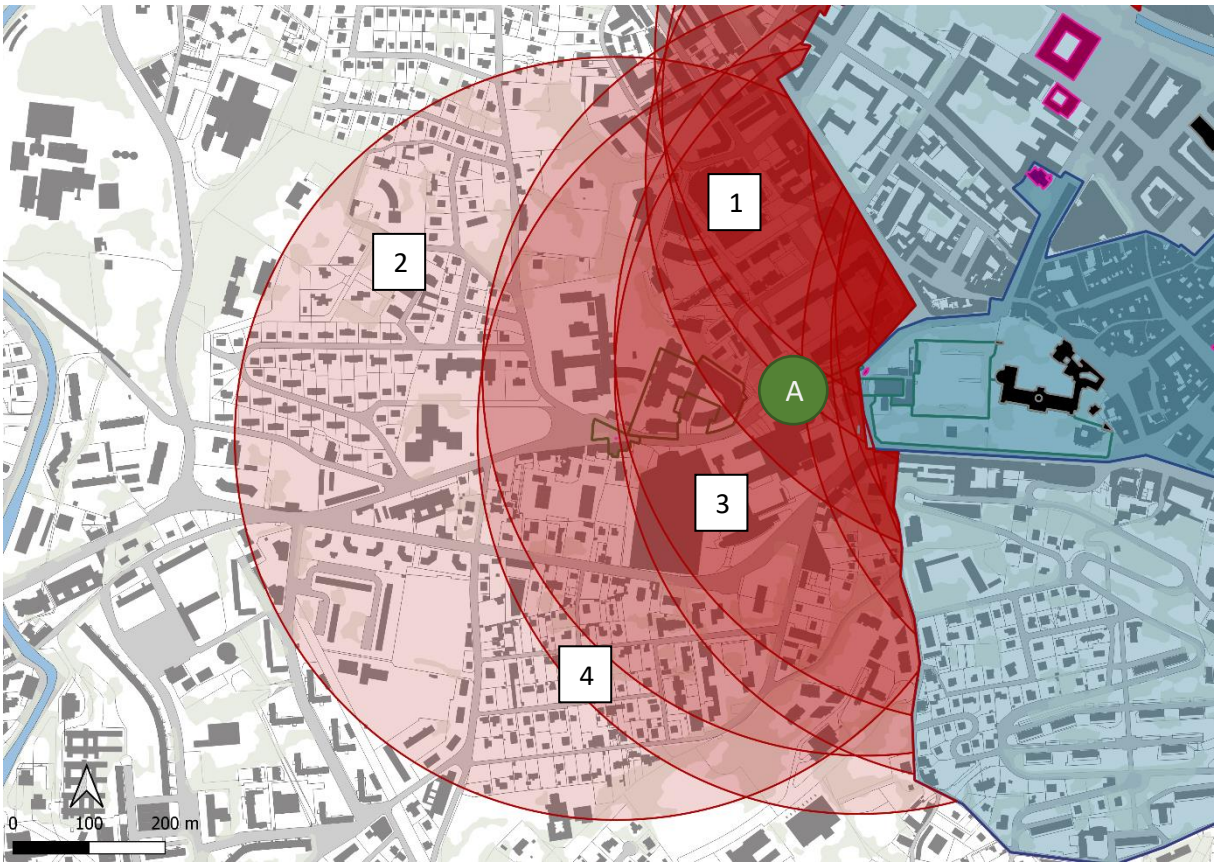

Le secteur Au Nord et la ZAC du Covet :

1 *Ce secteur a totalement été reconstruit et réaménagé depuis 1942 jusque dans les années 1990.*

L'ensemble des habitations de l'ancien faubourg ont été détruites et l'ancien tracé se devine péniblement jusqu'à la croix des Brigands toujours en place. Il reste néanmoins de rares vestiges comme deux anciennes maisons de tanneurs incluses dans le SPR ainsi que la fontaine des deux Bourneaux insérée dans les vestiges d'une ancienne cave.

La largeur de la route de l'ancien faubourg a également été modifiée, doublant voir triplant de taille afin de faciliter l'accès aux voitures. Il n'existe plus de cohérences, ni de logique urbaine avec les dispositions du faubourg Maché d'avant sa démolition dans les années 1960.

Les enjeux patrimoniaux sont donc très limités dans ce secteur et ne présentent pas d'intérêts architecturaux majeurs. De ce fait, les limites des périmètres de protection de 500m des monuments historiques de ce secteur sont supprimées et concordent avec la limite du SPR actuel.

Barre d'immeubles le long de l'avenue des Bernardines
Source : Udap73

Nouvelles voiries avec des habitations modernes
Source : Googlemaps.fr

Le secteur Nord-Ouest et quartier Montjay :

2 *Ce secteur comprend principalement le quartier du Montjay composé de belles demeures des années 1910-1920 avec un ensemble pavillonnaire d'habitations des années 90.*
Hormis l'ancien tracé de l'avenue Montjay, il n'existe plus de lien historique avec la croix des Brigands et l'ancien faubourg Maché.
Certaines parcelles ont subi des transformations et des divisions parcellaires. Ce secteur, sans cohérence avec les monuments historiques, est donc écarté des tracés des PDA.

Habitations du quartier de Montjay
Source : Udap73

Habitations du quartier de Montjay
Source : Udap73

Au Sud-Ouest le quartier de l'hôpital et du haut Maché

3 *Ce secteur correspond à l'actuel centre hospitalier de la ville de Chambéry. Au Nord, les anciennes parcelles agricoles de l'ancien faubourg Maché ont été urbanisées sur plus de huit hectares.*
Les multiples remaniements des lieux et le sur-aménagement des voies d'accès aux hôpitaux ont entièrement gommés le tracé de l'ancien faubourg Maché. Seule la croix des Brigands et un ensemble de sept maisons délimitent la fin de l'ancien faubourg.
Il n'existe aucune covisibilité avec les monuments historiques ou très succinctement avec des angles de vues douteux. Cette absence de covisibilité s'explique par la forte transformation urbaine du secteur ainsi que la volumétrie des nouveaux bâtiments hospitaliers, formant une barrière paysagère.
De ce fait, les limites des périmètres de protection de 500m des monuments historiques de ce secteur sont supprimées.

Vue vers la fontaine depuis l'ancien faubourg Maché

Arrière de l'hôpital. Il n'existe aucune covisibilité

Au Sud-Ouest le secteur Sud du Petit Biollay :

4 *Ce Secteur est composé d'habitations pavillonnaires des années 1980. Le quartier a conservé ses dispositions originelles d'habitations en rez-de-chaussée ou avec un étage le plus souvent accompagné de jardins à l'avant et à l'arrière des propriétés.*

Malgré des dispositions patrimoniales très intéressantes, le quartier du Petit Biollay est exclu des périmètres de protection des monuments historiques en raison de la rupture urbaine créée par le groupe hospitalier et l'avenue de Lyon entre ce quartier et la Croix des Brigands. La valorisation de ce quartier, bien que fortement souhaitable, ne relève pas de l'enjeu de valorisation du monument historique visé par cette étude.

Maisons pavillonnaires dans le secteur Sud
Source : Udap73

LES DEUX SITES INSCRITS : A

Le site du bas-Maché :

Le site à proximité de la fontaine des deux Bourneaux est inscrit au titre du code de l'environnement par arrêté du 28 Octobre 1942. Il englobe d'anciennes parcelles de l'ancien faubourg Maché (parcelles de 1037 à 1048) ainsi que le sol du chemin devant l'église Saint-Pierre et sa façade.

Ce site est créé en réaction aux premières réflexions de modernisation du faubourg Maché et des premières démolitions d'habitations, juste avant la protection de la Fontaine et de ses abords. Il est manifeste que les motifs ayant valu la protection de ce secteur au titre des sites inscrits en 1942 ne sont plus présents ni lisibles aujourd'hui (critère pittoresque). Ce secteur est donc exclu des périmètres des monuments historiques de ce secteur et concordent avec la limite du SPR actuel.

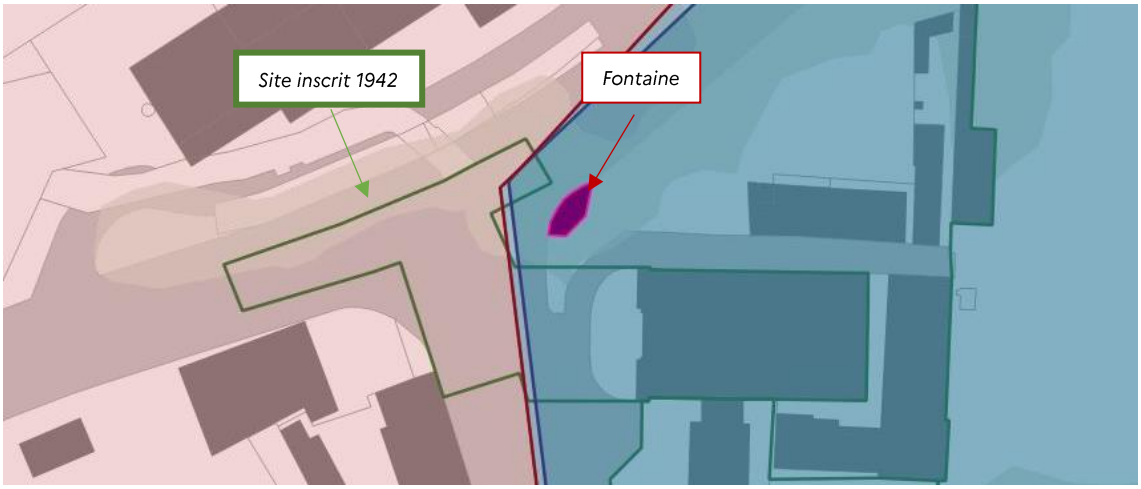

Repérage du site inscrit par arrêté du 28 octobre 1942. Source : Udap 73

Le site du haut-Maché :

Le site inscrit de la croix des Brigands a été créé par arrêté du 28 octobre 1942.
Il comprend :
La parcelle de jardin située à l'arrière la croix (parcelle 855)
La rue du Faubourg Maché (parcelle 887, 888, 884, 885)
Le chemin de Montjay
Les maisons bordant ces deux voies (parcelles 849, 885, 886, 887)
La création de ce site intervient lors des premières modernisations du faubourg Maché et des premières destructions d'habitations. Cette protection n'a cependant pas empêché le profond remaniement du secteur ; l'ensemble des parcelles et leurs habitations protégées ont été rasées et remplacées par des infrastructures modernes. Seules exceptions, la parcelle de jardin à l'arrière de la croix est encore en place même si elle a été très fortement remaniée ainsi que les trois habitations au Sud de la croix des Brigands.
En raison de cette importante transformation, et en l'absence de lien avec l'histoire de la Croix, le secteur Nord de ce site inscrit est donc exclu des périmètres de protection des monuments historiques.

Repérage du site inscrit par arrêté du 28 octobre 1942. Source : Udap 73

Compte tenu de l'analyse des secteurs des rayons de 500 m des 12 monuments historiques débordants du site patrimonial remarquable (SPR), il est proposé :

- *De créer deux PDA (périmètres délimités des abords) pour la Croix des Brigands (IMH 1942) ainsi que la fontaine des deux Bourneaux (IMH 1943) qui se situent soit en dehors ou à la limite du SPR.*

- *De supprimer l'ensemble des périmètres de protection des monuments historiques débordants du SPR pour les monuments historiques ci-après, considérant que le périmètre du SPR constitue un périmètre suffisant à assurer la valorisation aux abords de ces derniers :*

CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE, classé en totalité ainsi que le Portail Saint Dominique
EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité

HÔTEL DE MONTJOIE, sont classés : - la façade principale sur la place St Léger - l'escalier avec sa rampe et sa cage - les trois salons du deuxième étage
HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures
CHAPELLE DU LYCÉE DE GARÇONS (VISITATION), est classée : - la façade de la chapelle du lycée de garçons
PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage
BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité
ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont Inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture
ANCIEN HÔTEL DIEU GRILLE (DISPARUE), seule la grille est classée

LES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)

LA FONTAINE DES DEUX BOURNEAUX (MH inscrit 1943)

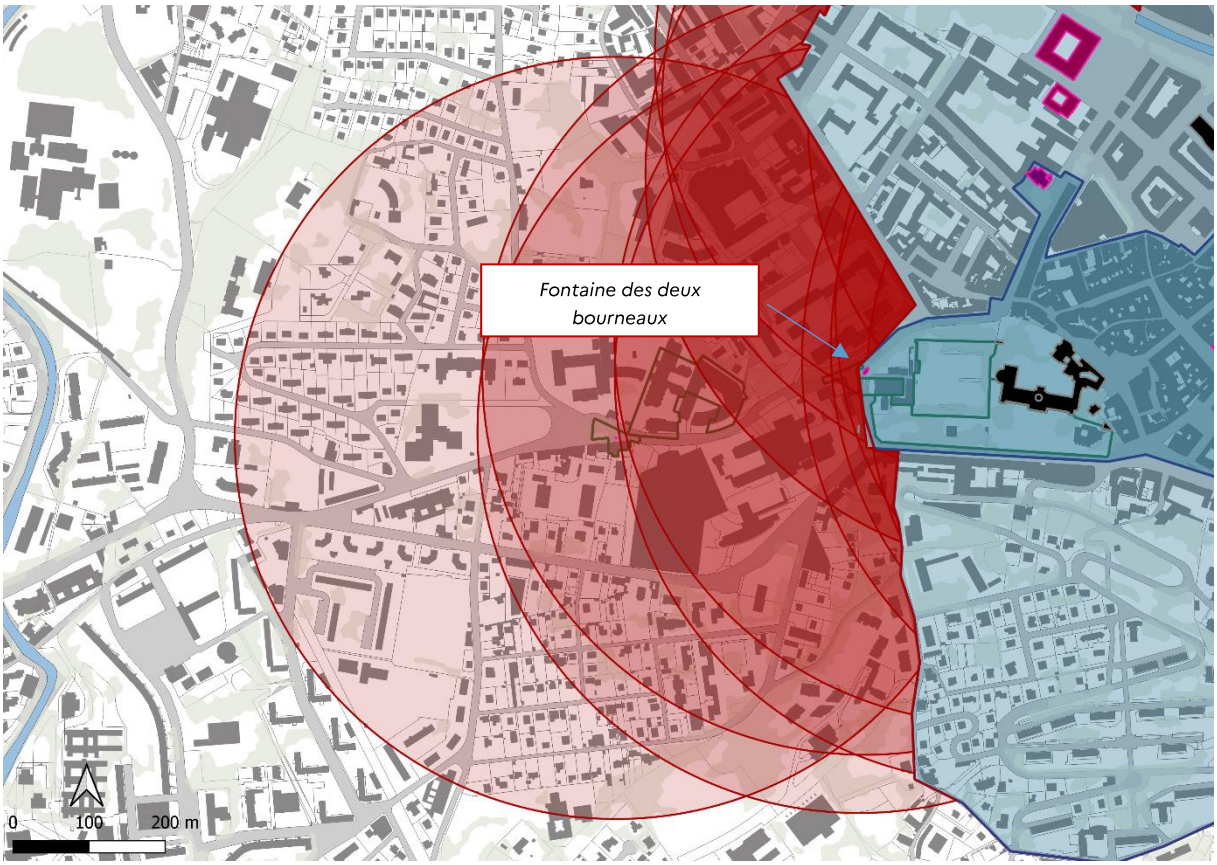

Carte de situation du monument historique de la fontaine des deux Bourneaux Source : UDAP 73

L'actuel périmètre de protection autour du monument fixé par le code du patrimoine à 500 mètres englobe :

1- *Au Nord-Ouest la ZAC de Covet*
2- *A l'Ouest le quartier de l'hôpital et du haut Maché*
3- *Au Sud-Ouest le quartier du petit Biollay*

PRESENTATION DU MONUMENT HISTORIQUE

FONTAINE DES DEUX BOURNEAUX

Inscrit par arrêté du 28/01/1943

Références cadastrales : CL 79

L'ancien centre névralgique du faubourg Maché se trouvait devant la fontaine des deux Bourneaux, située place Maché qui faisait l'angle de la rue des Bernardines et de la rue Jean Pierre Veyrat. Déclarée publique en 1493, cette fontaine fut appelée « Bourneau » terme qui désigne une canalisation de bois acheminant l'eau d'une source. Elle était ornée d'un buste de femme que les Matiéraux (nom donné aux habitants du faubourg Maché) baptisèrent « la pucelle »[2].

Installée à ce point stratégique, elle était alimentée par une source qui provenait du jardin du château dont la qualité de l'eau était reconnue « *féconde et salubre* » et était recommandée à boire aux malades.

En 1669, à la suite d'une crue dévastatrice, la vielle statue de la « *Pucelle* », installée dans un bassin en bois de chêne et mis hors d'usage. La ville confia à l'ingénieur Cuénot de sculpter une nouvelle fontaine dans de la pierre à l'image d'une jeune fille au buste dénudé. De chacun de ses seins, sort un bourneau, soit un tuyau d'où coule l'eau. Sur la poitrine était sculptée un aigle et d'une croix de Savoie, aujourd'hui disparus. Chacun de ses bras se terminent par une volute. La tête, disproportionnée par rapport au reste du buste, est plus finement sculptée. La statue est insérée dans une niche hémicirculaire sculptée dans un unique bloc de pierre massif. Sur la clef de la voûte de l'archivolte, on peut lire la date de la construction : 1669.

En 1900, le bassin disparaît avec la pose du tout à l'égout. En 1942, l'immeuble Perrier, dans lequel elle était encastrée est frappé d'alignement. Elle est inscrite en 1943 au titre des monuments historiques et déplacée plus haut au pied de l'église Saint-Pierre de Maché dans une ancienne cave. Lors de ce transfert, la fontaine est branchée sur le réseau d'eau de la ville.

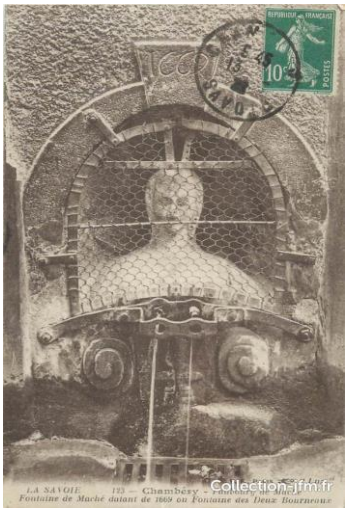

Fontaine de l'ancienne place Maché protégée par de multiples grilles

Fontaine de l'ancienne place Maché sans la grille basse

Fontaine dans son nouvel environnement

[2] Chambéry, lecture d'une ville, ed.Compact. p111.

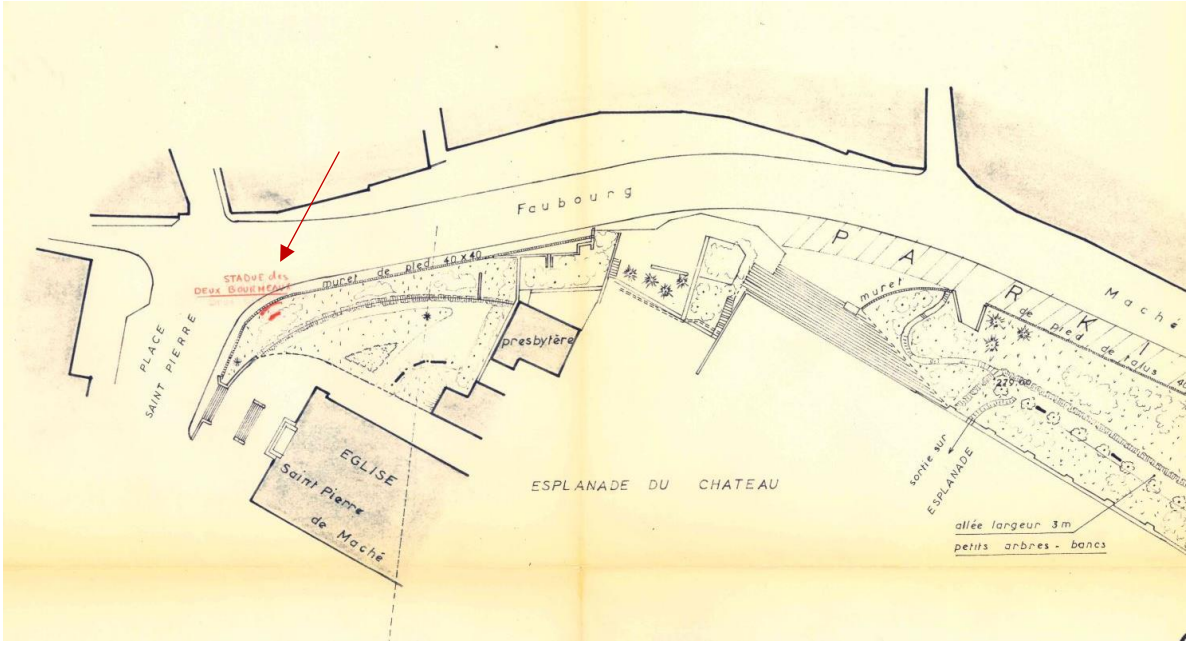

Plan d'aménagement des jardins du château et nouvel emplacement pour la fontaine des deux Bourneaux en 1964
Source : Udap 73

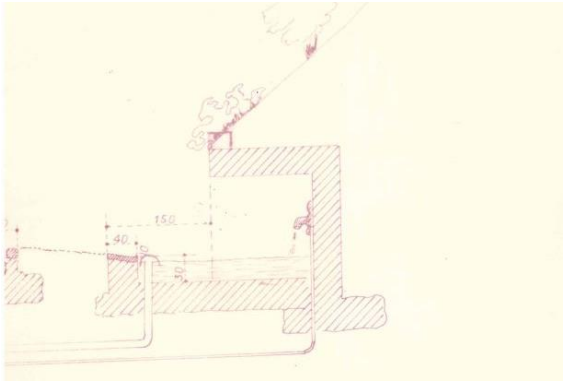

Projet de la niche qui reçoit en 1964 la fontaine
Source : Udap 73

Emplacement actuel de la fontaine dans les vestiges d'une cave
Source : Udap 73

Fontaine au pied de l'église Saint-Pierre de Maché engloutie sous la végétation
Source : Udap 73

FRA D073, C255 Mappe sarde 1729 AD Savoie.

Vue aérienne de 1950. Géoportail.fr

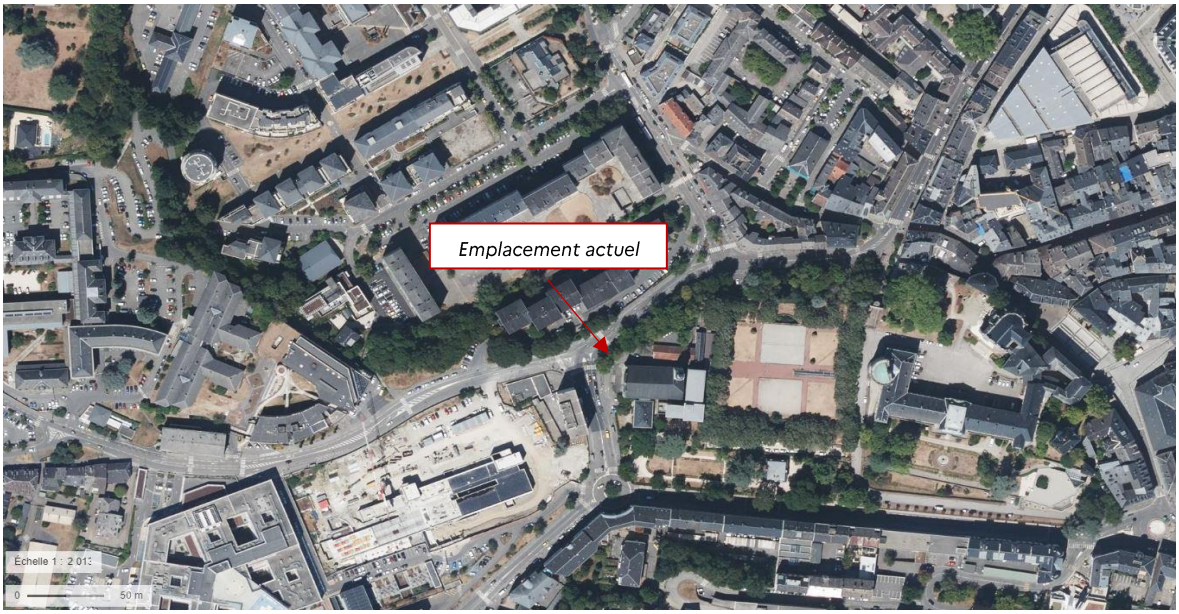

Vue aérienne 2022. Géoportail.fr

INCIDENCES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVISAGÉ

Les zones conservées dans le PDA :

L'ensemble des zones intégrées au PDA font partie du périmètre de 500 mètres de protection actuel.

Les zones écartées du PDA :

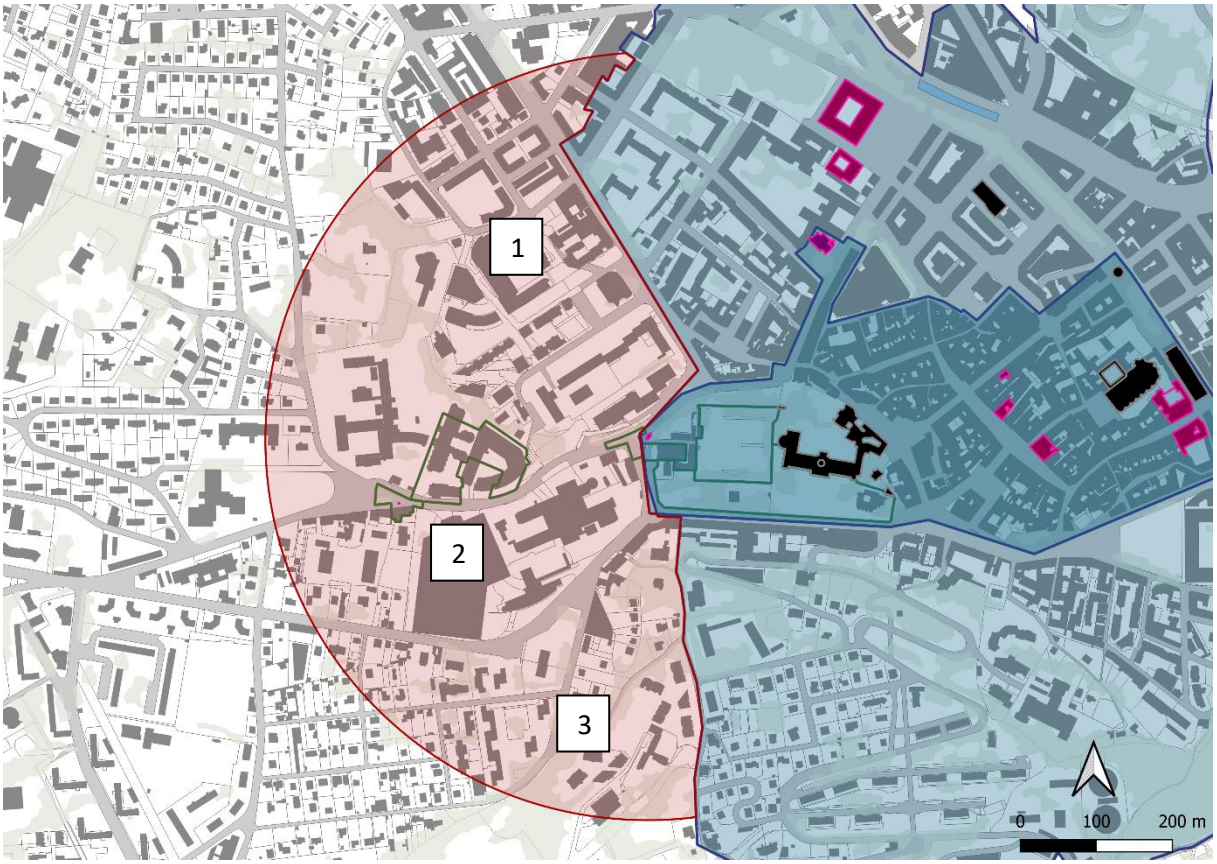

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Compte tenu de l'analyse des secteurs du rayon de 500 m de la fontaine des deux Bourneaux débordants du SPR, il est proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords reprenant les mêmes limites que le SPR. En effet, la fontaine ayant été déplacée dans les années 1970 de son lieu d'origine dans un endroit exiguë, ne présente plus de cohérence avec l'ancien faubourg Maché aujourd'hui disparu. De plus, l'accroissement urbain au-delà des limites du SPR et le réaménagement des voiries ne présentent pas d'intérêts patrimoniaux justifiant de conserver le cercle de protection débordant.

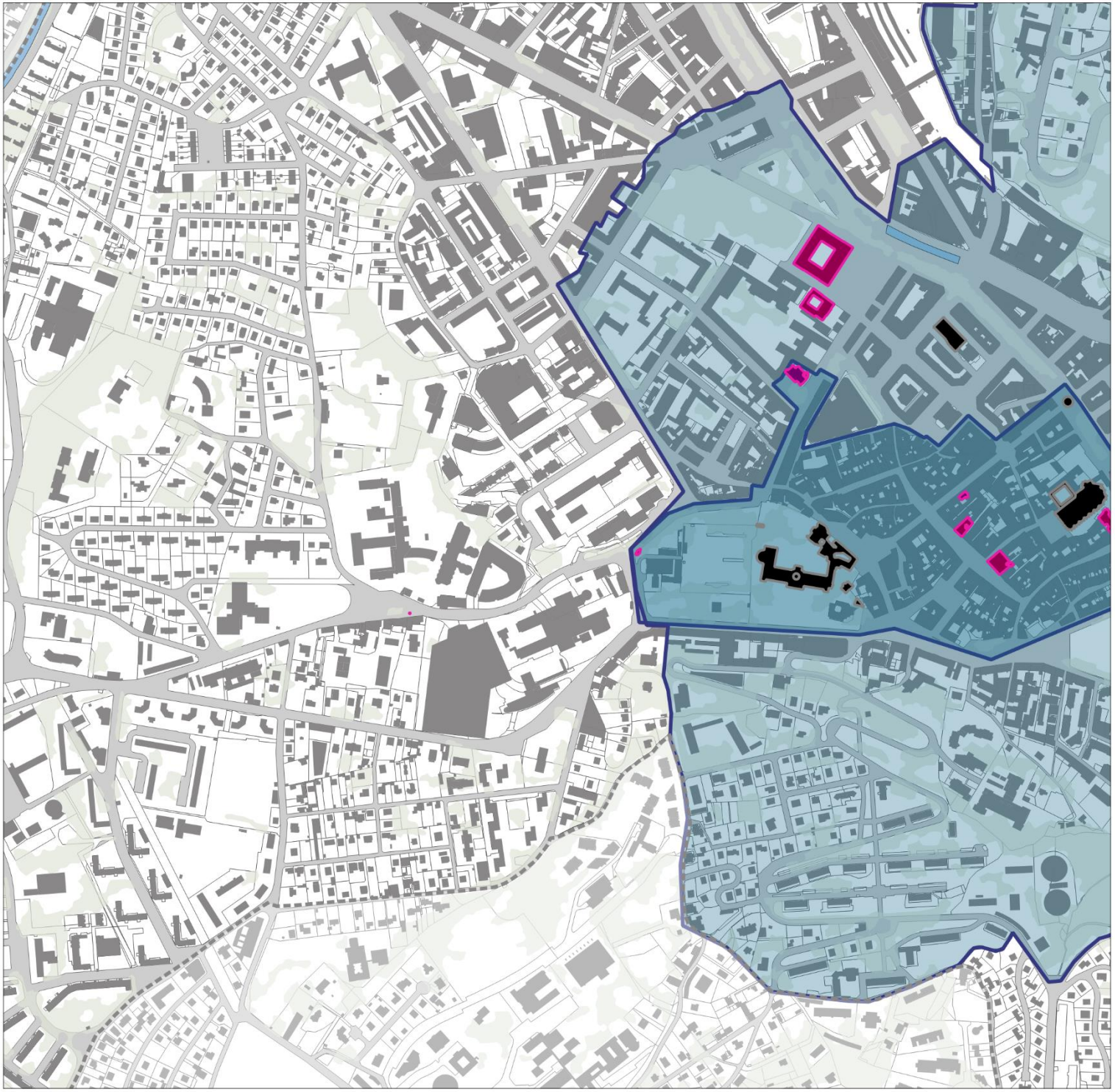

Echelle : 1/2000e

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHAMBERY

MONUMENT HISTORIQUE

① **FONTAINE DES DEUX BOURNEAUX**

2 Place Saint-Pierre de Mache,
73000 Chambéry
1943/01/28 : MHI

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Site patrimonial remarquable

MH Inscrit

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE

08/07/2024

LA CROIX DES BRIGANDS (MH inscrit 1942)

Carte de situation du monument historique de la croix des Brigands. Source : UDAP 73

L'actuel périmètre de protection autour du monument fixé par le code du patrimoine à 500 mètres englobe :

1- *Au Nord-Est la ZAC de Covet*
2- *Le secteur Nord-Ouest et quartier Montjay*
3- *A Sud-Est le quartier de l'hôpital et du haut Maché*
4- *Au Sud-Ouest le quartier du petit Biollay*

PRESENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

CROIX DES BRIGANDS

Inscrit par arrêté du 21/11/1942

Références cadastrales : CL 79

Egarée dans le quartier contemporain des hôpitaux, où subsiste encore un rang de vieilles maisons de l'ancien faubourg Maché, la croix « des brigands » marque la séparation entre la fin du faubourg et l'actuel chemin de Montjay. Jusque dans les années 1970, elle servait de marqueur à ce carrefour et de lieu de vie, comme en témoigne les deux fontaines encore visibles sur l'iconographie ancienne.

Cette croix, érigée au XV^{e} siècle par Jean Dubourget d'après son inscription sur le bas du fût « *ANNO DOMINI MCCCCXVII (1467). JOH DUBORGET* » ainsi que l'acronyme « *IHS Iesus Hominum Salvator* » marque une volonté de christianisation de ce passage stratégique par cette famille de riches commerçants de Cognin. On retrouve une seconde croix également gravée des mêmes inscriptions et de même facture devant l'église de Cognin.

Le nom de croix des « *Brigands* » est très probablement une déformation apparue au fil du temps, rappelant la proximité d'un lieu où les brigands détroussaient les voyageurs et commerçants.

La croix est entièrement en pierre massive, divisée en plusieurs blocs. Elle repose sur une embase campaniforme de 2 mètres de diamètre et de 40 centimètres de haut. Cette embase typique des bornes militaires romaines pourrait marquer la distance en mille Romain entre différents lieux de l'ancienne voie romaine. Un piédestal monolithe, constitué d'un premier cône d'environ 1 mètre de diamètre et de 30 cm de haut, reçoit un premier cylindre sculpté de l'inscription « *JOH DUBORGET ANNO DOMINI MCCCCXVII.*»

Le fût de la croix est composé de trois tambours inégaux et affecte une forme légèrement conique. Sa hauteur avoisine les 2m20.

Au sommet, une forme en losange couronne le fût ; il est sculpté d'une croix sur un triangle (pouvant rappeler le mont Golgotha) avec la date de 1903. Le tout est coiffé d'un globe dans lequel est scellé une croix tréflée de facture moderne. Une partie du socle de la croix à disparue, encore visible sur les photos anciennes.

Il est fort probable que l'ensemble des parties sommitales de la croix aient été modifiées au début du XX^{e} siècle, comme en témoigne la date gravée.

Sur l'iconographie ancienne du début du XX^{e} siècle, il est important de noter que la croix était dans un état de vétusté alarmante. Les parties circulaires du socle étaient disjointes et fortement évidées. Les tambours du fût étaient désaxés et menaçaient de s'écrouler.

Des restaurations hâtives ont été réalisées à une date inconnue. Deux tambours ont été changés et la partie sommitale a très largement été restaurée, brouillant la lecture originelle du monument.

Les deux fontaines ainsi que la placette en calade ont entièrement disparu au profit d'un parterre enherbé.

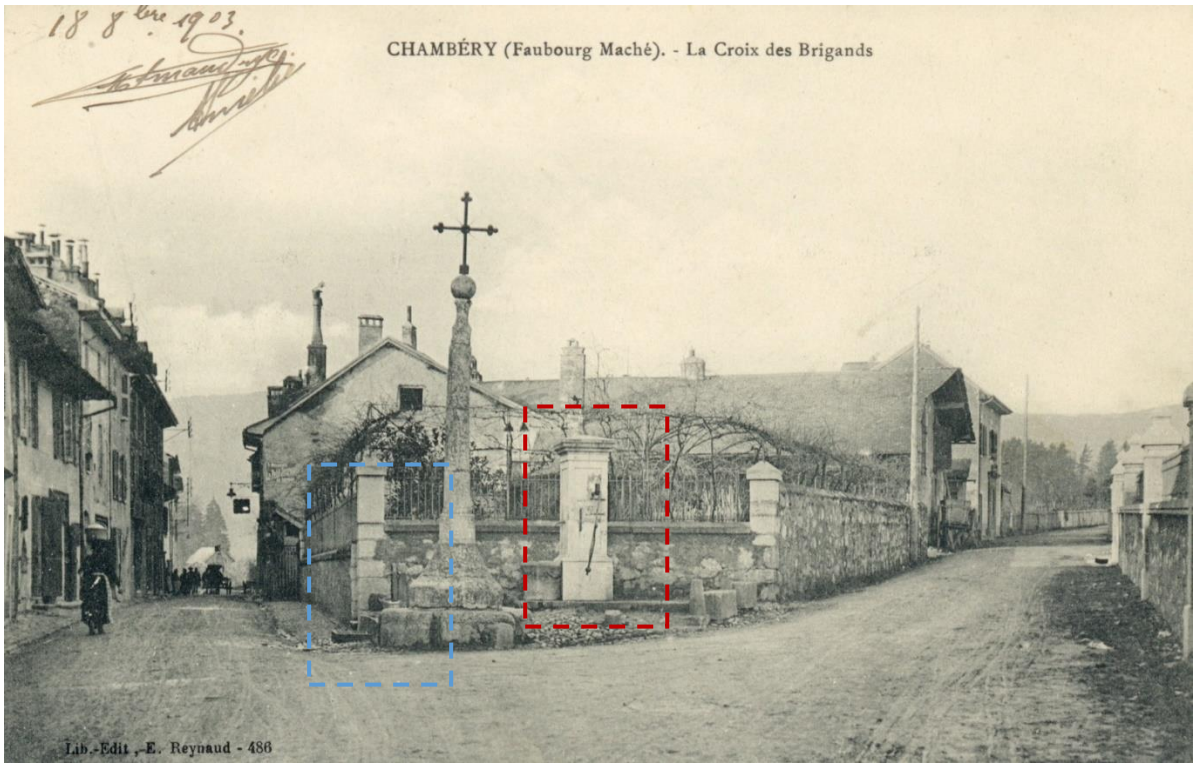

Carte postale début XX^e siècle avec la croix penchant sur la droite et les deux fontaines sur la placette.
La première fontaine à gauche, moderne semble être alimentée en continue et la seconde sur la droite, plus ancienne fonctionne par un système de pompage manuel.
Source : Collection privée

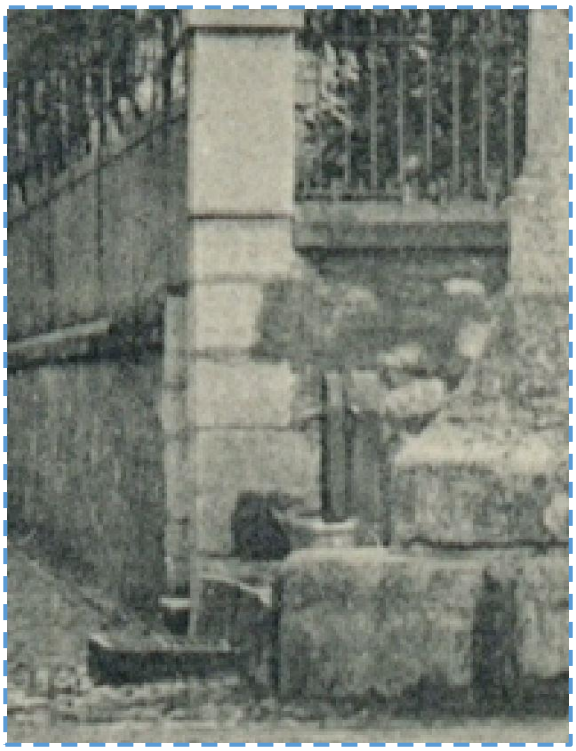

Fontaine moderne du début XX^e siècle

Fontaine du XIX^e siècle avec système de pompe

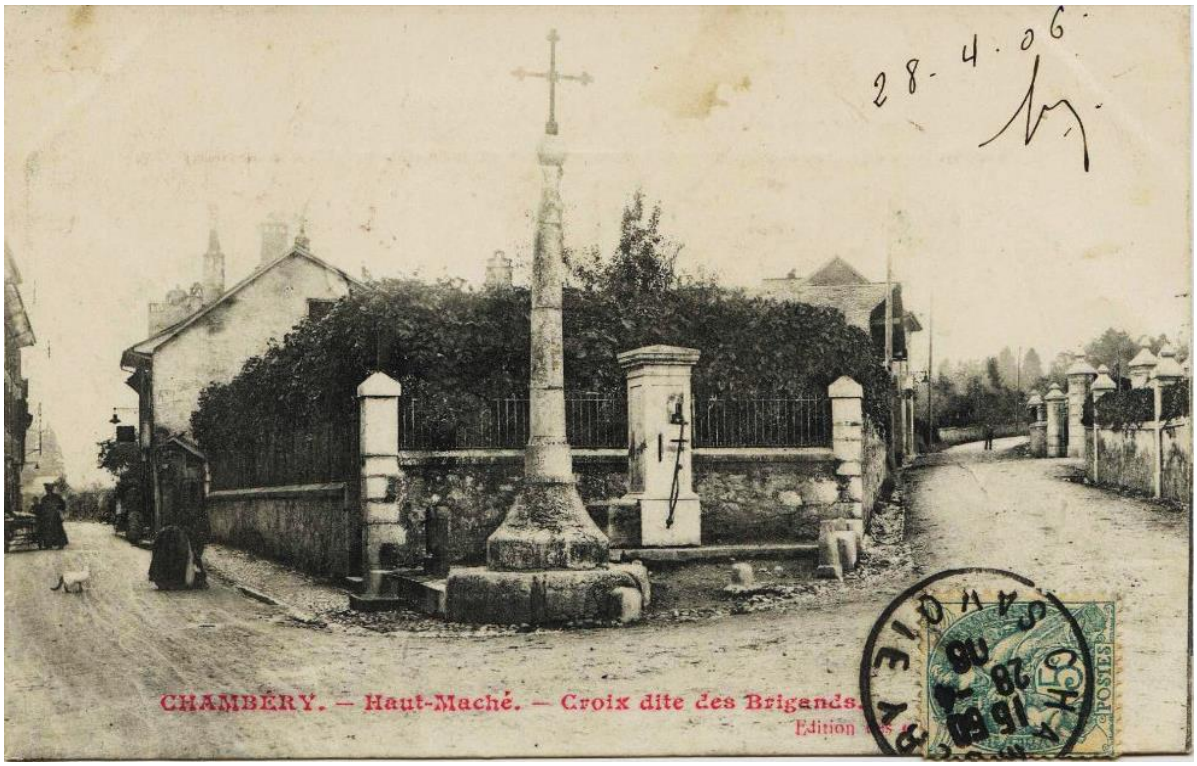

Carte postale début XX^e siècle
La calade a disparu après 1906 si l'on se repère à la date de la carte postale
Source : Delcampe.fr

Carte postale début XX^e siècle avec le faubourg sur la gauche. Source : Collection-jfm.fr

Carte postale de 1909 avec la vue sur le chemin de Montjay à droite. Source : Delcampe.fr

Photographie prise probablement dans les années 1940 lors de la réalisation du système d'évacuation dans la rue Montjay et de la rue de l'ancien faubourg Maché.
Les deux fontaines ont été déposées et la placette entièrement détruite, recouverte par un monticule de terre. C'est en 1942 que la Croix est protégée ainsi qu'un site inscrit est créé afin de conserver au maximum l'écrin de ce carrefour.

Source : collection privée

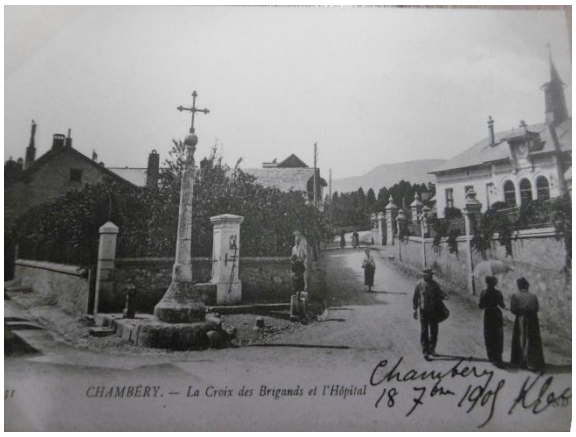

Voies de circulation étroites, adaptées aux piétons et hippomobiles. Source : Delcampe.fr

Croix des Brigands en 2024, estompée par la largeur de la nouvelle disposition urbaine. Source : Udap 73

Axe ancien du faubourg Maché avec la croix des Brigands comme jalon du carrefour.
Source : Collection-jfm.fr

Les cinq maisons en front de rue, seuls vestiges de l'ancien haut faubourg Maché.
Source : Udap 73

Photo à l'arrière de la croix des Brigands en direction de l'ancien faubourg Maché aujourd'hui entièrement disparu, remplacés par de nouveaux aménagements hospitaliers. Source : Udap 73

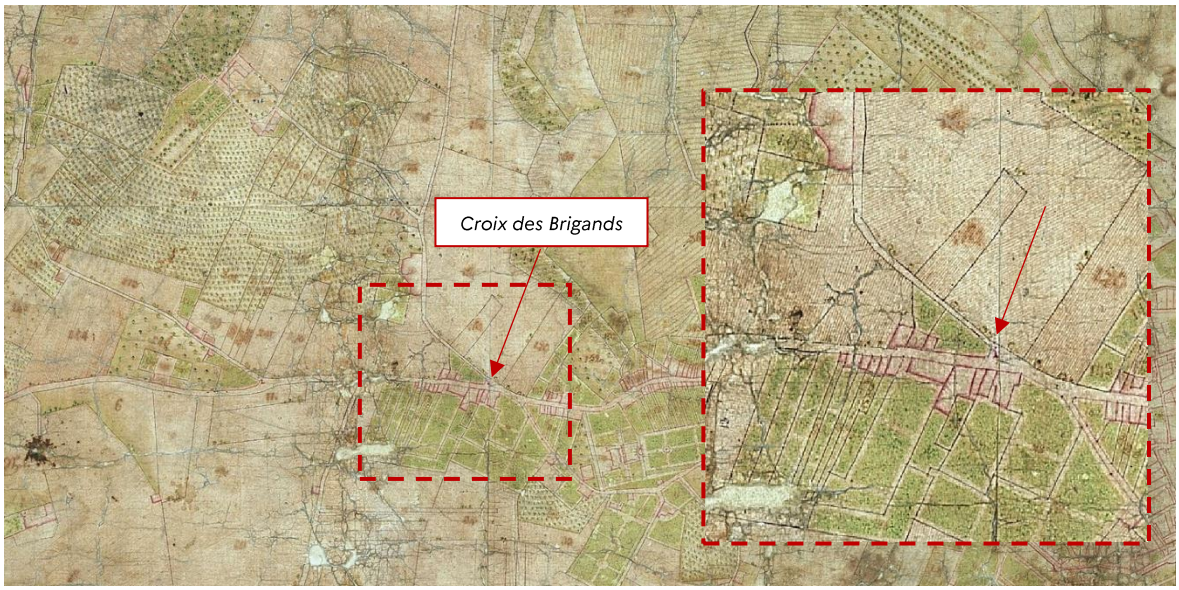

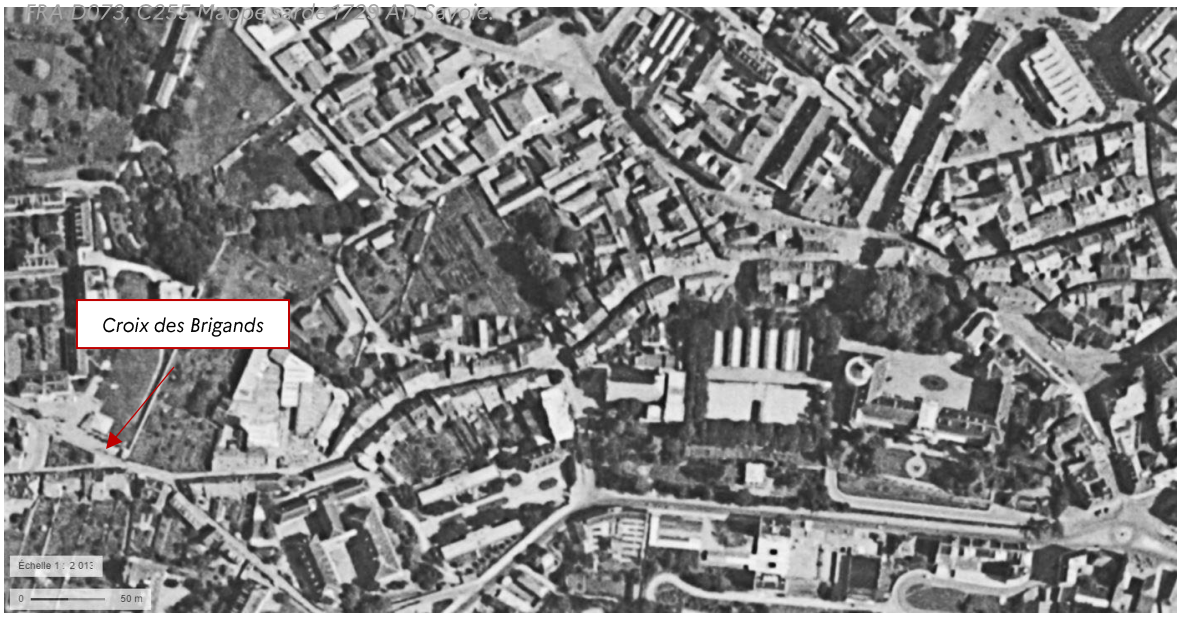

Vue aérienne de 1950. Géoportail.fr

Vue aérienne 2022. Géoportail.fr

INCIDENCES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVISAGÉ

<u>Les zones conservées dans le PDA</u> :
L'ensemble des zones intégrées au PDA font partie du périmètre de 500 mètres de protection.

<u>Les zones écartées du PDA</u> :

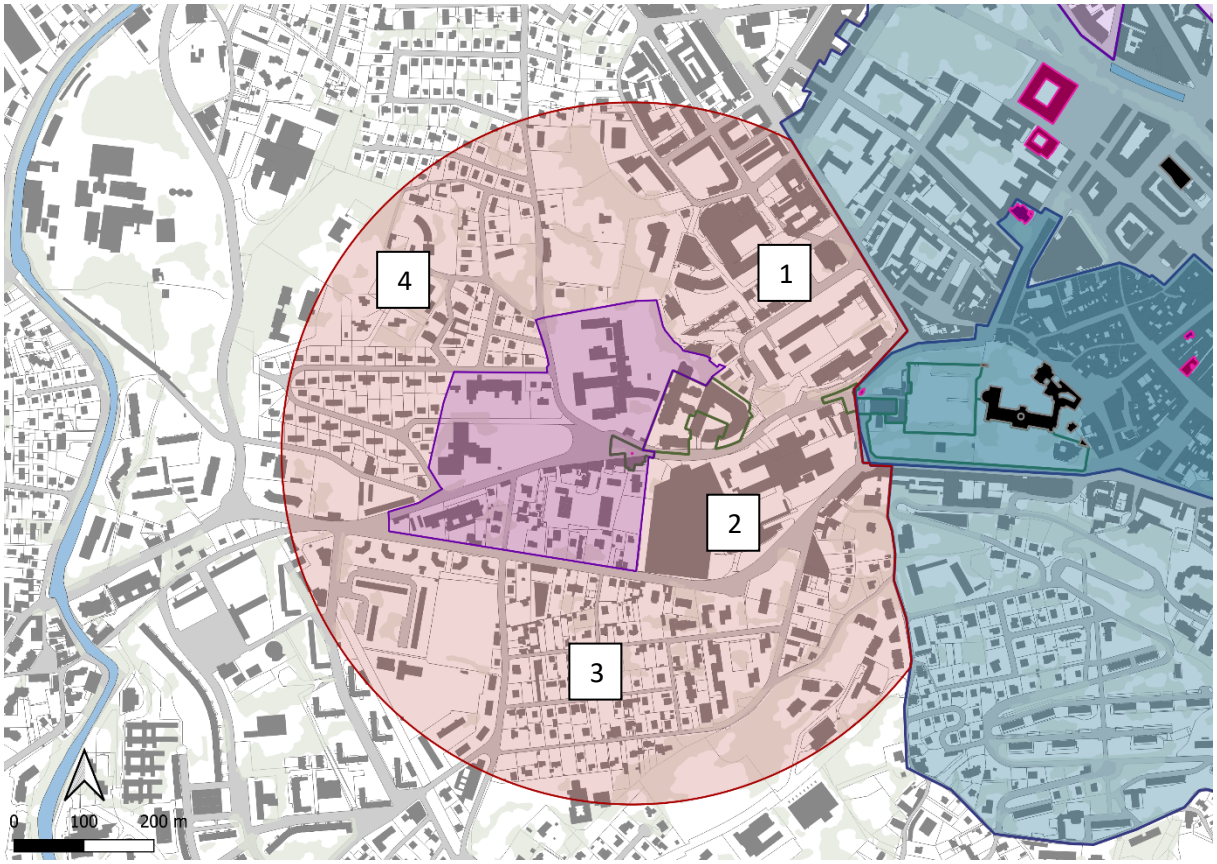

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Compte tenu de l'analyse des secteurs du rayon de 500 m de la Croix des Brigands, il est proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords plus restreint que le périmètre actuel. En effet, la forte mutation urbaine autour de l'ancien Faubourg Maché et les nombreuses destructions et reconstructions ont drastiquement modifié le paysage urbain et ses qualités patrimoniales.

En cohérence avec l'histoire du monument historique, le choix retenu des limites du PDA se focalise sur les rares vestiges du haut faubourg Maché, composé d'une dizaine d'habitations ainsi que la conservation des bâtiments hospitaliers du début du XX^{e} siècle en covisibilité avec la Croix et englobant le tracé des anciennes voies d'accès au faubourg du chemin de Montjay et du chemin de Maché. Les bâtiments modernes de l'IFSI sont également retenus dans le PDA afin de former une continuité parcellaire le long de l'ancien chemin du faubourg Maché.

Les bâtiments modernes ainsi que le nouvel hôpital sont exclus, ne présentant pas de valeurs patrimoniales et brouillant la lecture urbaine de l'ancien faubourg.

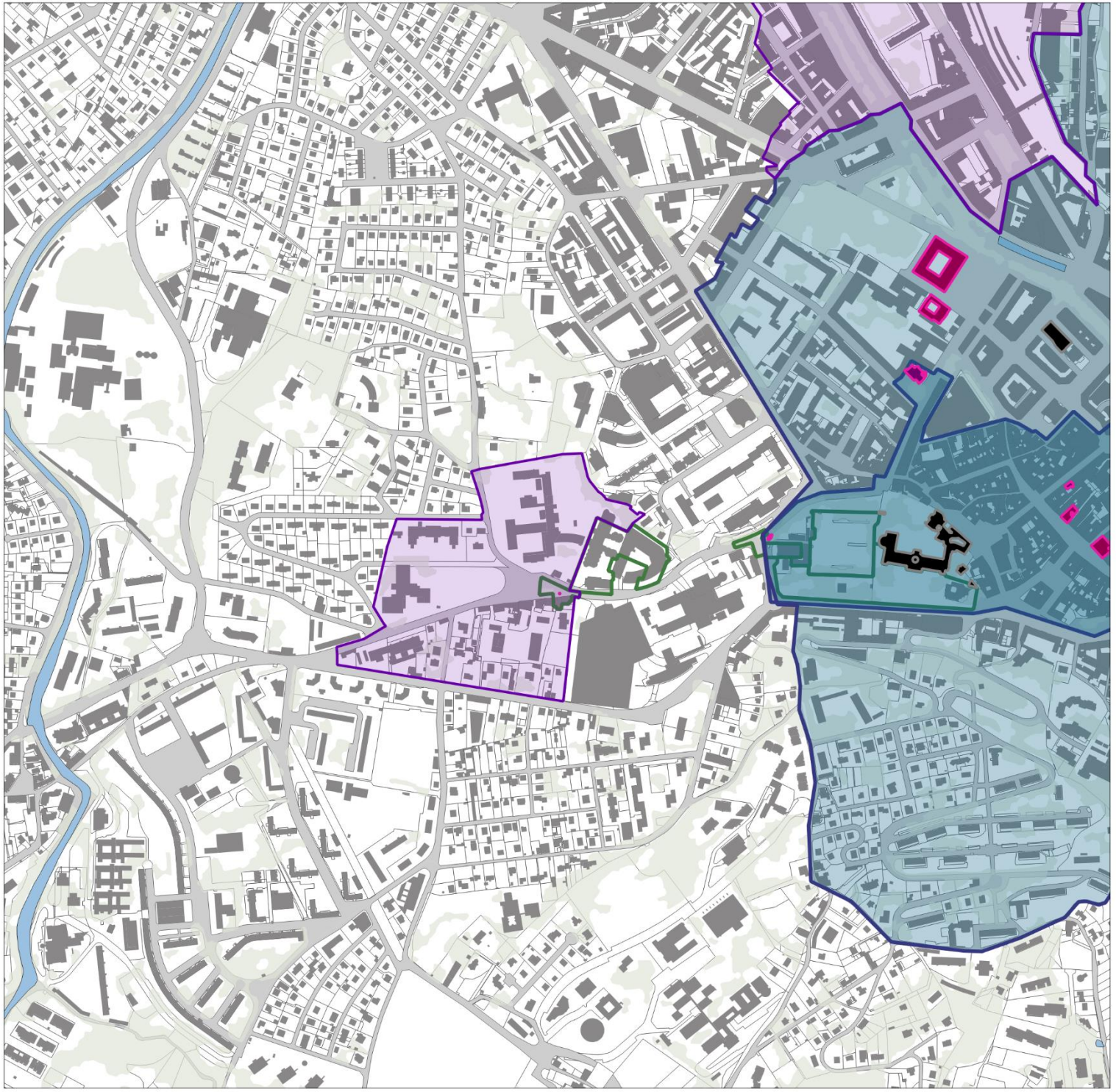

Echelle : 1/2000e

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHAMBERY

MONUMENT HISTORIQUE

① **CROIX DES BRIGANDS**

535 Faubourg Maché,
73000 Chambéry
1942/11/21 : MHI

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

- Site patrimonial remarquable
- MH Inscrit
- Périmètre délimité des abords

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE

08/07/2024

LE QUARTIER DE LA ROTONDE FERROVIAIRE

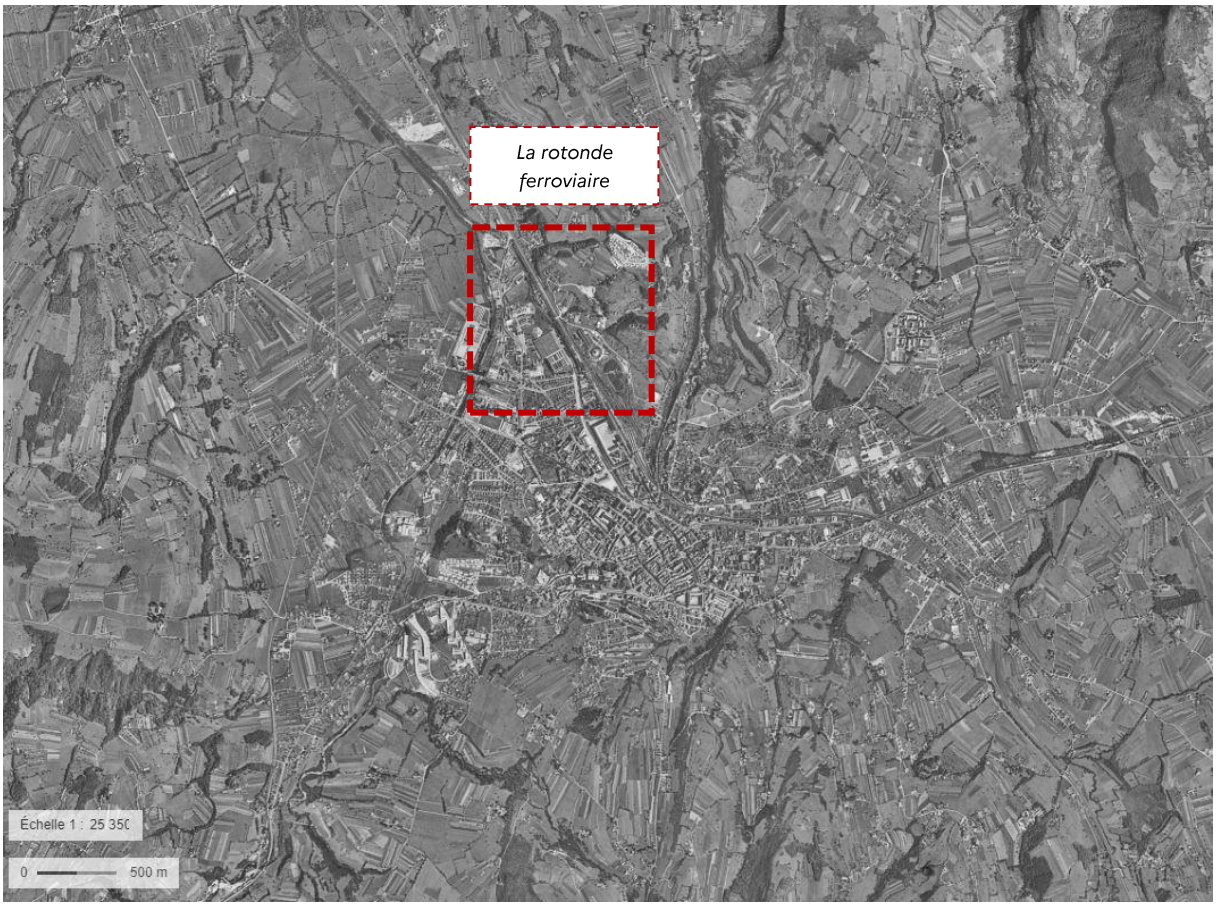

Vue aérienne de 1950 de la commune de Chambéry
Source : géoportail.fr

Sur le territoire de la commune de Chambéry, les plans des tracés des futurs chemins de fer sont signés et approuvés par le ministère des travaux publics le 7 avril 1854.

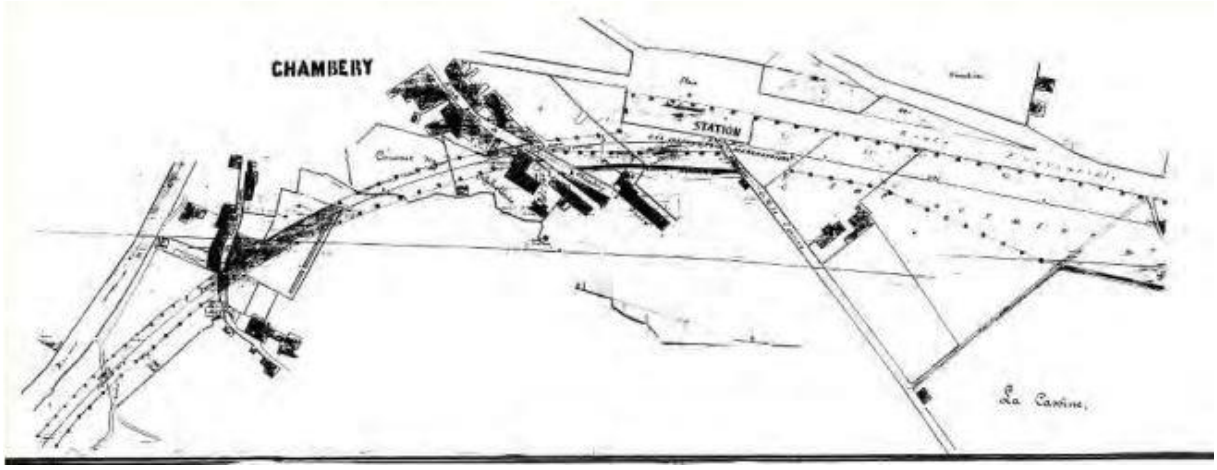

Plan du tracé du chemin de fer et de la gare
Archives mortes, SNCF Chambéry, collection G.JENNY

En 1856, la 1ère gare de Chambéry est édifiée dans le quartier de la Cassine, lieu qui dispose d'espaces suffisants à son développement.

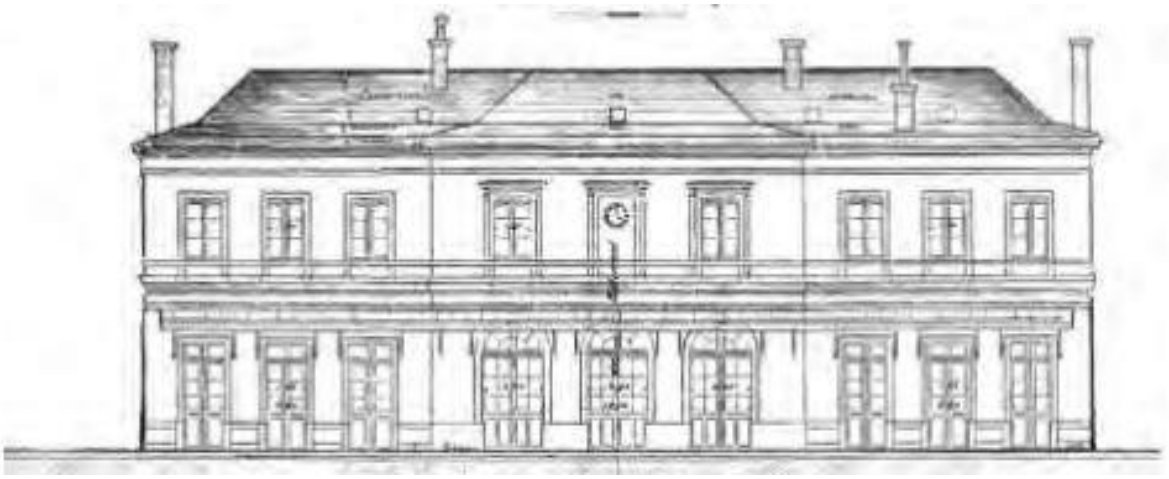

Dessin de la façade de la 1ère gare de Chambéry en 1855
Archives mortes, SNCF Chambéry, collection G.JENNY

Le quartier de la gare ne connaît pas de grands bouleversements au début du XX^{e} siècle, à cause de la présence du cimetière du Paradis à proximité, empêchant tout développement urbain. Celui-ci est même agrandi et agrémenté d'une nouvelle entrée dont le souvenir est aujourd'hui encore présent avec le square Jules Gauthier. Des hôtels confortables sont cependant construits, comme l'ancien hôtel des ducs de Savoie (démoli en 1990) ou l'actuel hôtel du Lion d'Or. La gare subit des modifications au fur et à mesure de l'augmentation du trafic. Vers 1900 naît un nouveau quartier d'habitation dit : des Angles des terres (aujourd'hui Angleterre), de l'autre côté de la Leysse, en face du dépôt des locomotives. Grâce aux facilités accordées par la Compagnie, de nombreux agents confient à une société coopérative d'habitations la construction de leur maison familiale.
Cet ensemble de nouvelles maisons dites « *Maison Hygiéniques* », va être dénommé par les Chambériens : le « *Village Nègre* » car il est occupé en majorité par des agents d'atelier, des mécaniciens et des chauffeurs qui ne prenaient pas toujours de douche avant de regagner leur domicile à l'issue d'une journée de travail.

La construction du « village nègre » actuellement intersection de la rue Nicolas Parent et de la rue Savoisienne
Cliché Musée Savoisien, collection G.Jenny

En 1904, un projet d'agrandissement de la gare de Chambéry est envisagé. En février 1906, les grands travaux débutent notamment avec l'agrandissement de la tranchée Nézin, et la construction d'une rotonde ferroviaire.

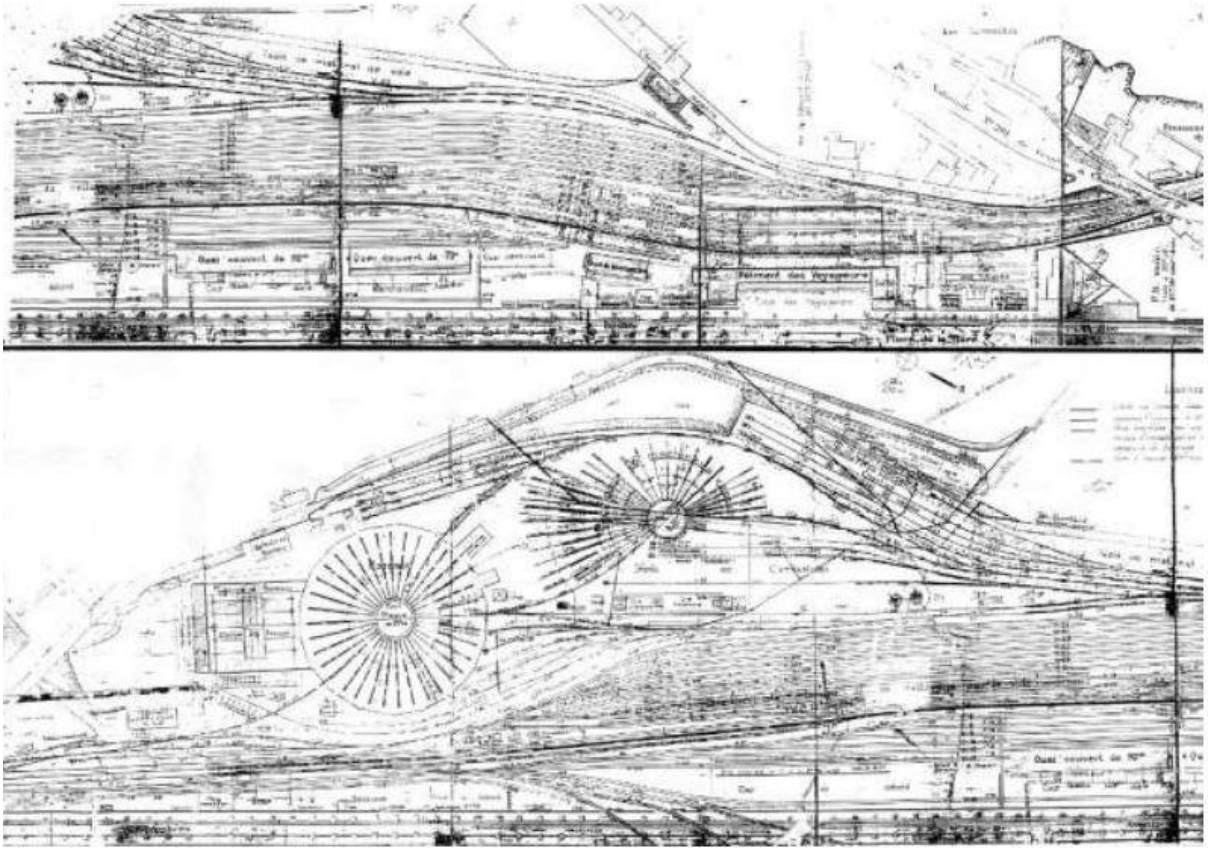

Plan pour la création d'un parc de remisage pour les locomotives à vapeur
Source : Archives mortes, SNCF Chambéry, collection G.JENNY

Vers 1930, la compagnie ferroviaire embauche de nouveaux agents et se retrouve contrainte à leur trouver un logement. À Chambéry, c'est la crise du logement ; la compagnie ferroviaire est obligée de faire construire ses propres cités pour y loger ses agents.
Dans la ville, le terrain est trop couteux et la compagnie décide de faire édifier des cités (maisons de quatre ou cinq étages) à la périphérie de celle-ci. Les logements destinés aux agents subalternes sont en principe uniformément composés de quatre pièces, voir cinq pour des familles nombreuses. Au 1er janvier 1929, la compagnie dispose de 39 cités offrant un total de 14 461 logements pour 47 415 habitants.

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ACTUELS

LE QUARTIER DE LA ROTONDE FERROVIAIRE

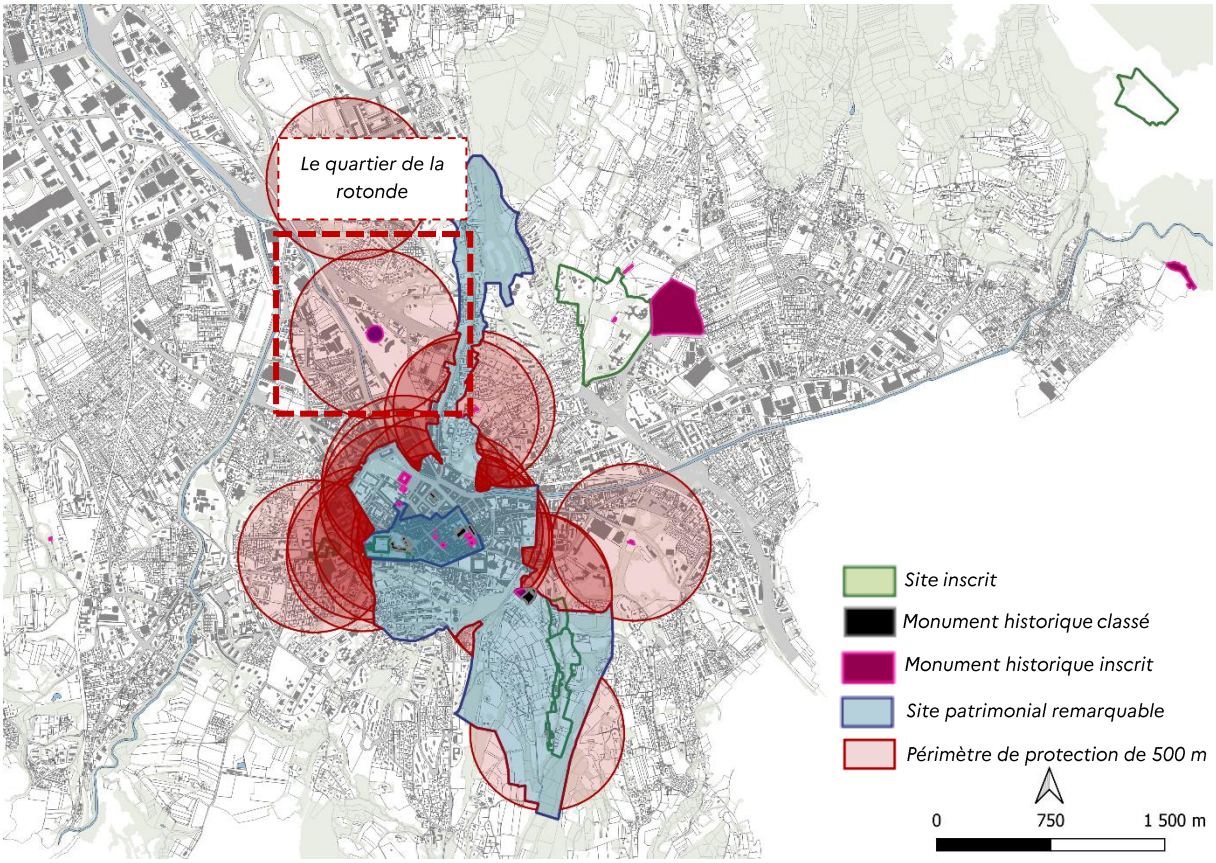

Périmètre de protection de 500 mètres avec le SPR et zonage de la rotonde ferroviaire

Monuments historiques concernés par l'étude du secteur du quartier de la rotonde ferroviaire :

ROTONDE SNCF, inscrite en totalité

COUVENT DE LA VISITATION DE LÉMENC, est inscrite : - la tour du XVème siècle

EGLISE DE LÉMENC, sont classés : - la crypte et le sépulcre - inscrite en totalité (sauf parties classées)

HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures.

EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité

FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité

ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont Inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur

CHAPELLE DU LYCÉE DE GARÇONS (VISITATION), est classée : - la façade de la chapelle du lycée de garçons

PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage

BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité

THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor

ANALYSE DU SECTEUR DE LA ROTONDE FERROVIAIRE

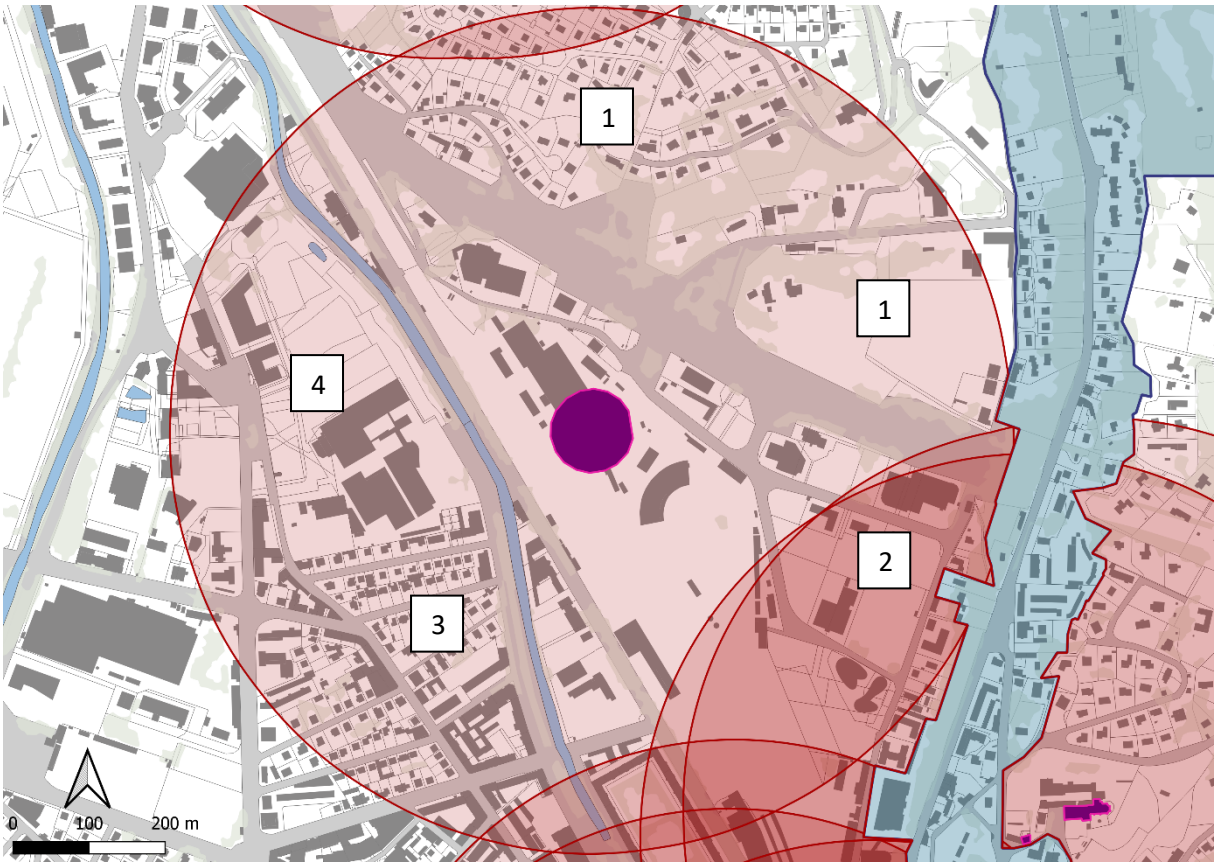

Le secteur au Nord et Est :

1 *Ce secteur situé sur les contreforts des Bauges est composé d'habitations individuelles, construites entre les années 1960 et 1980. La forte déclivité du terrain offre un panorama sur la ville de Chambéry et quelques cônes de covisibilité avec la toiture de la rotonde (MH).*
En contrebas, quelques maisons individuelles sont englobées dans de grands espaces arborés mais fortement contraints par les infrastructures routières dont la rocade qui forme une barrière visuelle dans le paysage.
Ce secteur ne présente pas de valeur patrimoniale remarquable, malgré les cônes de visibilité vers et depuis la rotonde. La voie rapide forme une frontière nette entre les habitations en pied de montagne et la rotonde, et scinde le paysage urbain en deux. Ce secteur est donc exclu du tracé du PDA de la rotonde.

Maisons des années 1970 avec à droite la toiture de la rotonde
Source : Udap73

Maison isolée avec en fond la rocade
Source : Googlemaps.fr

Le secteur à l'Est :

2 *Ce Secteur, hétéroclite, présente un ensemble urbain mixte de bâtiments modernes, de friches et d'anciens bâtiments industriels. Malgré une très grande proximité avec la rotonde, ce secteur ne présente pas d'intérêt patrimonial et les nombreuses friches sont amenées à muter rapidement avec l'implantation de bureaux ou habitations modernes. Ce secteur est donc exclu du tracé du PDA.*

Vue de la friche à l'arrière de la rotonde
Source : Udap73

Friche avec une tour moderne hébergeant des bureaux
Source : Udap73

Le secteur Sud-Ouest

3 *Ce secteur correspond à l'ancien quartier de l'Angleterre (angles terre) édifiée dans les années 1900 pour les ouvriers travaillants à la gare ou sur le site de la rotonde. Il reste quelques habitations de ce quartier, en partie noyées dans les nouvelles barres d'immeubles et reconstructions urbaines.*
Ce secteur mixte présente un intérêt patrimonial et historique notamment par la cité ouvrière en partie conservée ainsi que par le cours d'eau de la Leysse, qui forme un axe urbain marqueur de la ville de Chambéry. La partie la plus au Sud présente également une qualité patrimoniale malgré quelques mutations. La cité du Paradis est également un élément architectural majeur dans le paysage urbain du quartier de la gare. L'ensemble de ce secteur est donc intégré au tracé du PDA et forme la jonction avec la limite du SPR actuel.

Habitation ouvrière restaurée
Source : Udap 73

Barre d'immeuble intégrée dans l'ancien quartier de l'Angleterre
Source : Udap 73

Le secteur Nord-Ouest :

4 *Ce secteur est composé d'anciennes friches à l'abandon et de bâtiments d'usines modernes dispersés sur de vastes terrains. Une partie des friches sont en cours de restructurations, notamment à proximité de la rotonde. Un nouveau quartier composé de trois tours de huit étages est en cours d'achèvement et forme une barrière dans l'écrin paysager.*

Malgré la proximité avec la rotonde, ce secteur en forte mutation présente peu d'intérêt patrimonial ni d'enjeux directs avec le monument historique. La Leysse marque la frontière naturelle entre ce secteur et le monument historique.

Usine de composite Owens Corning
Source : Googlemaps.fr

Nouveau quartier en cours de construction
Source : Udap73

Compte tenu de l'analyse des secteurs des rayons de 500 m des 11 monuments historiques débordants du SPR, il est proposé :

- *De créer un PDA (périmètre délimité des abords) pour la rotonde ferroviaire (MHI 1984 et Label ACR 2005) qui se situe en dehors du SPR.*

- *De supprimer l'ensemble des périmètres de protection des monuments historiques débordants du SPR pour les monuments historiques ci-après, considérant que le périmètre du SPR constitue un périmètre suffisant à assurer la valorisation aux abords de ces derniers:*

COUVENT DE LA VISITATION DE LÉMENC, est inscrite : - la tour du XVème siècle
EGLISE DE LÉMENC, sont classés : - la crypte et le sépulcre - inscrite en totalité (sauf parties classées)
HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures.
EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité
FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité
ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont Inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur
CHAPELLE DU LYCÉE DE GARÇONS (VISITATION), est classée : - la façade de la chapelle du lycée de garçons
PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage
BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité
THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor

LES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)

La rotonde ferroviaire (MH inscrit 1984)

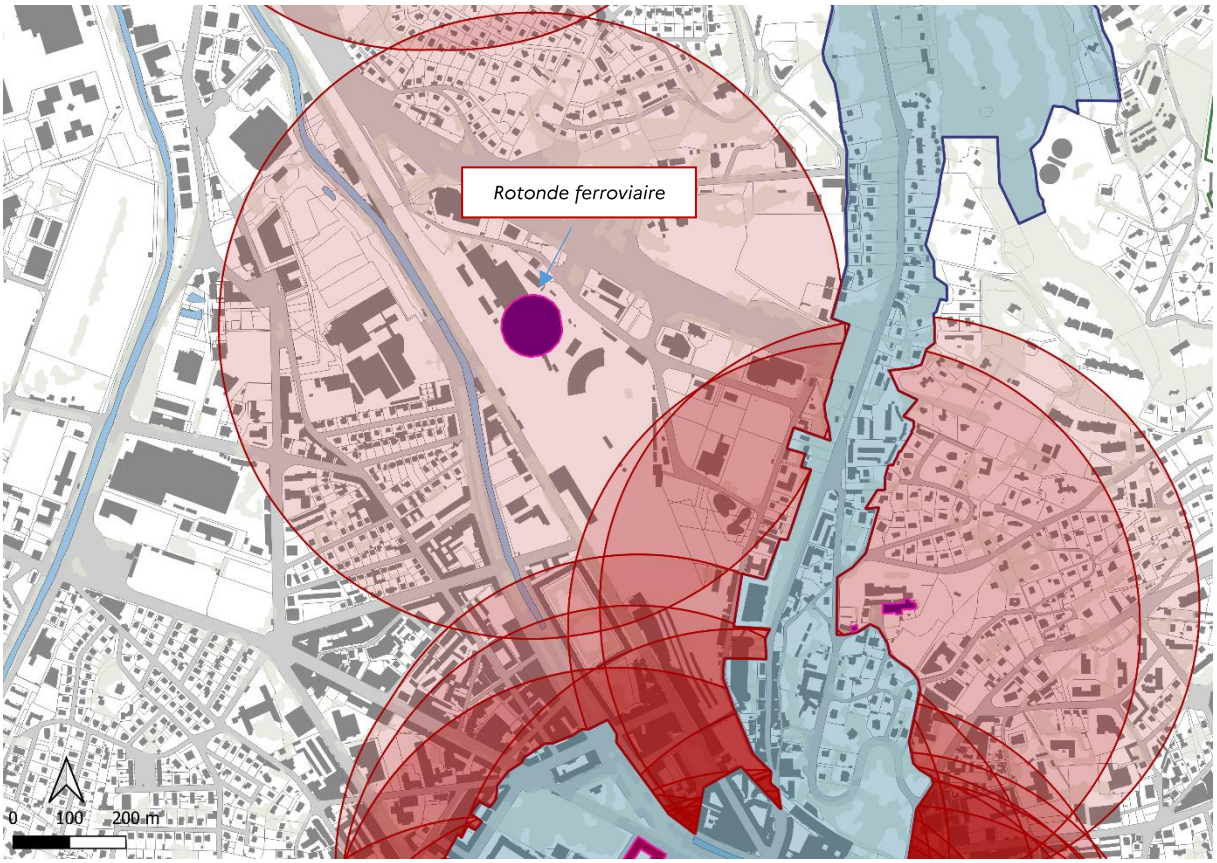

Carte de situation du monument historique de la rotonde ferroviaire. Source : UDAP 73

L'actuel périmètre de protection autour du monument fixé par le code du patrimoine à 500 mètres englobe :

1 Au Nord la colline de Beauvoir
2 A l'Est et Sud-Est le secteur de la Cassine
3 Au Sud-Ouest l'ancien quartier de l'Angleterre
4 Au Nord-Ouest les friches et les usines modernes

PRESENTATION DU MONUMENT HISTORIQUE

LA ROTONDE FERROVIAIRE

Monument historique inscrit par arrêté du 28/12/1984 et label ACR 2015

Références cadastrales : BT 006 ET 0067

La situation ferroviaire exceptionnelle de Chambéry conduit la compagnie PLM à construire une rotonde unique en France, inspirée par l'architecture métallique de Gustave Eiffel. Le marché est signé le 20 septembre 1906 entre la compagnie PLM et la société des Fonderies et Ateliers de Fourchambault. Elle ouvre en 1910 pour 72 locomotives qui disposent de 36 voies en étoile. Auparavant, les remises d'entretien et de réparation des locomotives établies parallèlement aux voies occasionnaient des manœuvres délicates et fastidieuses. La surface circulaire offerte par cette rotonde permet d'orienter les locomotives sur des voies rayonnantes depuis le centre de celle-ci au moyen d'un pont tournant.
Avant la généralisation du béton armé, c'est l'une des dernières grandes réalisations françaises de charpente métallique articulée de grande portée. La charpente se compose d'une partie annulaire de 27 m de large reposant sur 18 piliers de pierre du mur polygonal et d'une coupole de 55 m de diamètre soutenue par des piliers métalliques dans le prolongement des arcs.
Des barres de contreventement empêchent la coupole de vriller sous la pression du vent. Cette rotonde totalise 34 m de haut, 110m de diamètre et pèse 900 tonnes. Compte tenu de la nature du terrain marécageux dans cette plaine de la Cassine, il a fallu « asseoir » le bâtiment sur une structure enfouie jusqu'à 17 m sous le sol : au plus profond se trouve des pieux de bois (entre 5m et 8m), puis un massif de béton les recouvrant de 1m 50, enfin des voûtes en pierre de taille pour une hauteur de 5m60 répartissant les charges de la structure métallique supérieure. L'électrification du réseau (la ligne Chambéry-Modane fut l'une des premières entre 1923 et 1930) rendra obsolète les rotondes ferroviaires, les machines ne nécessitant plus d'entretien régulier. Le bombardement de 1944 épargnera miraculeusement la rotonde, même si les installations ferroviaires étaient la cible des alliés. La destruction de la rotonde est envisagée en 1980 ; quelques cheminots, convaincus de son intérêt, proposerons de la conserver comme témoignage industriel du début du siècle.
En 1984, la rotonde est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historique. Entretenue et restaurée progressivement par la SNCF, cette rotonde est encore utilisée de nos jours pour l'entretien d'environs 50 locomotives journalières.

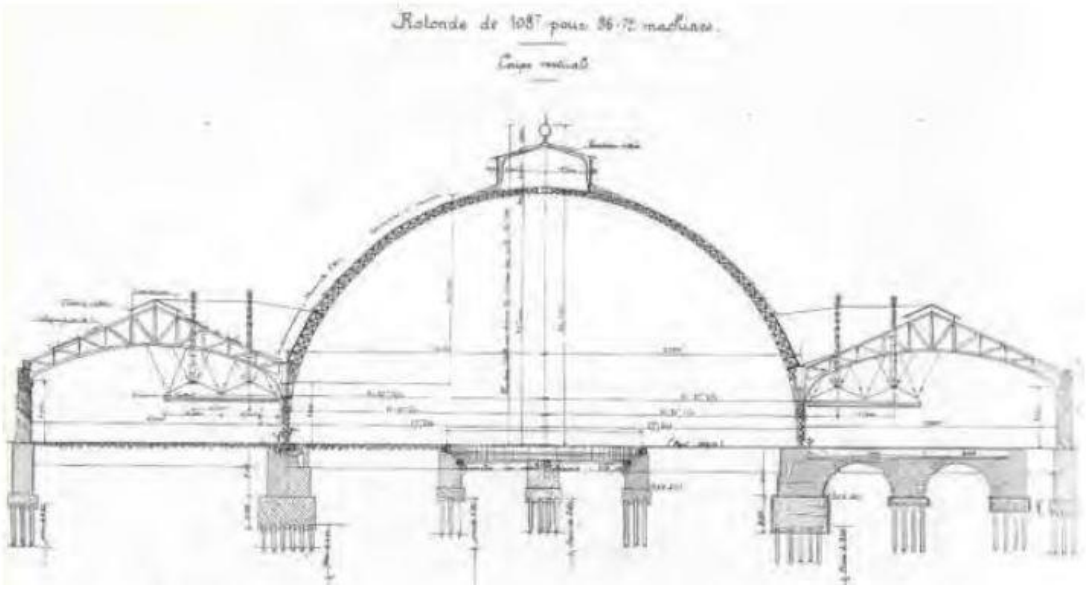

Coupe longitudinale de la rotonde
Source : Archives mortes, SNCF Chambéry, collection G.JENNY

Montage du 1er arc de la coupole.
Source : Cliché musée Savoisien, coll G.Jenny

Fin 1910, la rotonde en activité avec les terrains en culture au premier plan.
Source : Cliché musée Savoisien, coll G.Jenny

La rotonde de nos jours.
Source : Wikipédia.fr

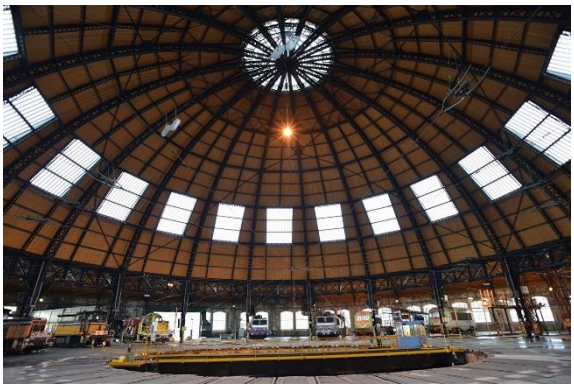

L'intérieur de la rotonde.
Source : Wikipédia.fr

Carte de l'état-major de 1860 avec la 1ère station et les premières maisons de l'Angleterre. Source : géoportail.fr

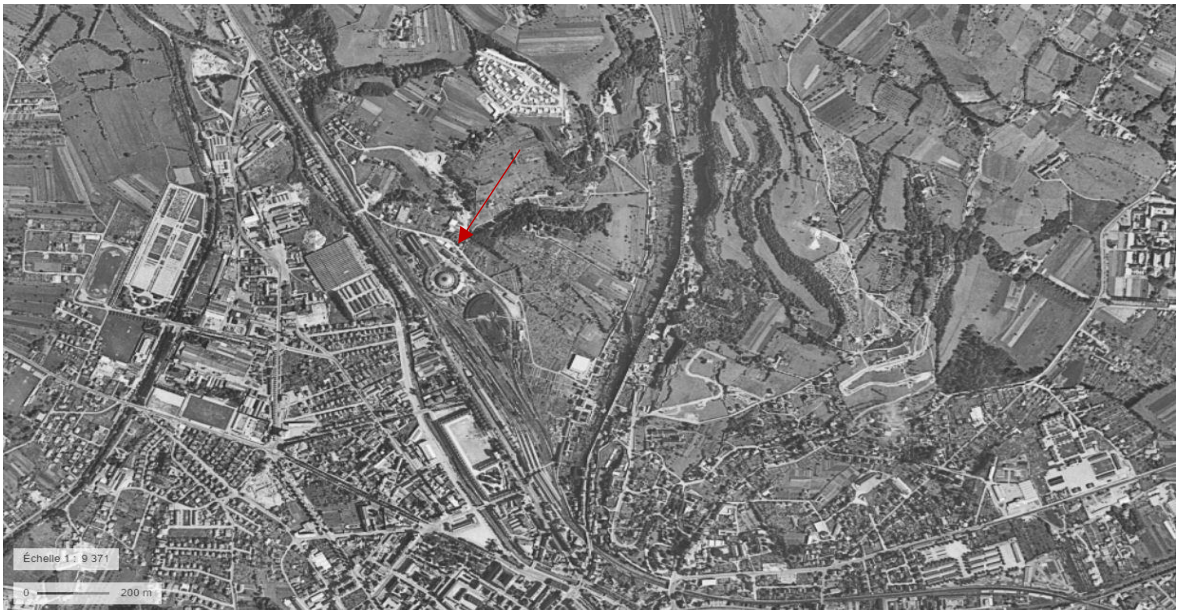

Vue aérienne de 1950 avec la rotonde. Géoportail.fr

Vue aérienne 2022. Géoportail.fr

INCIDENCES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVISAGÉ

Les zones conservées dans le PDA :

L'ensemble des zones intégrées au PDA font partie du périmètre de 500 mètres de protection actuel.

Les zones écartées du PDA :

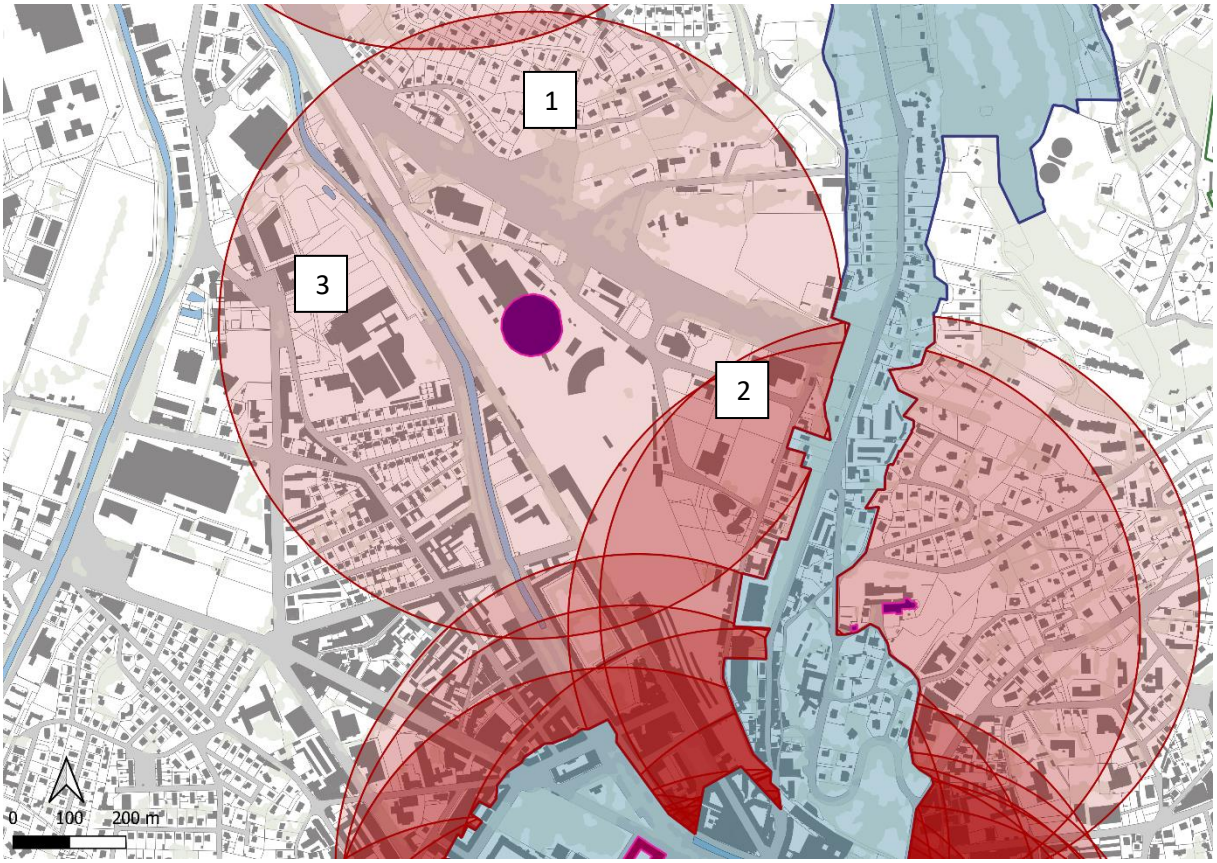

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Compte tenu de l'analyse du secteur du rayon de 500 m de la rotonde ferroviaire, débordant du SPR, il est proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords plus restreint que le périmètre actuel. En effet, au Nord (1) le secteur en contrebas de la montagne est scindé en deux par la voie rapide et les infrastructures routières qui forment une barrière avec le monument historique. Les habitations de ce secteur ne présentent pas d'intérêt patrimonial et sont donc exclues du PDA.

Le secteur Sud-Est en forte mutation (ZAC Cassine), aujourd'hui composé de friches et de terrains vagues, ne présente pas de cohérence urbaine ou architecturale avec le monument historique malgré sa proximité. Ce secteur est donc exclu du PDA.

Au Nord-Ouest, les quartiers nouvellement construits (ZAC Vetrotex et Grand Verger) ainsi que l'usine de composite ne présentent pas de qualités patrimoniales et sont en inadéquations avec l'ancien quartier de l'Angleterre et la rotonde. Ils sont donc exclus du PDA.

A l'Ouest, une partie de l'ancien quartier de l'Angleterre, formée d'anciennes habitations ouvrières, est en partie inclue dans le PDA pour sa qualité historique et patrimoniale en lien avec la rotonde et les infrastructures ferroviaires. La 2nde partie de ce quartier est cependant exclue par son éloignement au monument. Au Sud, le cours d'eau de la Leysse ainsi que la gare et les immeubles du Paradis, sont également intégrés au PDA et relient les limites du SPR actuel.

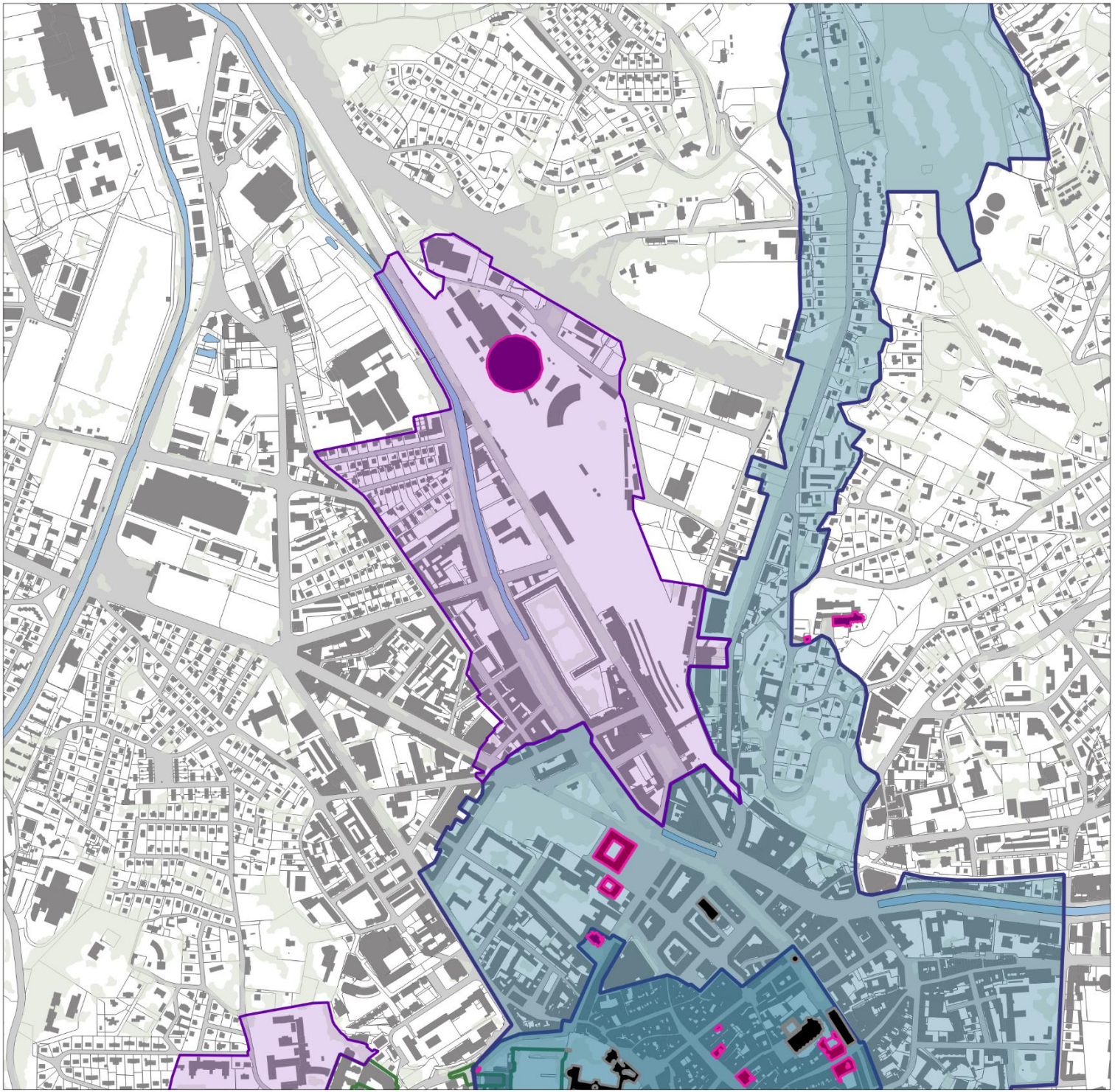

Echelle : 1/2000e

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHAMBERY

MONUMENT HISTORIQUE

① **ROTONDE FERROVIAIRE**

71 Chemin de la Rotonde,
73000 Chambéry
1984/12/28 : MHI

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

- Site patrimonial remarquable
- MH Inscrit
- Périmètre délimité des abords

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE

08/07/2024

LE FAUBOURG NEZIN ET LA COLLINE DU LÉMENC

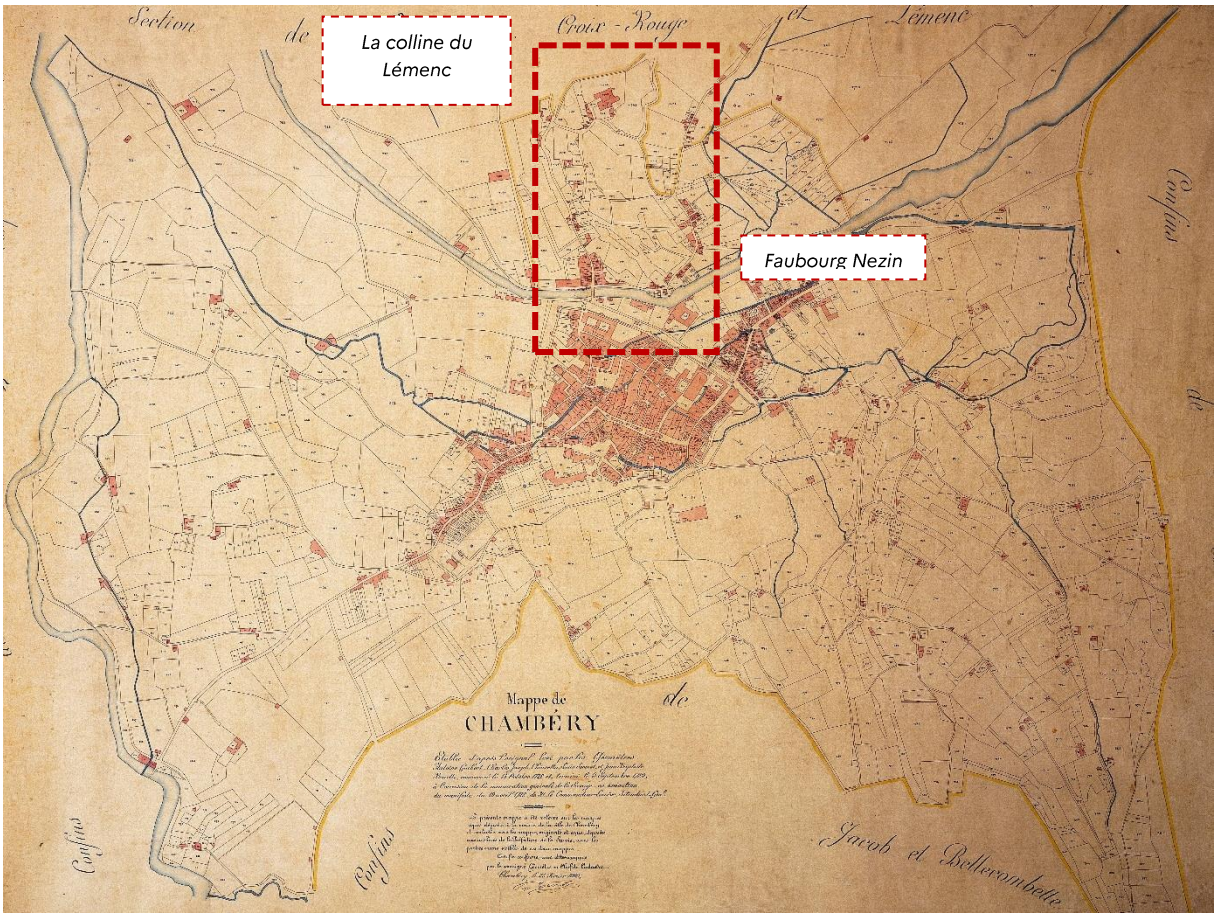

Copie de 1910 de la mappe originale de 1729 de la commune de Chambéry.
Signée Audibert, quartier-maître général. Copie de 1910 de la mappe de Chambéry.

Plus petit faubourg de la ville, le Faubourg Nézin est sans doute le plus ancien. Il correspond au tout premier axe de circulation avec l'Italie, délaissé au XVI^{e} siècle au profit du plat faubourg de Montmélian. Le cours d'eau de la Leysse constitue une véritable coupure avec Chambéry, car le seul pont existant était celui du Reclus.
Le faubourg est attesté depuis le XVIII^{e} siècle comme étant l'un des plus anciens, comme en témoigne les nombreux réemplois d'éléments architecturaux dans les habitations.
À partir du Moyen-Âge, le faubourg devient un quartier à la fois industriel et rural et de moins en moins de passage.

Maisons du faubourg avec réemploi de colonne romaine

Maisons du faubourg avec réhausses au XIX^e siècle

Déjà appauvri par l'éloignement de Chambéry, le faubourg subit dès 1853 l'arrivée du chemin de fer qui scinde en deux parties de nombreuses habitations, entrainant des expropriations. En 1931, Nézin abrite 521 habitants, principalement des petits boutiquiers et des ouvriers. En 1958, la couverture de la Leysse met fin à l'isolement du faubourg avec le centre-ville de Chambéry.

Nézin est aujourd'hui un quartier enterré, en mauvais état, qui marque néanmoins une identité historique majeure de la ville de Chambéry.

La tranchée de Nézin
Coll.Amis du Vieux Chambéry

Située en hauteur du faubourg Nézin, la colline de Lémenc surplombe la ville de Chambéry et abrite le plus vieil édifice religieux de Chambéry, l'église Saint-Pierre de Lémenc.

Lémenc provient du nom de la colline sur laquelle l'église a été bâtie, nom provenant lui-même du latin *Lemencum* donné par le peuple romain lorsque celui-ci s'installe précisément sur cette colline.

L'église de Lémenc marque l'emplacement historique d'anciens sites gallo-romains comme l'attestent les objets retrouvés d'une villa du I^er siècle avant J.-C et au IV^e siècle[3] (en 1822 un fragment de main d'une statue en bronze et d'un caducée ont été découverts sur les hauteurs de Lémenc à proximité de l'église éponyme).

3 Chambéry, lecture d'une ville, ed-Comp'act-2005 p.124

Il faut attendre 866, pour avoir un premier écrit attestant d'une donation d'une villa sur les terres de Lémenc, probablement à proximité d'un premier oratoire chrétien. Ce n'est qu'en 1029 qu'apparaît la mention de prieuré de Lémenc, transféré à l'abbaye de Saint-Martin d'Ainy[4].
Malgré cette mention tardive de l'église, une crypte formée d'une rotonde hexagonale évoque une implantation religieuse plus ancienne, pouvant remonter au VIIIe siècle[5].
À la suite du don effectué à l'abbaye d'Ainay en 1029, les Bénédictins d'Ainay décident d'élever à cet emplacement une église romane et y assurent les fonctions paroissiales tout en bénéficiant de la primauté des lieux de culte de Chambéry.

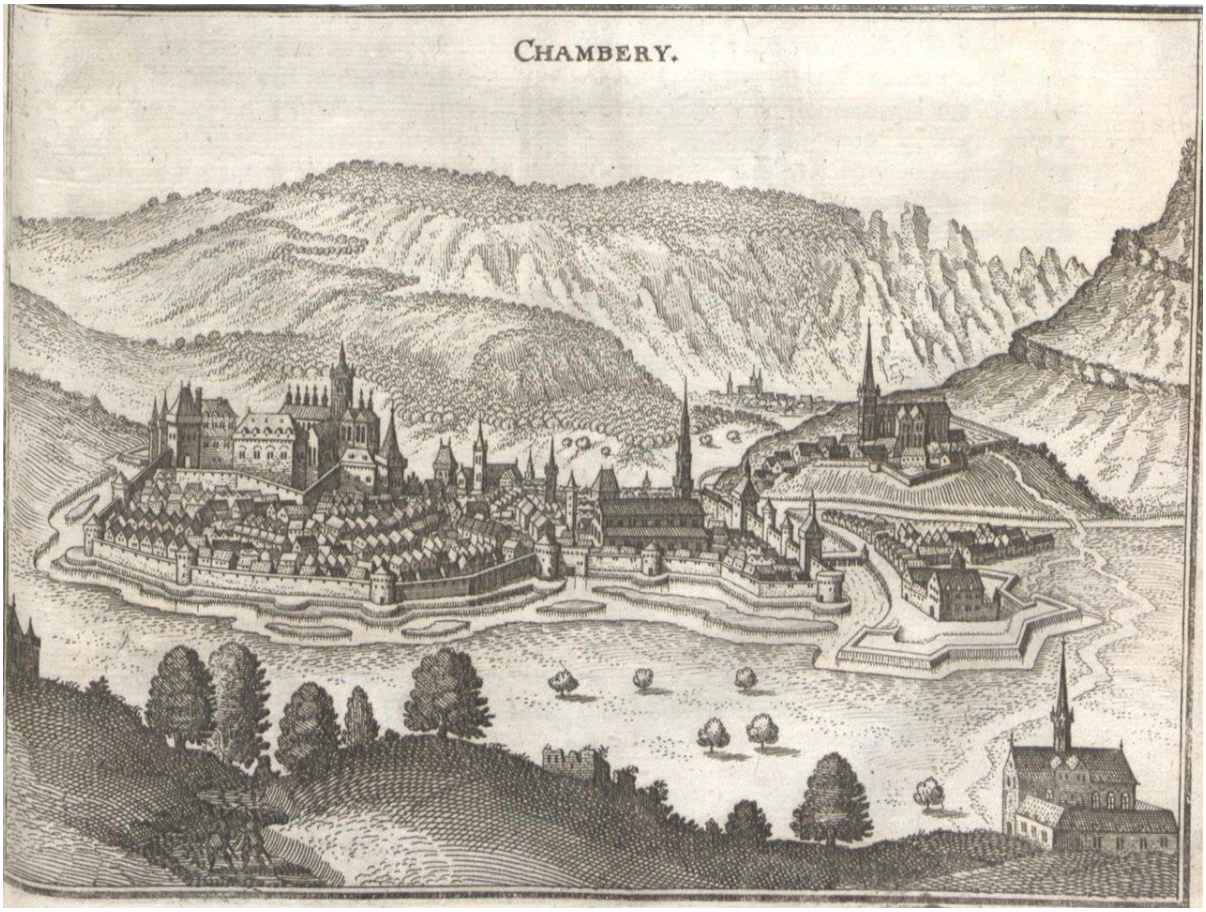

Gravure de la ville de Chambéry en 1645 par Merian, Matthäus (1593-1650) avec à droite l'église de Lémenc isolée sur son éperon et les quelques maisons du faubourg Reclus représentées.
Source : Bibliothèques municipales de Chambéry, EST X A 000.169

Aujourd'hui, l'église se situe dans le voisinage du quartier résidentiel de Lémenc, constitué de villas datant de la Belle Époque (début du XXe siècle), situées à proximité immédiate de l'église, en contrebas en direction du centre-ville. À l'opposé, le boulevard des Monts mène vers un autre quartier résidentiel constitué d'habitations plus modernes.
En 1830, une chapelle de la visitation est édifiée au-dessus de l'église de Lémenc. Elle est précédée d'un chemin de croix de dix stations.
En 1907, deux cliniques aujourd'hui disparues prenaient place en contrebas de l'église.

---

4 Valérie Delesalle-Huvé, La crypte de l'église Saint-Pierre de Lémenc (Chambéry), étude documentaire et archéologique (Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »)*, vol. 1, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2019*
5 Philippe Paillard (dir.), Michèle Brocard, Lucien Lagier-Bruno et André Palluel-Guillard, Histoire des communes savoyardes : Chambéry et ses environs - Le Petit Bugey, t. 1, Roanne, Horvath, 1982, 475 p

L'église se trouve par ailleurs associée à un ensemble d'édifices religieux proches : le couvent de la Visitation Sainte-Marie auquel elle est accolée, le monastère du Carmel situé à une centaine de mètres. S'ajoutent également le cimetière et la chapelle de Notre-Dame des sept douleurs attenantes, ainsi que la tour du Prince, vestige de l'ancien prieuré bénédictin inscrit monument historique.

La colline de Lémenc en 1864 par Félix Benoist: vue sur le Calvaire avec l'église située en contrebas.
Source : Archives départementales de la Savoie, Conseil général de la Savoie

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ACTUELS

LE FAUBOURG NEZIN ET LA COLLINE DU LÉMENC

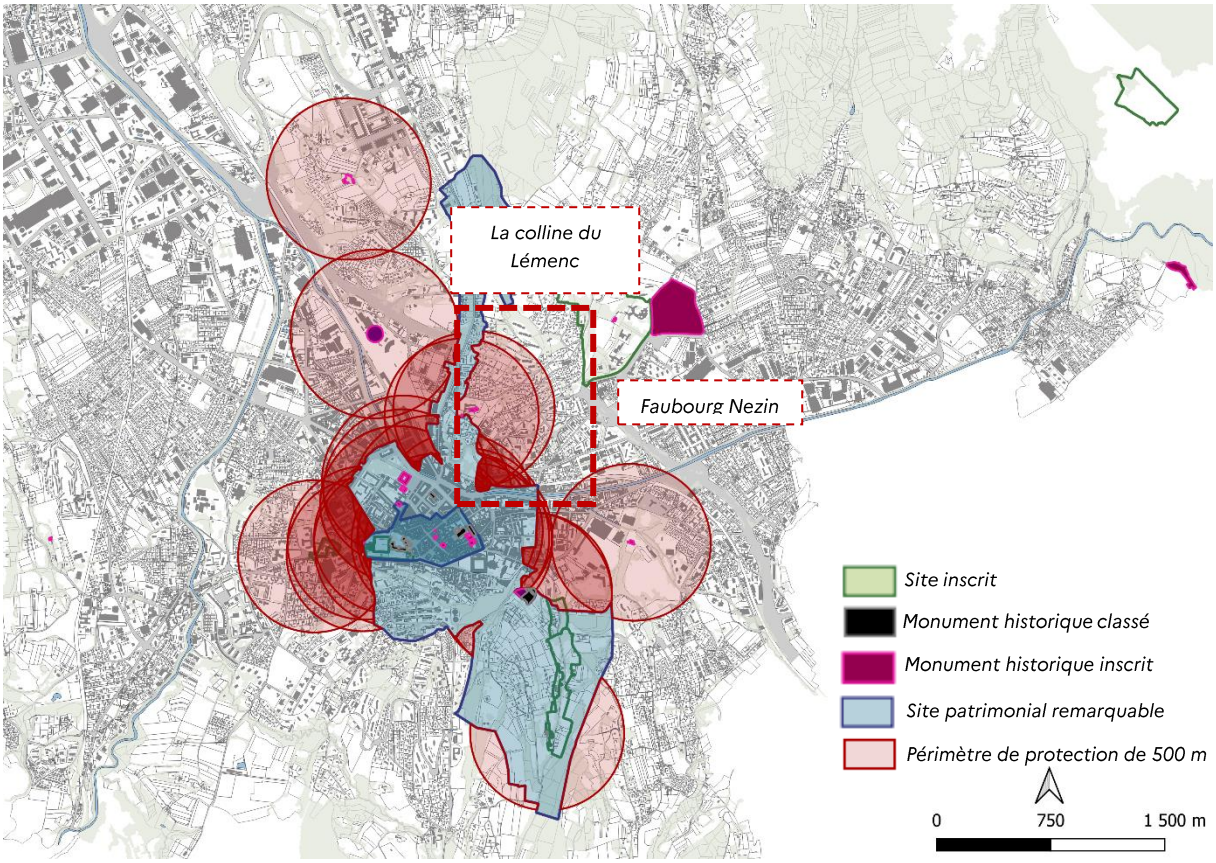

Périmètre de protection de 500 mètres avec le SPR et zonage du faubourg Nezin et de la colline du Lémenc

Monuments historiques concernés par l'étude du secteur du Faubourg Nezin et de la colline du Lémenc :

COUVENT DE LA VISITATION DE LÉMENC, est inscrite : - la tour du XVème siècle
EGLISE DE LÉMENC, sont classés : - la crypte et le sépulcre - inscrite en totalité (sauf parties classées)
ANCIEN ARCHEVÊCHÉ, classé en totalité.
CATHÉDRALE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, classée en totalité
EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité
FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité
ANCIEN HÔTEL DE CHÂTEAUNEUF (18 - 22, RUE CROIX D'OR) Sont inscrits : - la porte d'entrée sur rue - les façades et les toitures sur rue et cours - les deux escaliers des ailes latérales sur cours - la clôtures de la cathédrale
HÔTEL DE MONTJOIE, sont classées : - la façade principale sur la place St Léger - l'escalier avec sa rampe et sa cage - les trois salons du deuxième étage
HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures.
ANCIEN HÔTEL DES MARCHES, sont inscrits : - la façade 1 rue Croix d'Or et la toiture
ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont Inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture

PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage
BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité
THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor

ANALYSE DU SECTEUR DE L'ANCIEN FAUBOURG NEZIN ET DE LA COLLINE DE LÉMENC

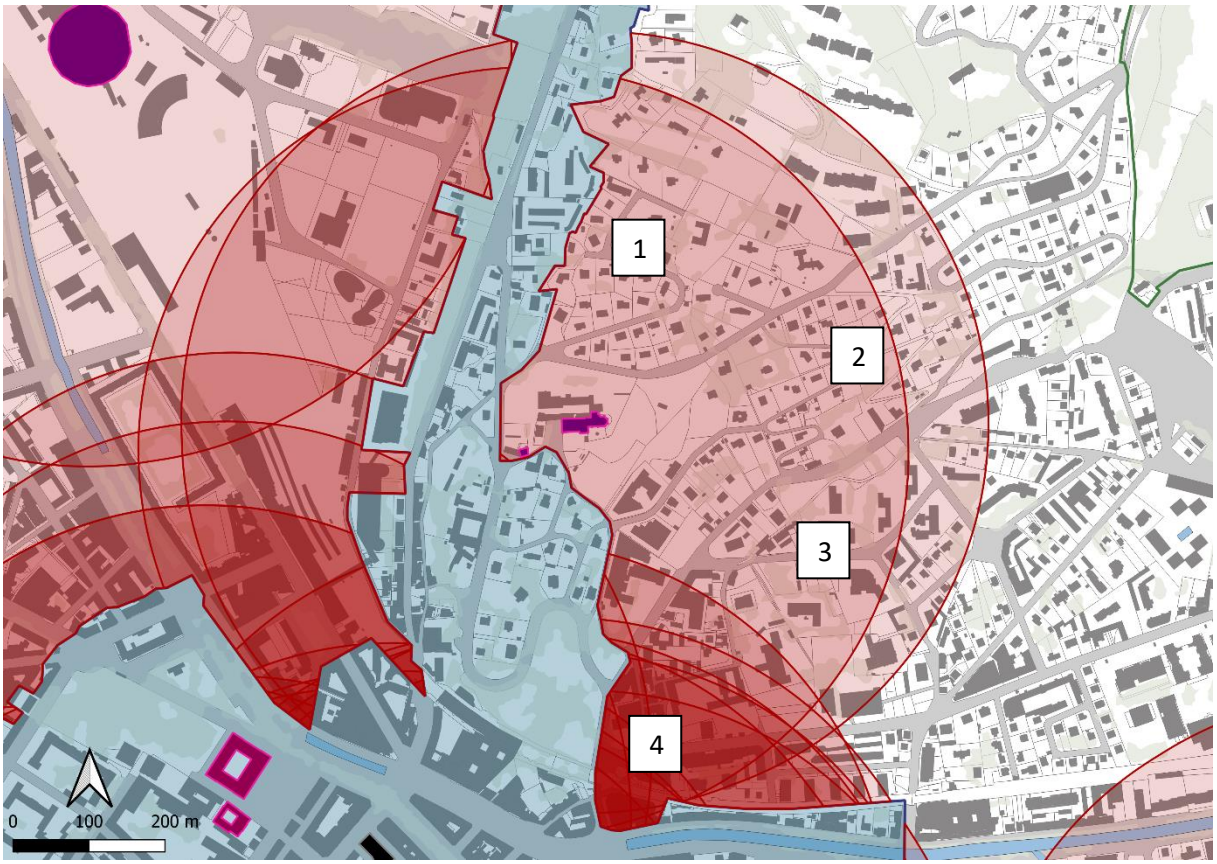

Le secteur au Nord :

1 *Ce secteur situé sur la partie haute de la colline est composé d'habitations individuelles modernes, construites entre les années 2000 et 2020. La forte déclivité du terrain offre un panorama sur la ville de Chambéry et quelques cônes de visibilités avec l'église de Lémenc. La chapelle du calvaire et ses douze stations autrefois marqueurs dominants sur la colline sont aujourd'hui noyées dans le tissu urbain et offrent péniblement des points de vue dégagés. Ce secteur ne présente pas de valeur patrimoniale remarquable. Néanmoins, la présence de la chapelle du calvaire et les covisibilités existantes avec l'église de Lémenc justifient d'intégrer une partie de ce quartier dans le PDA de l'église.*

Stations du calvaire noyée dans le tissu urbain en fond les toitures de l'église de Saint-Pierre de Lémenc
Source : Udap73

Chapelle du calvaire à proximité d'habitations modernes
Source : Udap73

Le secteur à l'Est :

2 *Ce secteur, hétéroclite, présente un ensemble urbain mixte de villas de la fin du XIX^e siècle (héritière de la dynamisation du clos Savoiroux) et de villas plus modernes des années 1950 1960. Un ensemble de petits passages de circulation permettent de relier à pied et parfois en voiture les différentes villas et offre une déambulation en pente douce depuis le haut de ce quartier jusqu'en partie basse au niveau du boulevard de Mérande.*
La déclivité du terrain et l'abondance de jardins arborés empêchent la covisibilité avec l'église de Lémenc. Néanmoins, la disposition ancienne des villas dans leurs parcellaires et la qualité architecturale des habitations dans ce secteur méritent d'intégrer ce secteur au PDA de l'église de Lémenc.

Villa du début du XX^e siècle dans son parc arboré
Source : Udap73

Habitation bourgeoise des années 1950 dans son parc
Source : Udap73

Le secteur Sud-Est

3 *Ce secteur correspond à l'ancien quartier Mérande, ancienne cité jardin édifiée après la Première Guerre mondiale. Il reste quelques vestiges de ce quartier pavillonnaire en partie noyés dans les barres d'immeubles modernes et les aménagements urbains collectifs (petits parcs, jeux et terrains de sport).*
Ce secteur ne présente pas de qualité patrimoniale remarquable et forme une barrière dans le paysage urbain avec les parties hautes de la colline et l'église de Lémenc.
De ce fait, les limites des périmètres de protection de 500m des monuments historiques de ce secteur sont supprimées et concordent avec la limite du tracé du PDA de l'église de Lémenc.

Maison de l'ancien quartier Mérande
Source : Udap73

Barre d'immeuble moderne avec le parc en avant
Source : Udap73

L'ancien faubourg Nezin :

4 *Ce secteur correspond à l'ancien faubourg Nezin.*
Il reste quelques vestiges de ce faubourg, en partie dissimulés par le pont des Amours entre le quartier de Mérande et la voie ferrée.
Les habitations encore en place sont de factures anciennes ponctuées de reconstructions et agrandissements. Il est encore possible de lire le tracé d'origine de l'ancien faubourg, même si des mutations urbaines ont dénaturé le parcellaire ancien. Plus au Sud, à la limite du SPR, s'érige le parking Ravet présentant une volumétrie contrastée dans le paysage. Plus à l'Est des immeubles de logements collectifs délimitent le secteur jusqu'à la nationale 201.
Cette partie de l'ancien faubourg a subi de nombreux remaniements, notamment lors de la percée de la voie du chemin de fer, entrainant de nombreuses destructions et reconstructions d'habitations et d'équipements modernes.
Malgré une lecture difficile de l'ancien faubourg noyé dans le nouveau tissu urbain, les vestiges encore en place présentent un intérêt patrimonial remarquable à la fois historiques et archéologiques et nécessitent d'être préservés et intégrés dans le tracé du PDA de l'église de Lémenc.

Parking Ravet avec le faubourg en contrebas et au premier plan le pont des Amours.
Source : Udap73

Vestiges de l'ancien faubourg Nezin
Source : Udap73

Compte tenu de l'analyse des secteurs des rayons de 500 m des 15 monuments historiques débordants du SPR, il est proposé :

- *De créer un PDA (périmètre délimité des abords) pour l'église Saint-Pierre de Lémenc (MH 1900 et IMH 1966) qui se situe en dehors du SPR.*

- *De supprimer l'ensemble des périmètres de protection des monuments historiques débordants du SPR pour :*

ANCIEN ARCHEVÊCHÉ, classé en totalité
CATHÉDRALE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, classée en totalité.
EGLISE NOTRE-DAME, est classée en totalité
FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité
ANCIEN HÔTEL DE CHÂTEAUNEUF (18 - 22, RUE CROIX D'OR) Sont inscrits : - la porte d'entrée sur rue - les façades et les toitures sur rue et cours - les deux escaliers des ailes latérales sur cours - la clôtures de la cathédrale
HÔTEL DE MONTJOIE, sont classées : - la façade principale sur la place St Léger - l'escalier avec sa rampe et sa cage - les trois salons du deuxième étage
HÔTEL DES DOUANES (CLERMONT-SAINT-JEAN), sont inscrites : - les façades et toitures
ANCIEN HÔTEL DES MARCHES, sont inscrits : - la façade 1 rue Croix d'Or et la toiture
ANCIEN HÔTEL DU BOURGET (11, RUE MÉTROPOLE), sont Inscrits : - la façade place Saint Léger et la toiture correspondante - le portail donnant sur la rue Métropole et l'escalier et la cage lui faisant suite à l'intérieur
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture
PALAIS DE JUSTICE, sont inscrits : - les façades et les toitures sur rues et jardin et sur la cour d'honneur - la galerie à arcade - les deux péristyles - le grand escalier d'honneur - la salle des audiences solennelles au 1er étage - le salon Napoléon au 1er étage - les deux galeries sud au 1er étage
BOUTIQUE LE FIDÈLE BERGER, inscrite en totalité
THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor

LES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)

L'église de Lémenc (MH 1900 et MHI 1966)

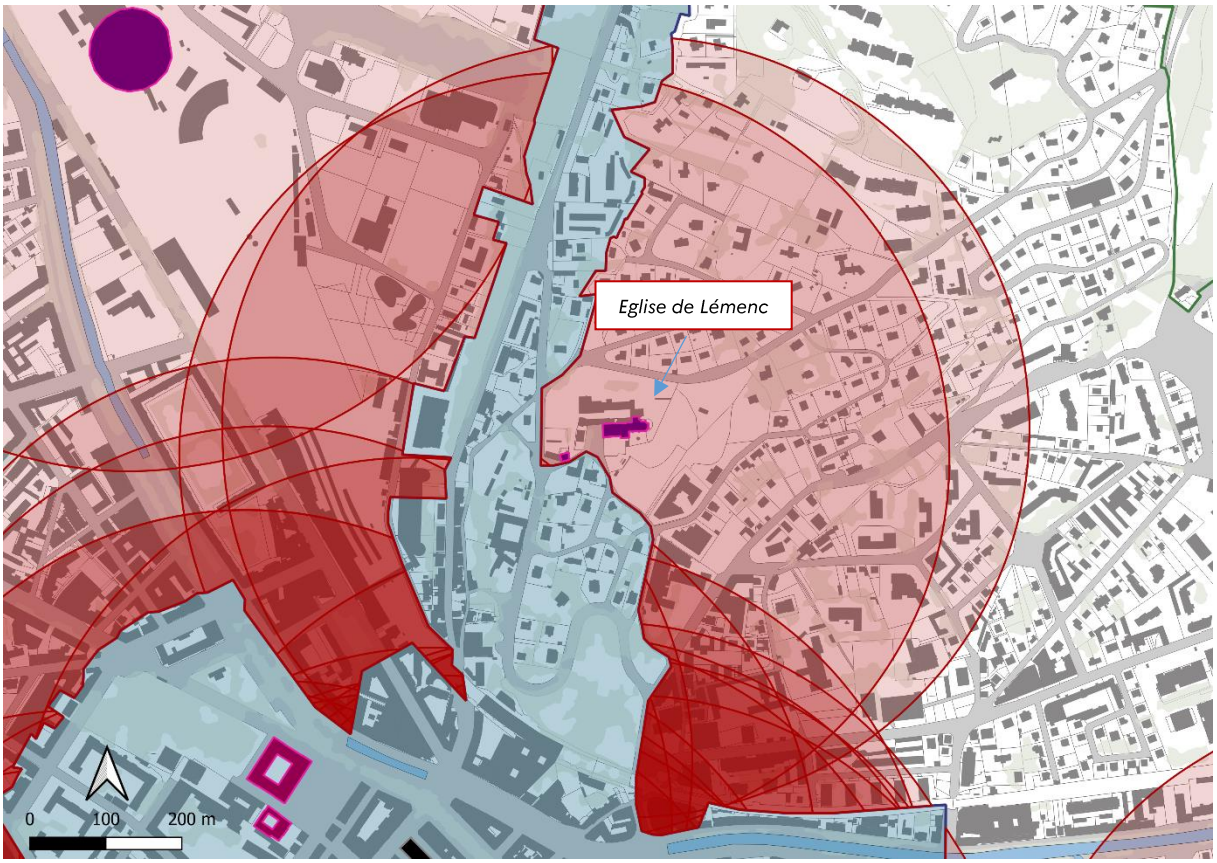

Carte de situation du monument historique de l'église de Lémenc. Source : UDAP 73

L'actuel périmètre de protection autour du monument fixé par le code du patrimoine à 500 mètres englobe :

Au Nord la colline de Lémenc
A l'Est et Sud-Est les contreforts de la colline de Lémenc et le quartier de Mérande
Au Sud l'ancien faubourg Nézin

PRESENTATION DU MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE LÉMENC

Monument historique et monument historique inscrit par arrêté du 16/02/1900 et du 16/02/1966

Références cadastrales : BI 331

L'église Saint-Pierre de Lémenc est un édifice très hétéroclite, remanié de multiples fois aux cours des siècles. La partie la plus ancienne est très probablement sa crypte qui héberge en son centre une rotonde qui repose sur six colonnes. Il pourrait s'agir d'un baptistère de l'époque carolingienne du IXe siècle, ou d'un reliquaire monumental datant de la construction de l'église au XIe.

L'église a conservé quelques éléments d'architectures du XIe siècle, alors édifiée par les bénédictins. En 1445, un incendie ravage l'église et un nouvel édifice est reconstruit au XVe siècle incorporant un clocheton renaissance en pierre calcaire au-dessus de la façade principale. Au XVIe siècle, l'église de Lémenc passe sous la commende et l'ordre religieux des bénédictins, alors en déclin, passe aux mains des Cisterciens. En 1717, une nouvelle flèche est construite et recouverte d'un enduit de couleur rouge. Elle sera détruite en 1792.

La Révolution française met fin à l'existence de la commende et les bâtiments conventuels sont vendus en 1799. C'est également lors de la Révolution que le jubé est démoli, ainsi que les stalles de l'avant chœur et de l'orgue.

Après le rétablissement du culte sous le Concordat, les religieuses de la Visitation s'installent en 1807 et entreprennent une restauration radicale de l'édifice. Plusieurs chapelles sont supprimées et le sol de l'église est réhaussé d'1m50 en 1828.

Après le départ des visitandines en 1956, des travaux de restauration commencent, notamment dans les intérieurs. En raison de ces nombreuses modifications successives, l'aspect extérieur de l'église peut paraître aujourd'hui insolite.

À l'intérieur, l'église comprend un vaisseau à nef unique, sobre en ornements, donnant sur un chœur de 21 mètres de profondeur. La nef est flanquée sur la droite de trois chapelles dédiées à Saint-Martin, Saint-Joseph et Saint-Bernard, tandis que sur le flanc gauche se trouve près de l'entrée la sépulture du général-comte de Boigne sculptée par Benedetto Cacciatori en 1831. La lumière pénètre au-travers de larges verrières et les vitraux datant de la fin du XIXe siècle sont l'œuvre du peintre-verrier lyonnais Lucien Bégule. Le vitrail situé sur la façade au sommet de l'entrée représente un blasonnement ecclésiastique.

Le cimetière de Lémenc est le plus ancien lieu de sépulture de Chambéry.

À la chute de l'Empire romain, le cimetière devient chrétien. Le cimetière possédait jusqu'au XIVe siècle le monopole des inhumations à Chambéry. Toutefois, à partir du XVIIe siècle le cimetière extérieur est plutôt destiné aux habitations des quartiers Nézin, Pugnet et Croix-Rouge.

Aujourd'hui subsistent dans le cimetière la chapelle des Brascorens de Savoiroux (bâti entre 1858 et 1863) et la tombe de Madame de Warens (1699-1762), amie de Jean-Jacques Rousseau et habitante du Faubourg Nézin au moment de sa mort.

Elévation Sud-Ouest de l'église avec l'entrée du cimetière
Source : CIAP Chambéry

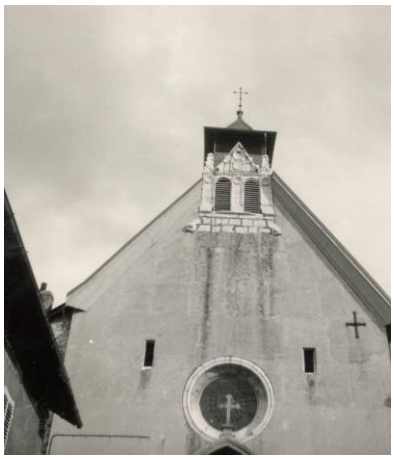

Photographie ancienne
de la façade Ouest
Source : popculture

Photographie ancienne
des intérieurs
Source : popculture

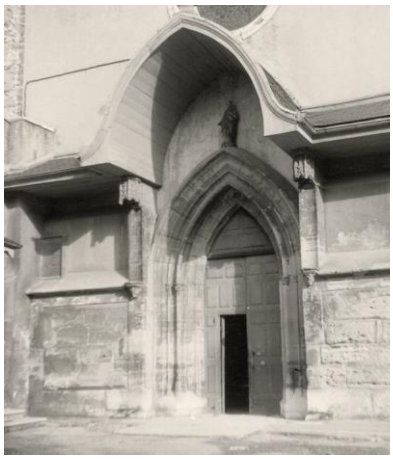

Photographie ancienne
du portail Ouest
Source : popculture

Intérieur de la crypte avec la rotonde reposant sur ses six colonnes
Source Ciap Chambéry

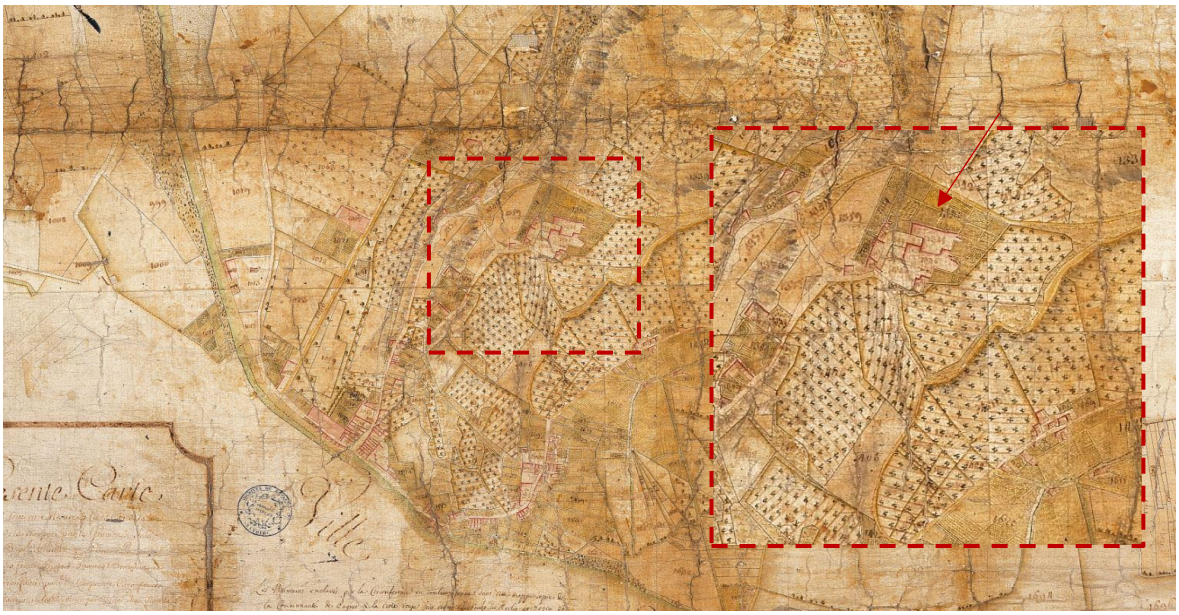

FRA D073, C255 Mappe sarde 1729 AD Savoie.

Vue aérienne de 1950. Géoportail.fr

Vue aérienne 2022. Géoportail.fr

INCIDENCES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVISAGÉ

Les zones conservées dans le PDA :

L'ensemble des zones intégrées au PDA font partie du périmètre de 500 mètres de protection actuel.

Les zones écartées du PDA :

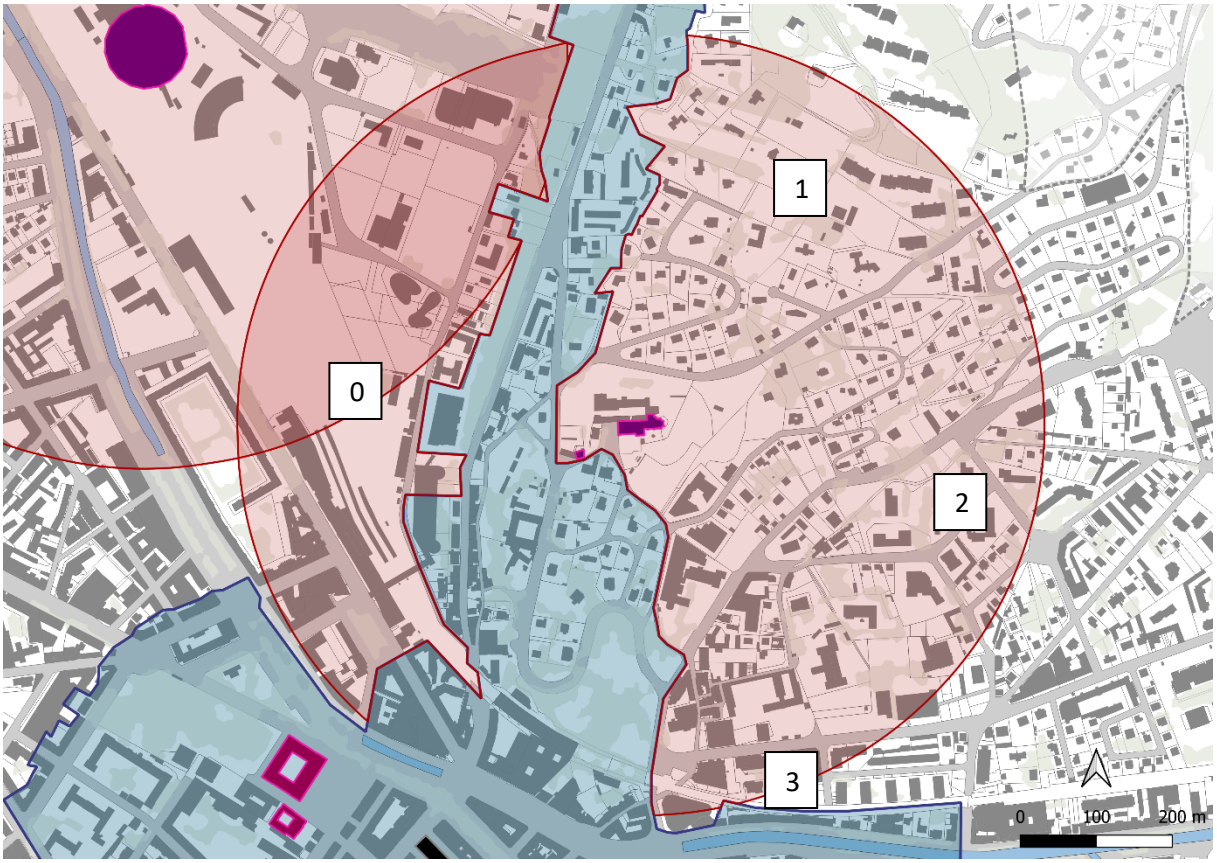

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Compte tenu de l'analyse du secteur du rayon de 500 m de l'église Saint-Pierre de Lémenc, débordants du SPR, il est proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords plus restreint que le périmètre actuel. En effet, à l'Ouest (0) le périmètre est scindé en deux par le secteur urbain du faubourg Reclus et avenue d'Aix les Bains inclus dans le SPR formant une barrière urbaine et naturelle en contrebas de la colline de Lémenc. Cette disposition ne présente pas de cohérence avec l'église isolée sur le haut de la colline. Cette partie est donc exclue du PDA et sera étudiée dans les abords du monument historique de la rotonde ferroviaire.

Sur la colline du Lémenc (1), de nombreuses constructions modernes forment un ensemble urbain sans grande valeur patrimoniale. Néanmoins, il est retenu dans le PDA une partie des parcelles à proximité de l'église pour leur covisibilité ainsi que la chapelle du calvaire en amont de la colline et ses douze stations.

La forte mutation urbaine autour de l'ancien Faubourg Nézin et de l'ancien quartier de Mérande a drastiquement modifié le paysage urbain et ses qualités patrimoniales. Seuls les vestiges du faubourg Nézin sont intégrés au PDA ainsi que les villas et maisons bourgeoises implantées sur les coteaux de la colline. Les secteur (2) et (3) sont exclus car ils ne présentent pas d'intérêt patrimonial en cohérence avec le PDA.

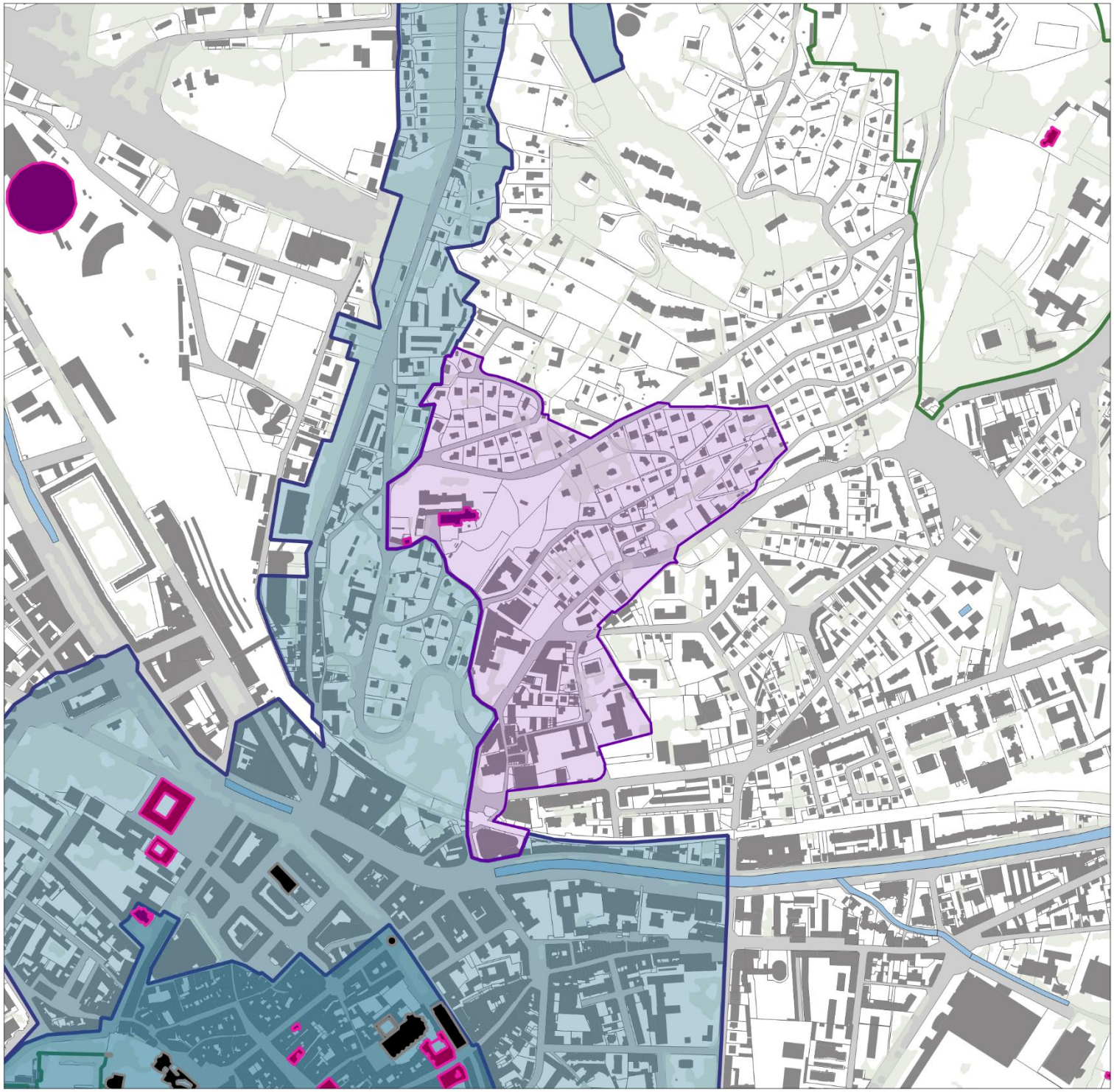

Echelle : 1/2000e

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHAMBERY

MONUMENT HISTORIQUE

① **ÉGLISE DE LÉMENC**

10 place de la Tour du Prince,
73000 Chambéry
1900/02/16 1966/02/16 : MH et MHI

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

- Site patrimonial remarquable
- MH Inscrit
- Périmètre délimité des abords

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE

LE FAUBOURG MONTMÉLIAN

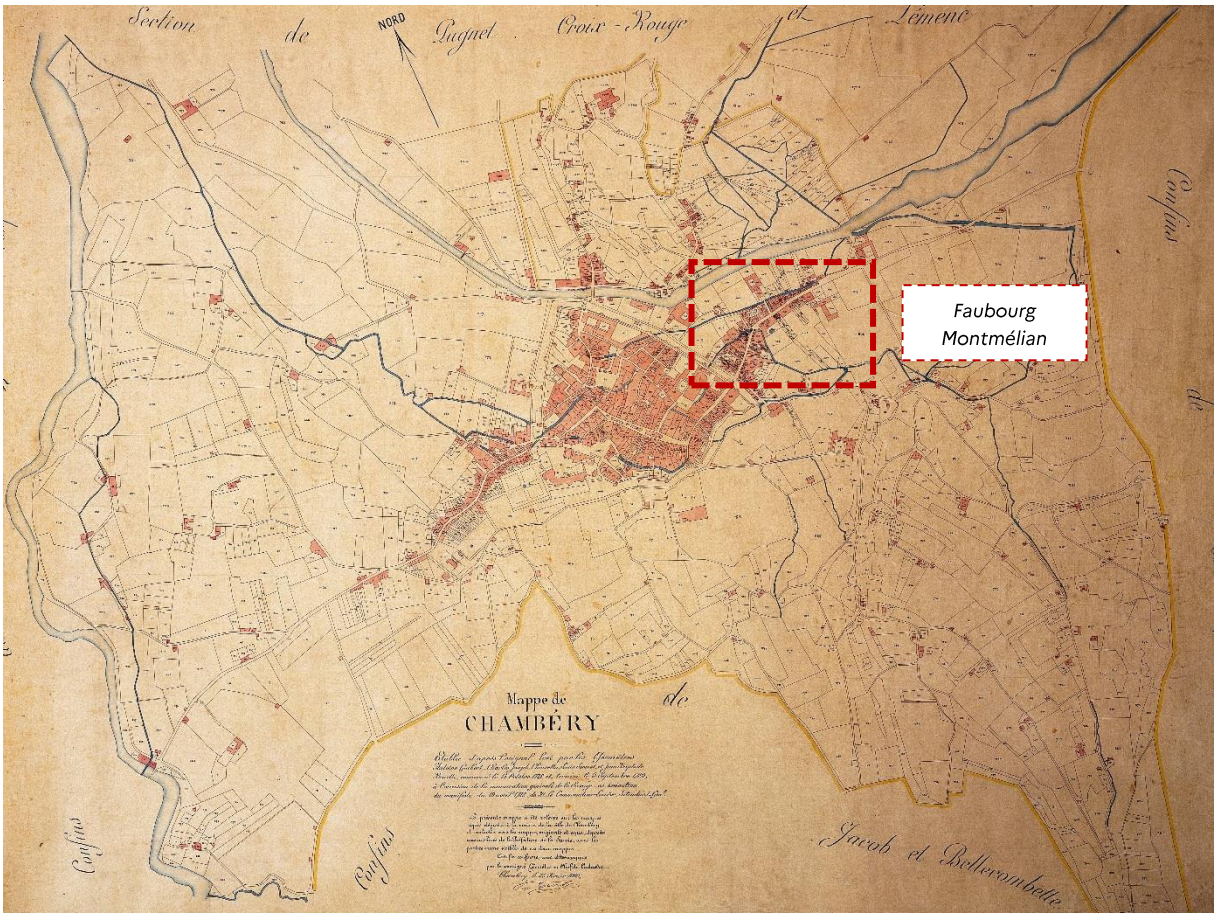

Copie de 1910 de la mappe originale de 1729 de la commune de Chambéry.
Signée Audibert, quartier-maître général. Copie de 1910 de la mappe de Chambéry.

Le Faubourg Montmélian, est le plus vaste de la ville et le mieux conservé. Il s'étend le long de la nouvelle route d'Italie qui se développe à partir du XVI^{e} siècle. Au total il parcourt plus d'un kilomètre, le long de trois cours d'eau : la Leysse, l'Albanne et le Ru d'enfer. D'autres ruisseaux, descendus des collines des Charmettes alimentent également le faubourg. Cette prolifération d'eau explique notamment les multiples inondations au cours des siècles dans le faubourg. Le faubourg Montmélian était le lieu de passage de nombreux pèlerins mais également de marchands ou de diplomates ; tous logeaient dans des hospices ou des auberges proches de la porte de Montmélian à l'extérieur des remparts. Plusieurs couvents étaient installés au XVII^{e} siècle au milieu de ces hôtels, faute de place à l'intérieur des fortifications (les Augustins, les Carmélites, Les Carmes et les Annonciades).

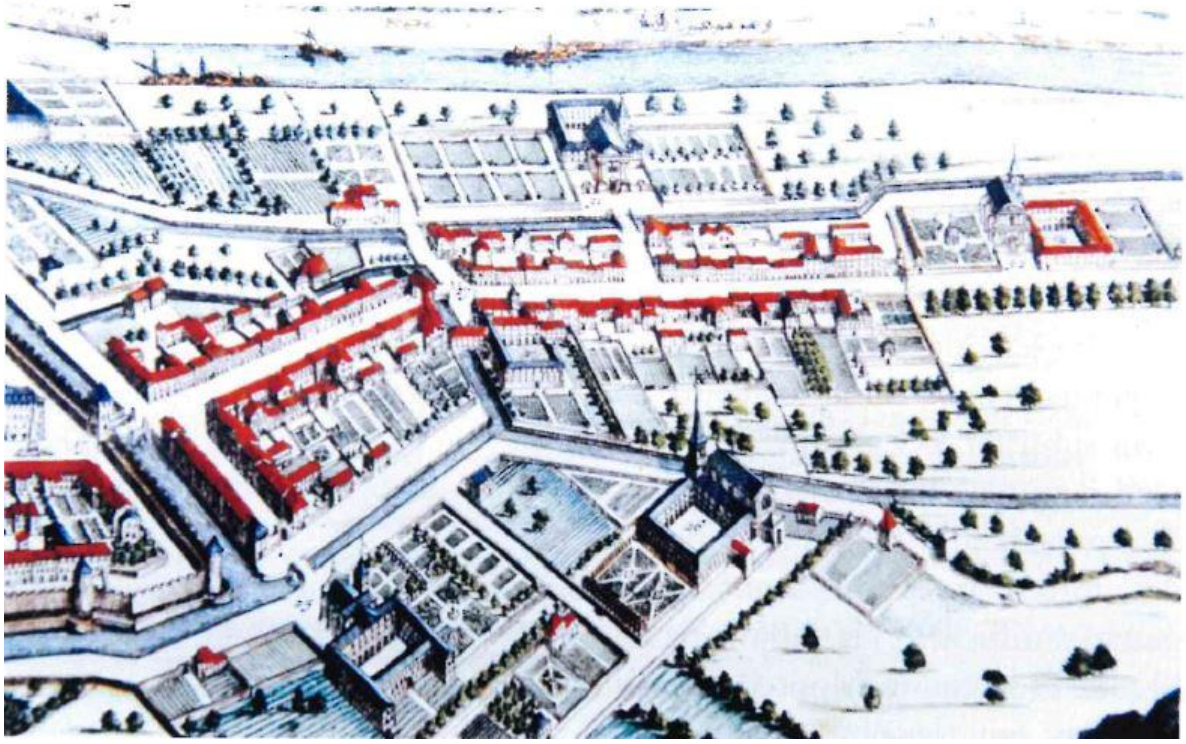

Le Faubourg de Montmélian sur le Theatrum Sabaudiae (Fin XVII^e siècle)
Coll.Association de quartier du Faubourg Montmélian

On y trouvait également de grandes familles aristocratiques comme les Comnène, les Favres ou encore au XIX^e siècle les Boigne installés au domaine de Buisson Rond. Le faubourg était donc le lieu d'un intense brassage social qui se traduisait par une identité forte.
À la Révolution française, les remparts sont démolis, les religieux sont chassés et leurs biens confisqués. La Restauration Sarde est marquée par les bienfaits du Général de Boigne, revenu des Indes à la tête d'une fortune immense dont il fera profiter Chambéry et le faubourg Montmélian, notamment avec la construction du théâtre, la chapelle des Capucins et la maison Sainte-Hélène.
Au XIX^e siècle, l'arrivée du chemin de fer va très vite détourner les voyageurs du faubourg et déplacer les hôtels dans le quartier de la gare. En 1861, la percée de la place d'Italie coupe le faubourg en deux parties inégales. Au milieu du XX^e siècle, le faubourg se transforme en long centre commercial et industriel. Actuellement, le faubourg ne possède plus de grande cohérence avec ses dispositions d'origines. Seul un petit noyau a conservé ses habitations à proximité du château de Buisson Rond.

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ACTUELS

LE FAUBOURG MONTMÉLIAN

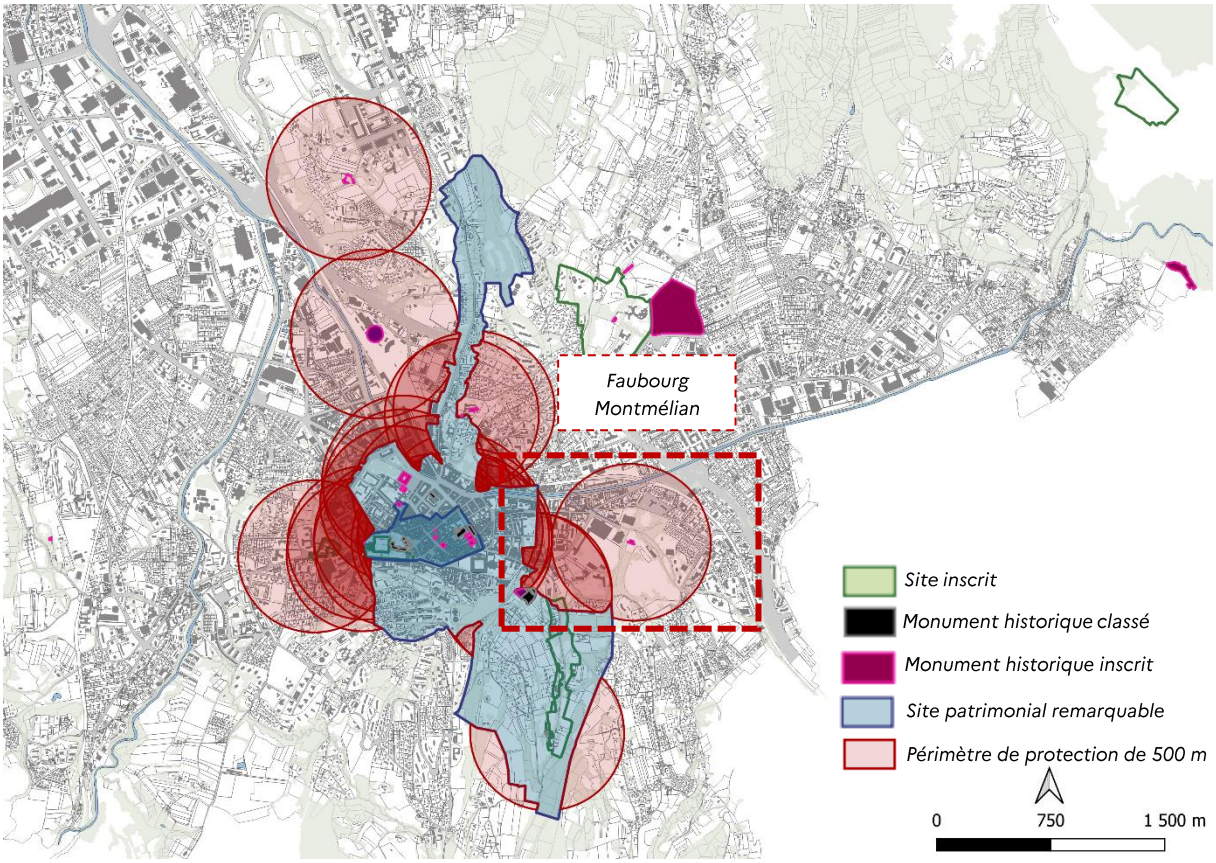

Périmètre de protection de 500 mètres avec le SPR et zonage du faubourg Nezin et de la colline du Lémenc

Monuments historiques concernés par l'étude du secteur du Faubourg Montmélian :

ANCIEN ARCHEVÊCHÉ, classé en totalité
ANCIEN HÔTEL DE CHÂTEAUNEUF (18 - 22, RUE CROIX D'OR) Sont inscrits : - la porte d'entrée sur rue - les façades et les toitures sur rue et cours - les deux escaliers des ailes latérales sur cours - la clôtures de la cathédrale
ANCIEN HÔTEL DES MARCHES, sont inscrits : - la façade 1 rue Croix d'Or et la toiture
CATHÉDRALE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, classée en totalité
CHÂTEAU DE BUISSON ROND, sont inscrits : - les façades et les toitures - le vestibule - l'escalier d'honneur - la salle de bal - le salon de compagnie - le salon de musique - la salle à manger - La bibliothèque et son décor - la chapelle
DOMAINE DE VIDONNE, est inscrite : - la maison, est classée : - le jardin
FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture
THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor

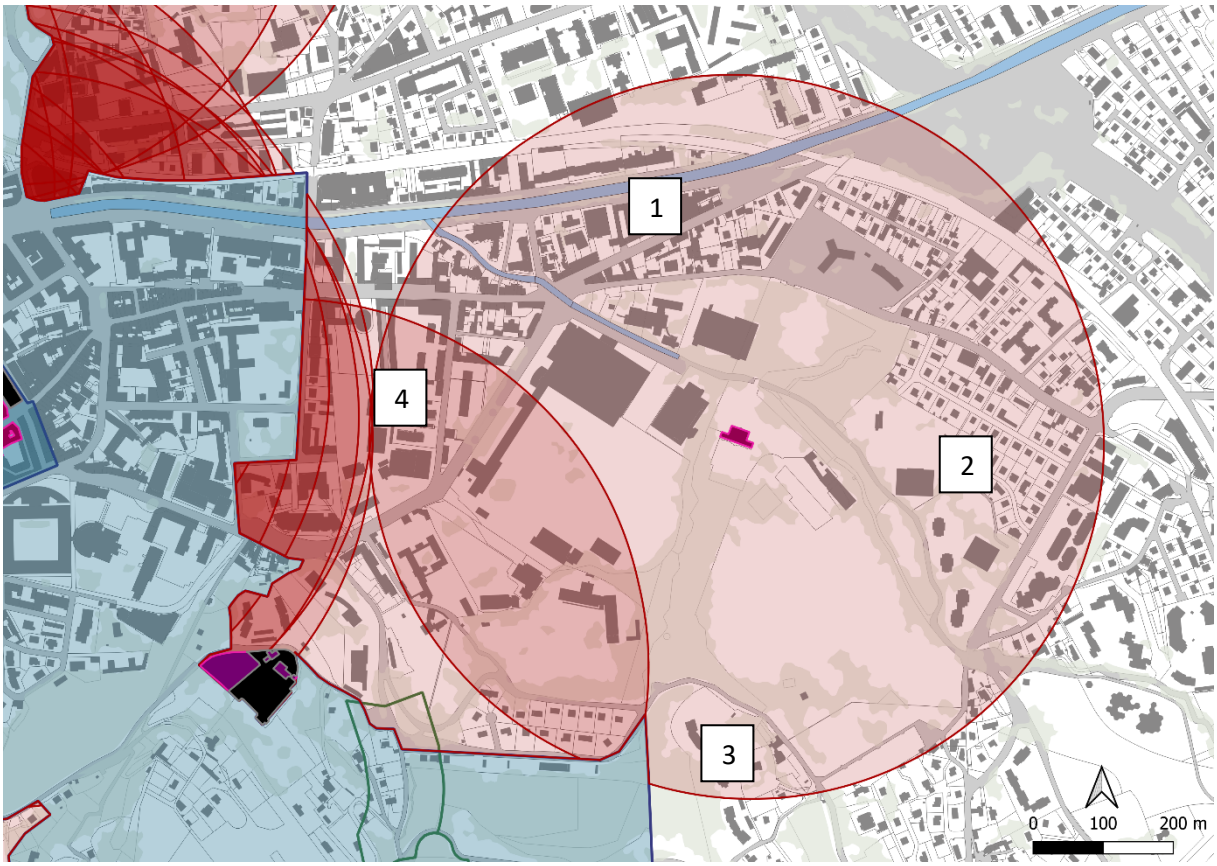

Le secteur au Nord :

1 *Ce secteur correspond à la dernière partie de l'ancien faubourg de Montmélian.*
L'axe principale a fortement été remanié à la suite de nombreuses démolitions et reconstructions. Le dernier îlot de l'ancien faubourg entre la rue Sainte-Rose et la rue du Faubourg Montmélian conserve un ensemble d'une dizaine d'habitations d'origine. La majorité des anciennes parcelles ont été rasées pour accueillir de nouveaux bâtiments modernes de plusieurs étages.
Ce secteur ne présente plus de valeur patrimoniale remarquable hormis les quelques vestiges d'habitations toujours en place en front de rue.

Bâtiments modernes remplaçant les habitations de l'ancien faubourg
Source : Udap73

Vestiges des habitations de l'ancien faubourg
Source : Udap73

Le secteur à l'Est :

2 *Ce secteur correspond à une partie de l'ancien parc du château de Buisson Rond. Il est aujourd'hui aménagé par un quartier d'habitations pavillonnaires et d'un ensemble d'infrastructures sportives. Plus au Sud, un groupe de quatre tours de plusieurs étages sont construites le long du cours d'eau de l'Albanne.*

Malgré la proximité avec le château de Buisson Rond (MH), ce secteur ne présente plus de cohérence historique et d'intérêt patrimonial. Les infrastructures modernes forment une frontière nette avec les jardins du château, brouillant la lecture du site paysagé et du monument historique.

De ce fait, les limites du périmètre de protection de 500m du château concordent avec la limite du tracé du nouveau PDA.

Terrains de tennis dans l'ancien parc du Château
Source : Udap73

Vue des quatre tours
Source : Udap73

Le secteur Sud-Est

3 *Ce secteur, situé de l'autre côté du chemin du Vercors, surplombe la partie haute du parc du château. Une résidence privée moderne composé de bâtiments de plusieurs étages a été aménagée et ne présente pas de valeur patrimoniale.*

Plus au Nord, située sur la pente du vallon des Charmettes, un petit noyau d'habitations des années 1980 est enclavé entre le stand de tir au Sud et le lycée Professionnel de la Cardinière. Cet ensemble ne présente pas d'enjeux architecturaux majeurs, mais afin de garder une cohérence de tracé avec les limites du SPR, ces habitations sont incluses dans le périmètre du PDA.

Maison des années 80 sur la pente du vallon des Charmettes

Résidence moderne sr les hauteurs du parc de Buisson Rond

4 *Ce secteur a subi de grandes transformations urbaines et forme un ensemble urbain hétéroclite. De grands immeubles d'habitations sont implantés sur des parcelles densifiées à proximité de bâtiments semi industriels (la jardinerie « Le Bocage »). Plus à l'Ouest, de longues barres d'immeubles courent le long de la rue Costa de Beauregard jusqu'aux limites du SPR. Ce secteur présente peu de qualité patrimoniale et historique avec le monument historique, il est donc exclu du nouveau tracé du PDA.*

Parking Ravet avec le faubourg en contrebas et au premier plan le pont des Amours.
Source : Udap73

Vestiges de l'ancien faubourg Nézin
Source : Udap73

Compte tenu de l'analyse des secteurs des rayons de 500 m des 9 monuments historiques débordants du SPR, il est proposé :

- De créer un PDA (périmètre délimité des abords) pour le château de Buisson Rond (MH 1900 et IMH 1966) et le domaine de Vidonne (MHI 1991 et MH 1993) qui se situe en dehors du SPR.
- *De supprimer l'ensemble des périmètres de protection des monuments historiques débordants du SPR pour :*

ANCIEN ARCHEVÊCHÉ, classé en totalité
ANCIEN HÔTEL DE CHÂTEAUNEUF (18 - 22, RUE CROIX D'OR) Sont inscrits : - la porte d'entrée sur rue - les façades et les toitures sur rue et cours - les deux escaliers des ailes latérales sur cours - la clôtures de la cathédrale
ANCIEN HÔTEL DES MARCHES, sont inscrits : - la façade 1 rue Croix d'Or et la toiture
CATHÉDRALE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, classée en totalité
FONTAINE DES ELÉPHANTS, est classée en totalité
ANCIEN HÔTEL MELLARÈDE (MAISON DIEULEFILS PLACE ST LÉGER), sont inscrites : - la façade et la toiture
THÉATRE MUNICIPAL, inscrit en totalité, est classée : - la salle avec son décor

LES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)

Château de Buisson Rond (MH inscrit 24/02/1982)

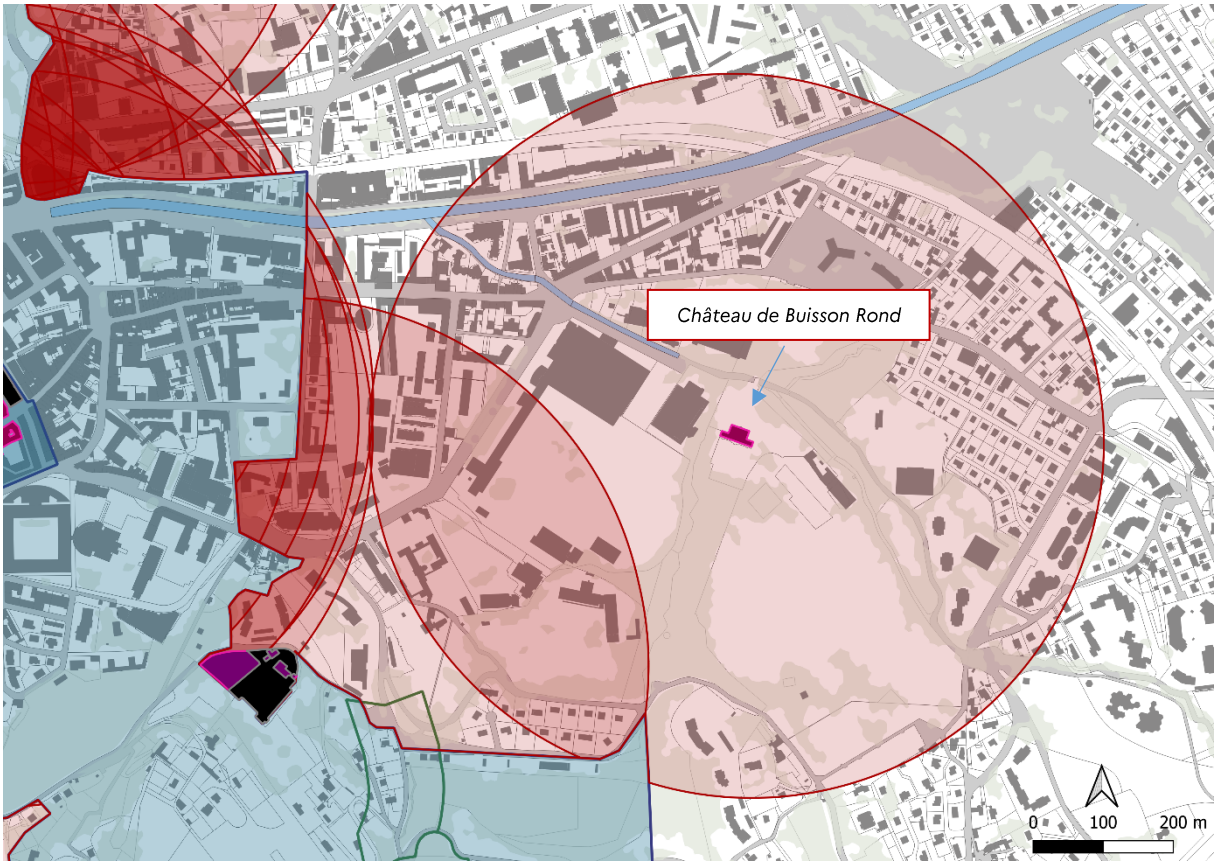

Carte de situation du monument historique du château de Buisson Rond. Source : UDAP 73

L'actuel périmètre de protection autour du monument fixé par le code du patrimoine à 500 mètres englobe :

Au Nord les restes du Faubourg de Montmélian
A l'Est l'ancien parc du Château de Buisson Rond
Les hauteurs du vallon des Charmettes
Le secteur de l'ancien couvent de Sainte-Marie l'égyptienne

PRESENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le château de Buisson Rond

Monument historique et monument historique inscrit par arrêté du 24/02/1982)

Références cadastrales : DL 24

Le château de Buisson-Rond se situe à l'extrémité Sud-Est de la commune de Chambéry, en limite de la commune de Barberaz. Sa façade Nord-Est fait face à la rivière de l'Albanne, que l'on enjambe par un pont dans le prolongement du parvis du château. Il est entouré d'un vaste jardin qui s'étage jusque sur les contreforts de la Chartreuse.
Dès 1341, on trouve des traces écrites d'un fief du Buisson Rond sur la commune de Barberaz-le-Pelloux. Il est alors la possession des nobles Grange de Chambéry.
En 1587, le baron de Faverges, Louis Milliet, Grand Chancelier de Savoie, en fait l'acquisition. Une seconde maison est alors bâtie par son petit-fils, François-Amédée Milliet de Challes.
En 1794, après sa mort, l'ensemble du domaine est vendu comme bien national à un certain M. Caseli. Lui succède le docteur Bernard, qui à son tour vend le domaine au général de Boigne en 1802. Le général fait alors construire le château actuel, en lieu et place de la maison élevée par François-Amédée Milliet de Challes. En 1810, il plante le parc et l'avenue de platanes. Des travaux sont entrepris vers 1852 tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'ensemble du décor des pièces de réception date de cette période.

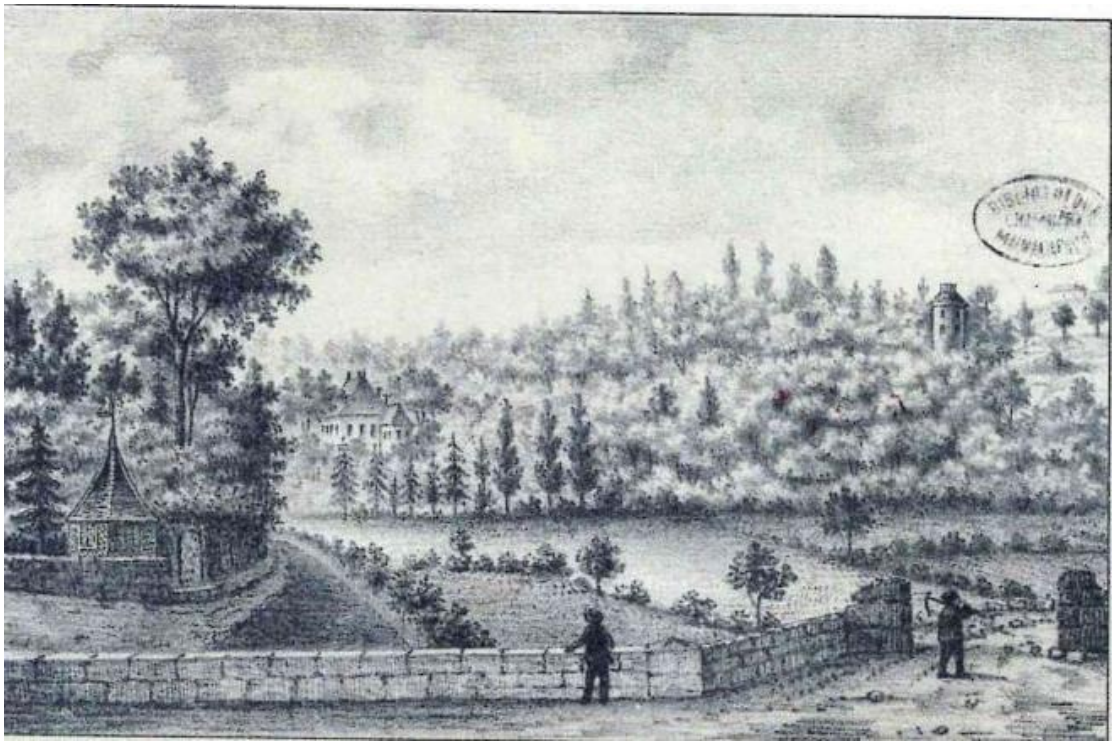

Le domaine de Buisson-Rond du temps du général : Coll.Bibliothèque municipales de Chambéry

En 1967, Jean et François de Boigne vendent le domaine de Buisson Rond avec son château à la SERC (société d'équipement de la région Chambéry). Sur le domaine, une piscine et une

patinoire sont construites en 1970. En 1973, le domaine est ensuite vendu à la mairie de Chambéry. En 1982, des éléments du château sont inscrits au titre des monuments historiques. Actuellement, le château présente de nombreux désordres et nécessite des travaux de restauration.

Description architecturale :
Le château est construit adossé à une colline, entouré d'un vaste parc. Le corps principal à un étage est flanqué de deux petites ailes en retrait. Le rez-de-chaussée est orné de bossages continus. Le corps principal et les ailes sont couverts par un toit mansardé.
Les intérieurs sont composés de grandes pièces d'apparat contrastés avec les chambres de plus petites dimensions. Au rez-de-chaussée, la porte principale donne accès à un vaste hall avec le départ d'un grand escalier à double volées. Au fond du hall, on accède à la chapelle, ornée d'un grand vitrail représentant la Sainte-Famille et flanqué de Saint-Benoit et Sainte-Hélène.
Sur le palier du premier étage, deux peintures font face à la grande salle de bal qui s'ouvre par trois arcs surbaissés, supportés par deux colonnes. L'ensemble du décor de ces différentes pièces a été réalisé sous le Second Empire.

Façade principale du Château de Buisson Rond
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Intérieur du Château
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Intérieur du Château
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Intérieur du Château
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Le Domaine de Vidonne

Monument historique inscrit par arrêté du (03/06/1991) et Monument historique classé par arrêté (27/09/1993)

Références cadastrales : DE 1 à 3

La propriété qui s'appellera plus tard Vidonne est acquise en 1635 par Claude Berguere avocat au Sénat de Savoie. La maison est alors décrite comme longue et basse ne comprenant qu'un seul niveau.
En 1662, elle passe aux mains de François Capré, président de la Chambre des comptes.
Pierre-Raymond de Vidonne, baron de Cusy, lieutenant-colonel aux Dragons de la Reine agrandit le domaine entre 1749 et 1750 et y apporte d'importantes modifications. Il semble que ce soit lui qui embelli la maison en y ajoutant un étage, une aile à l'Ouest et le jardin actuel.
En 1751, un acte est passé avec Joseph-François de Cozié pour régler les limites de la propriété.
Pierre Raymonde de Vidonne décède en 1768. À la Révolution, différents propriétaires se succèdent. En 1852, le gouvernement Sarde exproprie une partie des terrains pour l'établissement d'un champ de tir.
Etablie sur un terrain en pente, son premier niveau est partiellement enterré. Le rez-de-chaussée de l'aile ajoutée au XVIII^{e} siècle a été ajouré aux angles par des arcs surbaissés. Les transformations réalisées au XIX^{e} siècle, en particulier en toiture, ont dénaturés le fronton à volutes dominant la façade côté jardin.
A l'intérieur, un certain nombre de pièces conservent des décors remarquables. Les impostes des portes sont en bois sculptés et dorés à la feuille d'or. Ils représentent différents trophées reprenant le thème de la chasse, des parcs et jardin ou encore de la musique.

Vue extérieure du Domaine
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Détail des intérieurs
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Le jardin, situé au Sud de la maison est adossé à la pente naturelle du terrain. Trois niveaux de terrasse descendent vers la maison, séparés par une allée clôturée par un portail en fer forgé du XVIII^{e} siècle. Une série d'escaliers à limons moulurés donnent accès à la maison et aux différents niveaux du jardin. Le plus intéressant donne accès à la première terrasse : il comprend une volée simple et une volée double encadrant le corps central orné d'une table rentrante, surmonté d'un garde-corps en ferronnerie.

Les essences végétales qui composent le jardin ont été renouvelées depuis une quarantaine d'années. Quelques-unes ont été conservées tel que les platanes, les cyprès ou encore les ifs à l'entrée.
Le jardin de Vidonne apparait dans sa composition, ses éléments architecturaux et ses sculptures comme un témoignage rare du XVIII^{e} siècle dans la région.

Jardin extérieur avec son parc arboré
Source : https://pop.culture.gouv.fr

Escalier à double volées avec sa grille en fer forgé

Source : https://pop.culture.gouv.fr

FRA D073, C255 Mappe sarde 1729 AD Savoie.

Vue aérienne de 1950. Géoportail.fr

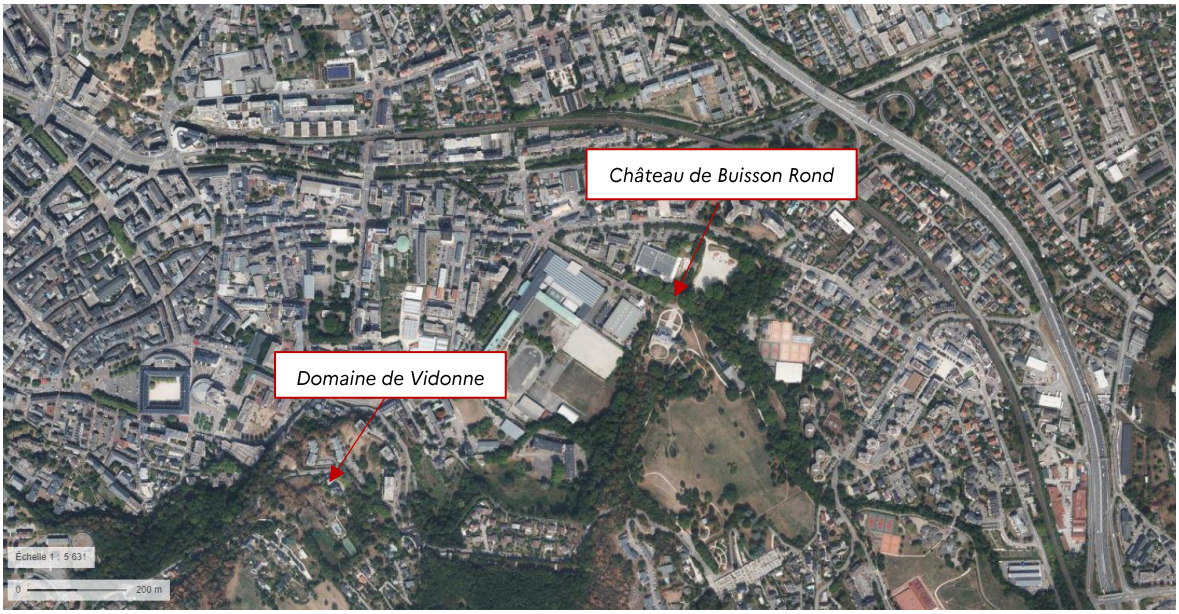

Vue aérienne. Géoportail.fr

INCIDENCES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVISAGÉ

Les zones conservées dans le PDA :

L'ensemble des zones intégrées au PDA font partie du périmètre de 500 mètres de protection actuel.

Les zones écartées du PDA :

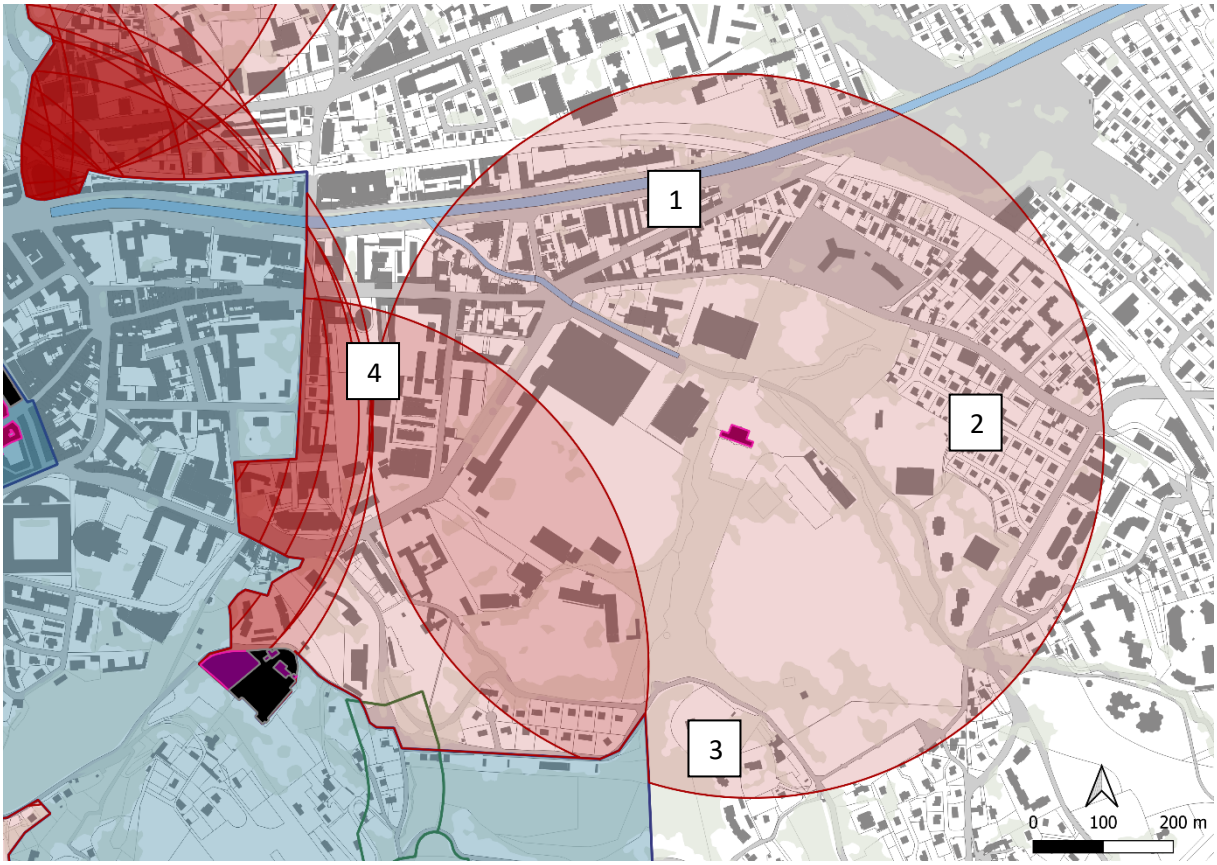

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Compte tenu de l'analyse du secteur des rayons de 500 m du château de Buisson Rond et du Domaine de Vidonne, débordants du SPR, il est proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords commun plus restreint que le périmètre actuel. Au Nord (1), seul les rares vestiges de l'ancien faubourg sont intégrés au PDA, les autres parcelles ayant fortement mutées sont exclues à l'instar des quartiers d'habitations pavillonnaires et des infrastructures sportives (2) sans intérêt patrimonial avec le monument historique.

Sur les hauteurs des coteaux Sud (3), les espaces de l'anciens parc du château sont intégrés au tracé, seul le petit noyau d'immeubles modernes est exclu. Le secteur Nord-Ouest (4) est également exclu du tracé au vu de sa très forte transformation urbaine composé principalement de barres d'immeubles.

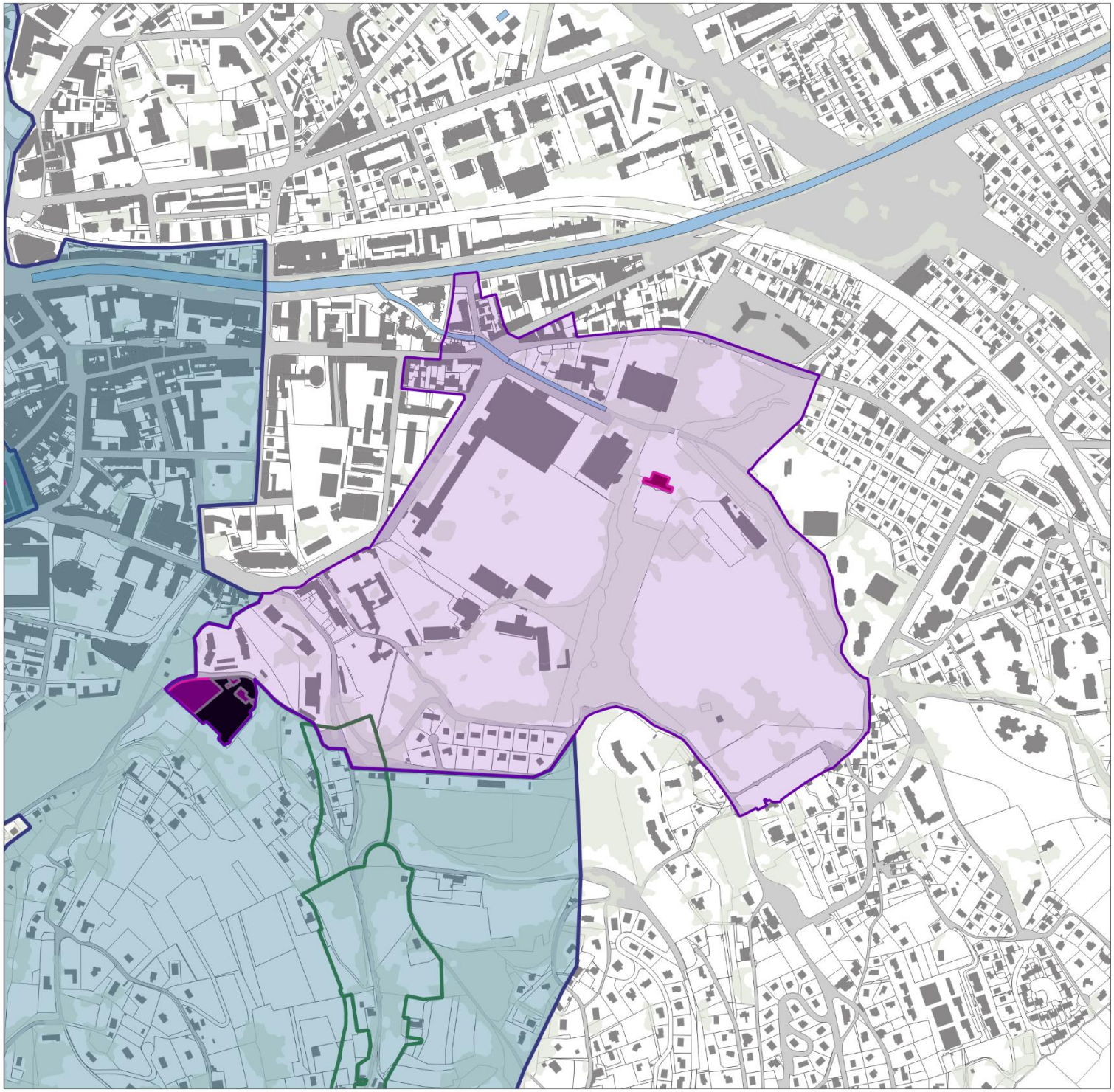

Echelle : 1/5000e

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHAMBERY

MONUMENT HISTORIQUE

① **CHÂTEAU DE BUISSON-ROND**
190 All. du Colombier, Chambéry
1982/02/24 : MHI

② **DOMAINE DE VIDONNE**
7 avenue de la Grande Chartreuse, Chambéry
1991/06/03 : MHI 1993/09/27 : MH

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

- Site patrimonial remarquable
- MH Classé
- MH Inscrit
- Périmètre délimité des abords

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE

08/07/2024

La maison des Charmettes (MH 1905)

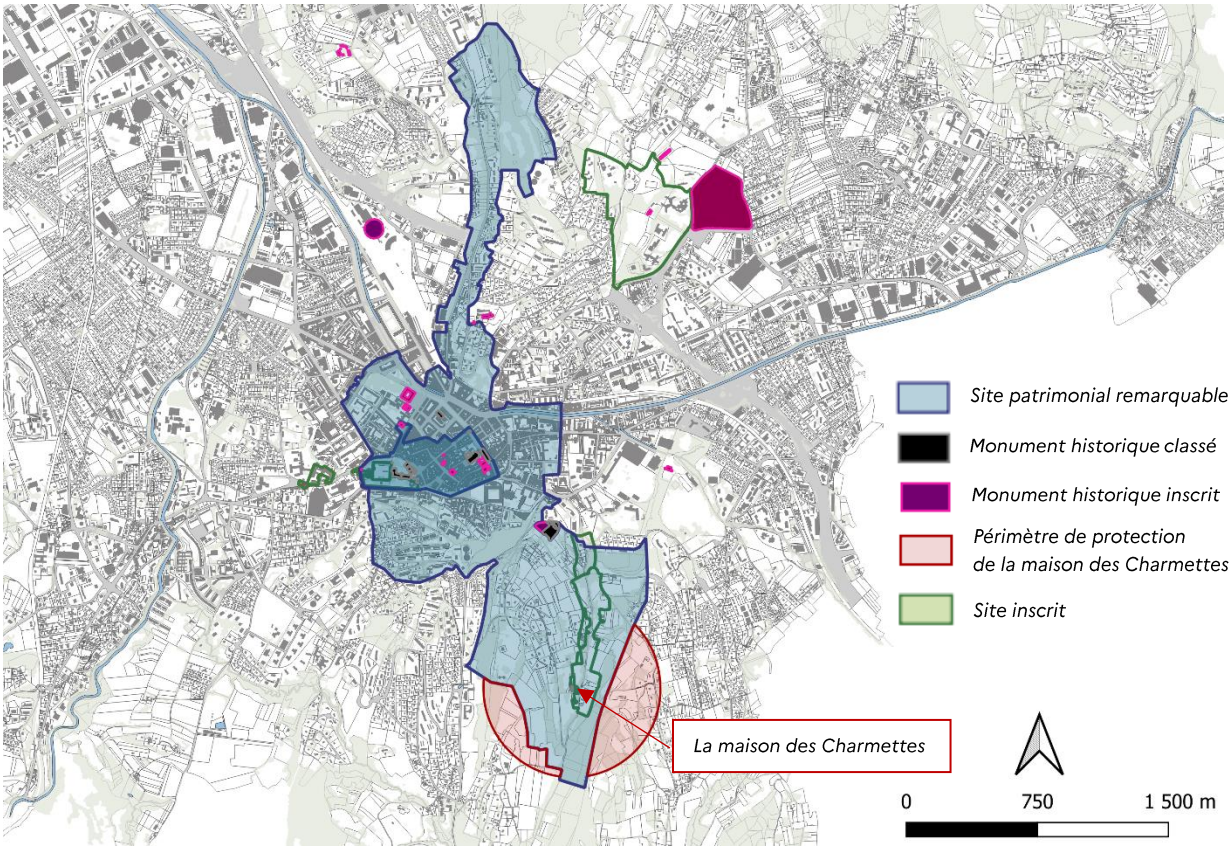

Carte de situation du monument historique de la maison des Charmettes Source : UDAP 73

L'actuel périmètre de protection autour du monument fixé par le code du patrimoine à 500 mètres englobent :

4- *A l'Est les coteaux de Barberaz*
5- *A l'Ouest une partie des habitations de Jacob-Bellecombette et la GAEC Tochon*

LA SITUATION URBAINE ET PAYSAGÈRE

Situé sur les pentes de la Chartreuse, au Sud de Chambéry, le vallon des Charmettes abrite un ensemble épars d'habitations dont l'ancienne maison de Jean-Jacques Rousseau également appelé maison des Charmettes. Le site des Charmettes se déploie sur un long corridor arboré formant une frontière naturelle entre la commune de Jacob-Bellecombette et Barberaz. La maison de Jean-Jacques Rousseau légèrement plus isolée que le reste des habitations est environnée d'un ensemble d'arbres remarquables de différentes essences. Sur les coteaux à l'Ouest, d'anciennes vignes se dévoilent sur plusieurs mètres. Plus au Sud, un jardin à la Française ponctué d'une allée d'arbres agrémente le site. Plus en contrebas du jardin, une galerie d'arceaux métalliques, adossée au mur de soutènement introduit à un verger d'arbres fruitiers.

« Après avoir cherché, nous nous fixâmes aux Charmettes, une terre de Monsieur de Conzié à la porte de Chambéry, mais retirée et solitaire comme si l'on était à cent lieues. Entre deux coteaux assez élevés est un petit vallon au fond duquel coule une rigole entre des cailloux et des arbres. Le long de ce vallon à mi-côte sont quelques maisons éparses fort agréables pour quiconque aime un asile un peu sauvage et retiré. »

— Les Confessions, livre V

En raison de l'importance qu'il a eu pour Jean-Jacques Rousseau, la protection du lieu est entreprise dès le début du XX^{e} siècle. La ville achète la maison où Rousseau a vécu, et les terrains qui l'entourent. Les terrains privés à proximité sont inconstructibles : ainsi, le vallon conserve son aspect naturel.

Vallon des Charmettes depuis Chambéry
Source : wikipedia.fr

Maison des Charmettes isolée dans son écrin arboré
Source : Chartreuse Tourisme.fr

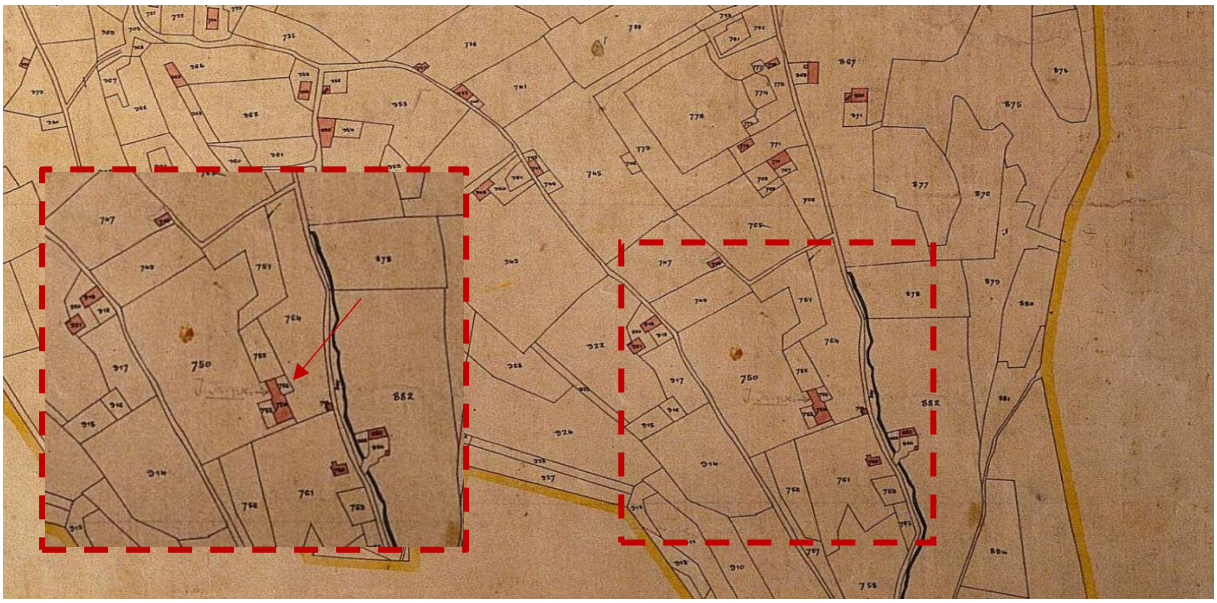

FRA D073, C255 Mappe sarde 1729 AD Savoie.

Vue aérienne de 1950. Géoportail.fr

Vue aérienne 2022. Géoportail.fr

PRESENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Maison des Charmettes

Classé par arrêté du 10/03/1905

Références cadastrales : 0018-0019

En 1735, Rousseau, souffrant, se met en quête d'un logis moins insalubre que la maison où il loge habituellement. Une des contraintes principales est de trouver un lieu en contact direct avec la nature.
De ce fait, Jean-Jacques Rousseau et Madame de Warens découvrent vraisemblablement la maison de Monsieur Noëray à l'automne 1735.
De l'habitat d'origine, aucun élément ne nous est parvenu si ce n'est que cet habitat isolé apparaît déjà sur le cadastre de la mappe Sarde de 1729.
Ils y passeront au moins deux étés ensemble, 1736 et 1737. Deux autres séjours aux Charmettes se dérouleront durant l'hiver 1738-39, et les six premiers mois de l'année 1742.
Dans cet « asile un peu sauvage et retiré », Jean-Jacques Rousseau découvre l'amour auprès de celle qu'il appelle « maman » et devient l'homme sensible qu'ont admiré les romantiques. Autodidacte, c'est aux Charmettes qu'il se crée un « magasin d'idées » qui sera le socle de sa pensée d'écrivain et de philosophe.
Un jardin est accolé à la maison. Il s'agit d'un jardin à la française d'inspiration XVIII^{e} siècle. Cet espace vert est composé de quatre carrés de plantes. Y sont disposées des plantes médicinales, des plantes condimentaires, des plantes potagères et des plantes fruitières. Au total, le jardin comprend environ quatre-vingts espèces de plantes oubliées ou connues. En contrebas du jardin, on y trouve un verger composé, quant à lui, de vieilles variétés de cerisiers, de pommiers et de poiriers. Enfin, au-dessus de la demeure, on trouve un coteau de 100 m^2 d'anciennes vignes savoyardes.

Après la mort de Rousseau et à la Révolution, la maison des Charmettes devient un lieu de pèlerinage pour de nombreux écrivains et poètes.
En 1905, la maison est classée au titre des monuments historiques et devient la propriété de la ville de Chambéry, qui en fera un musée sous l'impulsion du sculpteur Mars Valett, qui en deviendra le conservateur. En 1933, le clos de la maison est protégé site classé (patrimonial national).

La maison est aujourd'hui un musée et peut se visiter. On y voit toujours le salon donnant sur le jardin au premier niveau accessible par la terrasse, la chapelle en haut des escaliers menant au premier étage, sa chambre avec son lit en alcôve, et celle de Mme de Warens donnant sur la vue vers Chambéry.

La maison a gardé son cachet savoyard, avec un plan au sol rectangulaire simple. La façade principale est rythmée par un ensemble de quatre travées de grande baies rectangulaires. On accède aux intérieurs par le biais d'une porte sous arc en plein cintre coiffée d'un blason aujourd'hui buché. La maison est couverte par une toiture à quatre pans, typique des habitations savoyardes.
Les décors intérieurs ont été corrigés après le départ de Rousseau. Au rez-de-chaussée, on découvre la salle à manger et le salon de musique. À l'étage, les chambres de Madame de Warens et Jean-Jacques ont été reconstituées.

Gravure des Charmettes au XIXe siècle

Carte postale ancienne des Charmettes vers 1905

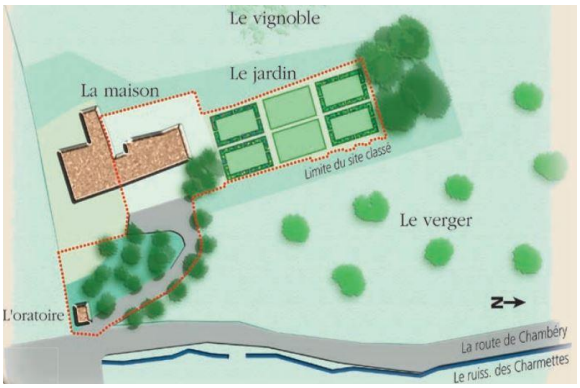

Clos des Charmettes classé depuis 1933

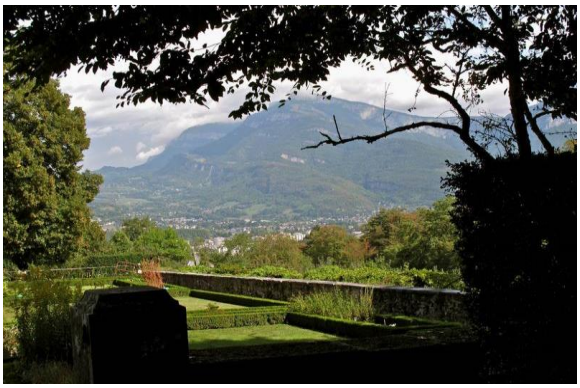

Jardin des Charmettes depuis la maison

Intérieurs de la maison

Chambre de Jean-Jacques Rousseau

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ACTUELS

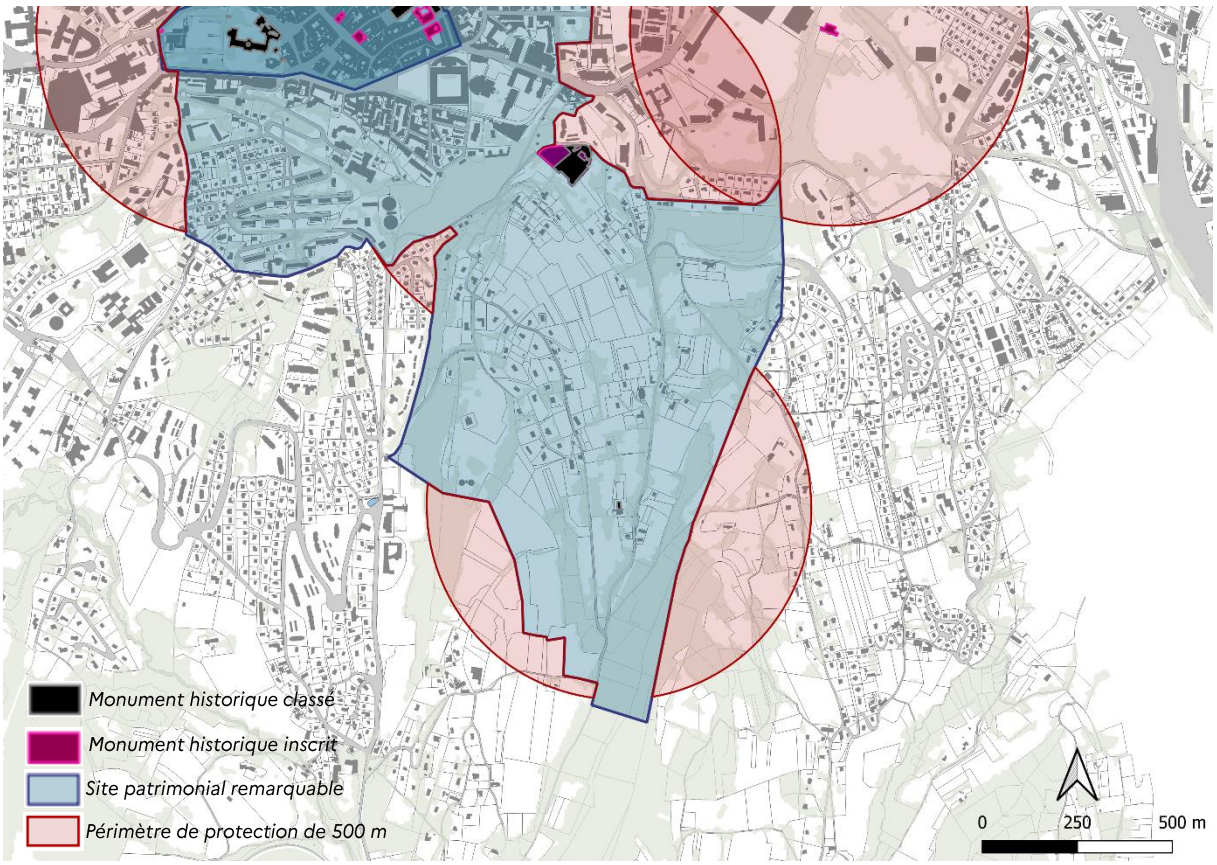

Périmètre de protection de 500 mètres avec le SPR

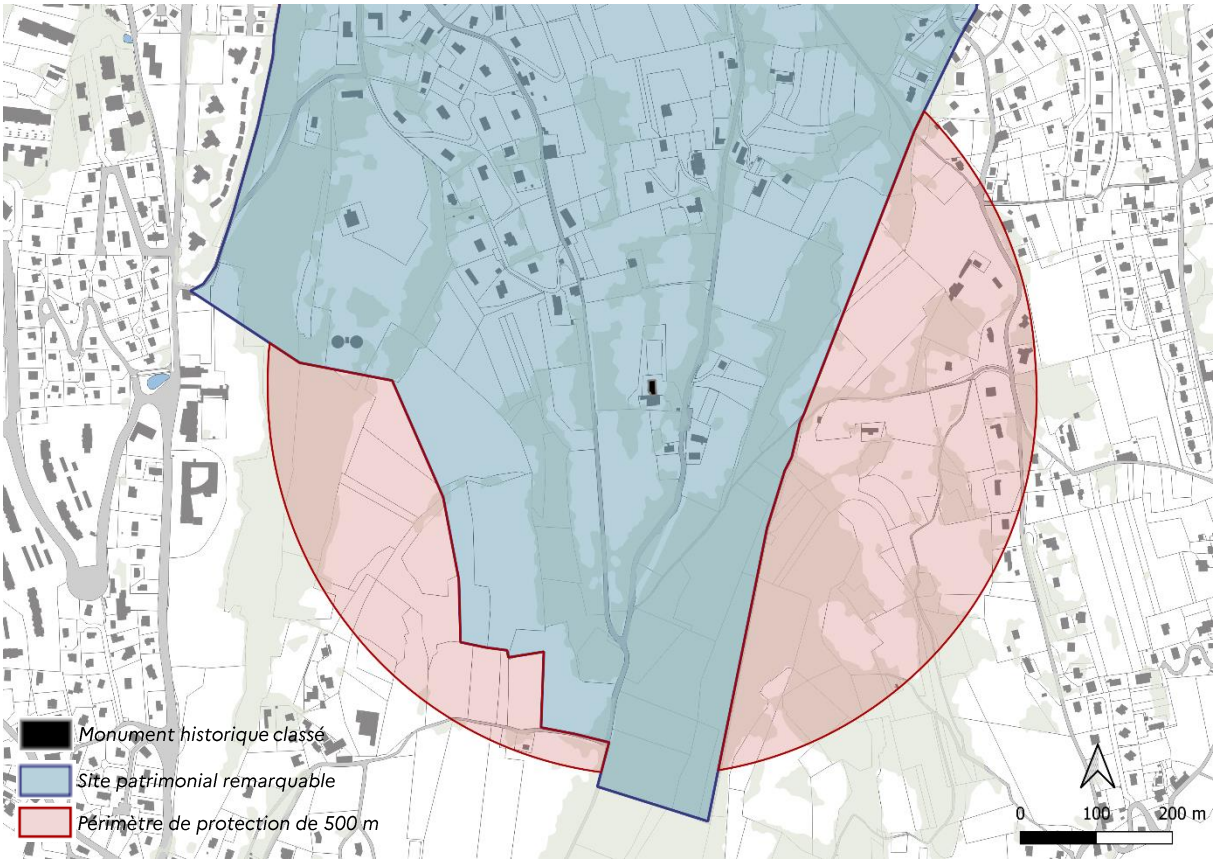

Périmètre de protection de 500 mètres avec le SPR zoom

INCIDENCES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVISAGÉ

<u>Les zones conservées dans le PDA</u> :
L'ensemble des zones intégrées au PDA font partie du périmètre de 500 mètres de protection.

<u>Les zones écartées du PDA</u> :

EST :

1- *Le secteur est précontraint par une déclivité du terrain à l'Est qui présente également un couvert forestier dense de feuillus et de résineux. Cette première barrière naturelle marque la fin de la covisibilité avec la maison des Charmettes située en contrebas. Plus à l'Est, situé sur la commune de Barberaz, le paysage vallonné et ponctué de haies bocagères alternées de champs agricoles et quelques habitations dispersées. Ces terrains sont classés en zone A (zone agricole) sur le PLUI du Grand Chambéry et n'ont pas vocation à être bâtis. En vue de l'absence de covisibilité et de manque de continuité paysagère avec la maison des Charmettes, le périmètre de protection des abords de la maison est délimité par l'actuel tracé du SPR.*

À NOTER : Deux maisons ainsi que leurs parcelles méritent d'être signalées dans le PLUI du Grand Chambéry pour leurs caractéristiques architecturales et historiques. Ces deux habitations sont indiquées dans les illustrations ci-après.

Massif forestier à l'Est Source : UDAP 73

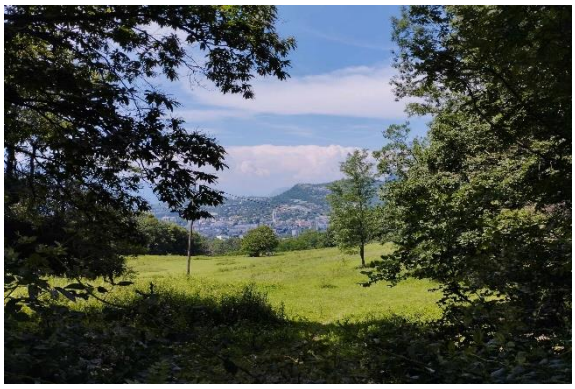

Paysage bocager au-dessus du vallon Source : UDAP 73

Repérage des deux habitations avec un intérêt patrimonial et architectural à repérer dans le futur PLUI

1.Maison Cottage Bellevue

2.Maison moderne

OUEST :

2- *Secteur situé sur la commune de Jacob-Bellecombette (73). Ce secteur se trouve sur la partie haute du vallon à l'instar du secteur de Barberaz. Il n'y a pas de covisibilité avec la maison des Charmettes due à la forte déclivité du terrain et du corridor arboré en contrebas.*
Au niveau du PLUI, les terrains sont classés AP (Zone Agricole Protégée) ; elles sont protégées pour le maintien de la valeur agronomique des sols mais aussi pour la plus-value paysagère et/ou environnementale. La création de nouveaux logements est interdite, excepté, sous conditions, lorsqu'ils sont nécessaires aux besoins d'une exploitation agricole. La limite du périmètre de 500m côté ouest concorde avec la limite du SPR actuel.

Champs agricoles au-dessus du vallon Source : UDAP 73

GAEC Tochon au-dessus du vallon Source : UDAP 73

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Compte tenu de l'analyse des secteurs du rayon de 500 m de la Maison des Charmettes débordants du SPR, il est proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords reprenant les mêmes limites que le SPR. Ce périmètre est cohérent pour la protection de la maison des Charmettes, formant l'écrin paysager en fond de vallon en logique avec sa disposition au XVIII^{e} siècle lors de l'achat par Jean-Jacques Rousseau.

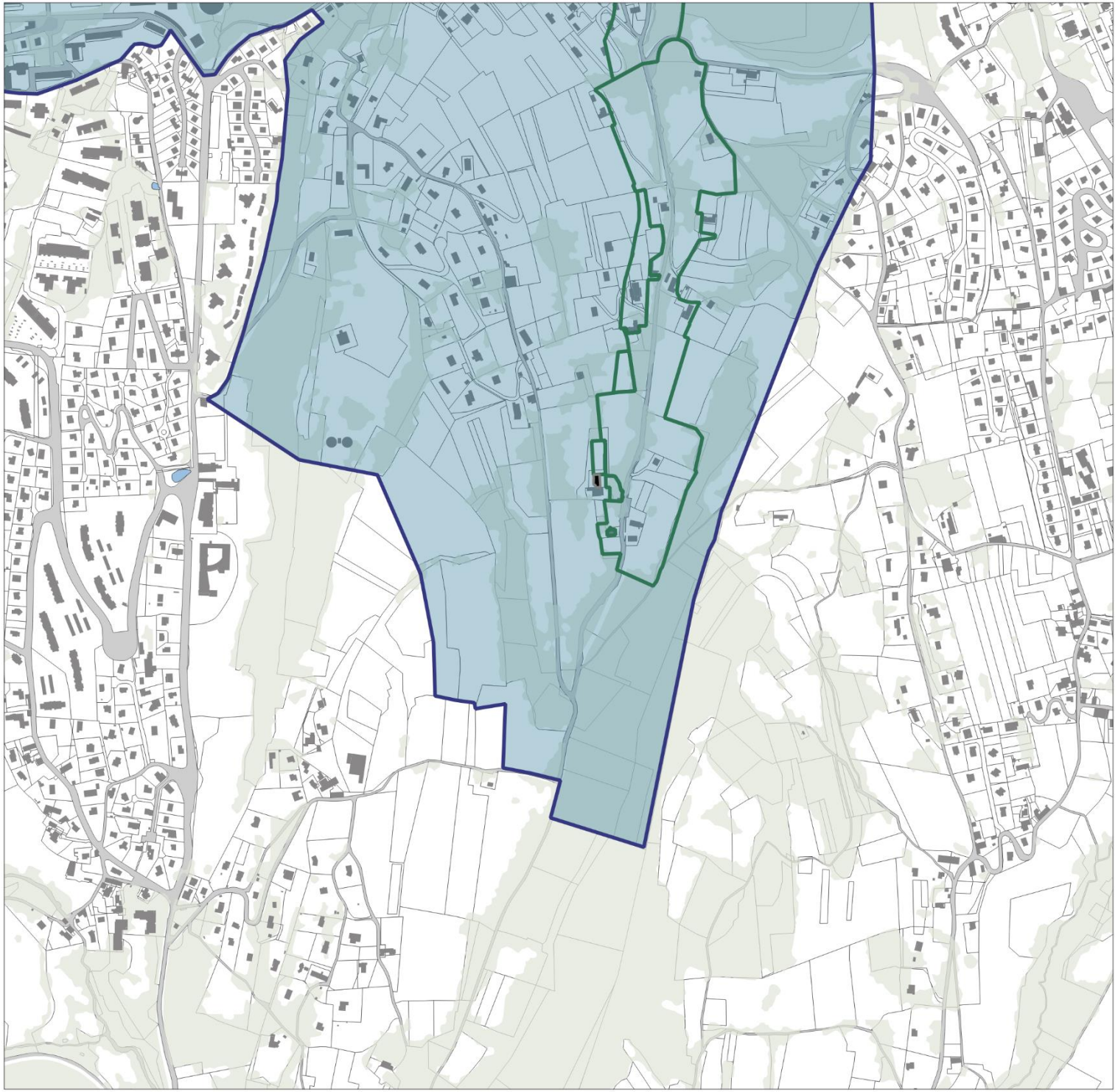

Echelle : 1/2000e

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHAMBERY

MONUMENT HISTORIQUE

(1) MAISON DE CHARMETTES

890 chemin des Charmettes,
73000 Chambéry
1905/03/10 : classé MH

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Site patrimonial remarquable

MH Classé

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE

08/07/2024